

DOCUMENTATION SUR LA REVOLUTION

DANS L'EGLISE

N. 2 année 1991

OSSERVATORE ROMANO

1991

1. **Le Pape Jean Paul II continue à enseigner le contraire des autres Papes.**
2. La Curie Romaine, les Cardinaux aussi.
3. La foi "vive" des catholiques coréens, selon une statistique de l'Osservatore Romano.

SOMMAIRE

Chapitre I

Rupture avec le passé

Le Pape
7.06.1991

"...dans le passé, l'esprit de fraternité évangélique n'a pas toujours régné. Partout où le tort a existé, de quelque côté qu'il vienne il doit être surmonté, moyennant la reconnaissance de notre propre faute... devant Dieu, en le priant de nous pardonner... pardonnons à notre tour."

Pie XI
6.01.1928

"...s'unir dans la profession de certaines doctrines admises comme un fondement commun... tiennent des congrès, des réunions, des conférences... De pareils efforts n'ont aucun droit à l'approbation des catholiques... ils s'égarèrent en pleine erreur..."

Le Pape
24.01.1991

"...la division est antiévangélique... aboutissement à des positions communes sur des thèmes autrefois âprement controversés... surmonter les divergences héritées de l'histoire."

Pape St Simplicius
9.01.476

"...Ce qui... a mérité d'être coupé au fil de la faucille évangélique, ne peut retrouver force pour renaître... jamais il ne faut permettre de renouveler les combats d'une opposition déjà liquidée..."

SOMMAIRE

Le Pape 27.01.1991

“Il ne s’agit aucunement d’un retour en arrière, ou de revenir à un mode de relations entre l’Eglise et les Etats qui a un passé de lumière et d’ombres.”

Le Pape 1.05.1991

“C’est ce que le Concile nous demande, à nous catholiques, lorsqu’il nous exhorte à oublier le passé et à nous efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle.”

Le Pape 17.10.1991

“Aujourd’hui, vingt-cinq ans après le Concile Vatican II, la déclaration «Nostra Ætate» continue à marquer un changement radical dans les relations entre les chrétiens et les juifs.”

Le Pape 9.12.1991

“Pourrions-nous admettre que l’Eglise du Christ soit réellement un facteur de désunion et de discorde dans l’Europe qui s’achemine vers son unité politique ? Cela ne serait-il pas un des plus grands scandales de notre temps ? Ce qui est ancien a passé et voici qu’a paru du nouveau (2 Cor 5,17).”

Le Pape 10.06.1991

“...réparer les torts causés à travers les siècles aux juifs... Les nations de civilisation chrétienne ont entrepris le pénible travail de déraciner de leur propre mentalité tous les préjugés injustes à l’égard des juifs.”

Pie X

Notre charge apostolique

“...la civilisation n’est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est; c’est la civilisation chrétienne, c’est la cité catholique.”

Pie XI

Mortalium animos

“Une fausse apparence... n’est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ d’éviter les accusations réciproques... Telles sont... les raisons que font valoir les panchrétiens... La conscience de notre charge apostolique Nous interdit de permettre que des erreurs pernicieuses viennent égarer le troupeau du Seigneur.”

Pie XI

“Il en résulte qu’il n’est pas de vraie religion en dehors de celle qui repose sur la Révélation divine : cette Révélation, commencée à l’origine du monde, poursuivie sous la Loi ancienne, le Christ Jésus lui-même l’a parachevée dans la Loi nouvelle.”

Pie XI

Il est donc nécessaire que non seulement l’Eglise du Christ existe aujourd’hui comme en tout temps, mais encore qu’elle demeure identique à celle des temps apostoliques...”

Pie VI

29.04.1814

“...Par cela même qu’on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l’erreur, et l’on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque l’Eglise sainte et immaculée du Christ, l’Eglise hors de laquelle il ne peut y avoir de salut...”

SOMMAIRE

Le Pape

19.08.1991

“...nous devons nous engager à traiter... non dans un esprit de conflit, comme cela est souvent arrivé dans le passé...”

16.12.1991

Synode 91- Document final

“...que nous reconnaissons loyalement les faits, en étant disposés à pardonner et à réparer nos torts respectifs... L’Eglise doit se garder de revenir...à des formes du passé qui, aujourd’hui, pourraient être préjudiciables...”

20.11.1991

Synode, Cardinal Ruini

“La reconnaissance sincère, de part et d’autre, des déficiences et péchés, du passé et du présent... libérer les questions œcuméniques et les relations entre les Eglises de tout préjugé historique et de tout conditionnement politique.”

.30.11.1991

Synode, Cardinal Ruini

“...la longue histoire des conflits entre chrétiens et juifs, si nécessaire que soit à son égard le pardon de Dieu...”

Chapitre II

Liberté Religieuse

Le Pape

11.12.1991

“...afin que tant de douloureux déchirements survenus au cours des siècles ne se produisent plus et que leurs séquelles soient rapidement guéries.”

...le strict respect de la liberté religieuse... réellement effectif de la part des croyants eux-mêmes..”

“Ce serait aberrant que les religions... se laissent aller à des formes de fondamentalisme et de fanatisme.”

Pie XI

“...Il faut donc, concluent-ils, oublier et écarter les controverses même les plus anciennes et les divergences de doctrine, qui continuent encore à les diviser aujourd’hui...”

Léon XIII

Immortale Dei

“...Il fut un temps où la philosophie de l’Evangile gouvernait les Etats... Alors le Sacerdoce et l’Empire étaient unis par une heureuse concorde et l’amical échange de bons offices. Organisée de la sorte, la société civile donna des fruits supérieurs à toute attente dont la mémoire subsiste et subsistera, consignée qu’elle est dans d’innombrables documents que nul artifice des adversaires ne peut détruire ou obscurcir.”

Léon XIII

19 juillet 1889

“...Aussi bien, une telle liberté place-t-elle sur la même ligne la vérité et l’erreur, la foi et l’hérésie, l’Eglise de Jésus-Christ et une quelconque institution humaine; elle établit une déplorable et funeste séparation entre la société humaine et Dieu son Auteur; elle aboutit enfin aux tristes conséquences que sont l’indifférentisme de l’Etat en matière religieuse, ou, ce qui revient au même, son athéisme.”

SOMMAIRE

Le Pape 7.03.1991

“...Que la liberté religieuse soit reconnue dans toutes les nations... la libre profession de la religion peut favoriser l'éveil des peuples... à la concorde universelle.”

Le Pape 24.03.1991

“...Il faut avoir le courage d'accepter cette notion de la liberté de conscience et de religion... Le respect égal des croyances est l'un des piliers des sociétés démocratiques contemporaines, et sa mise en œuvre témoigne d'un progrès vers un plus grand respect des droits de l'homme...”

Le Pape 12.05.1991

“Notre magistère social est fondé sur l'homme, s'inspire de l'homme... Parmi ces droits, je voudrais souligner celui de la liberté de la conscience humaine... que le respect de la conscience de chacun soit un principe absolu... les énergies du Très-Haut rendent possible cette généreuse réunion des intelligences...”

Le Pape 8.08.1991

“...la vérité chrétienne n'est pas conciliable avec un engagement fanatique ou fondamentaliste... de ceux qui pensent pouvoir imposer aux autres hommes leur conception de la vérité et du bien...”

Grégoire XVI 15.08.1832

“...De cette source très corrompue de l'indifférentisme sort cette sentence absurde et erronée, ou mieux dit délire par lequel on doit affirmer et revendiquer pour chacun l'absolue liberté de conscience... Avec vérité Nous disons qu'est ouvert le puits de l'abîme duquel saint Jean a vu monter la fumée qui a obscurci le soleil et les vermisseaux qui vont envahir l'étendue de la terre.”

Leon XIII 20.06.1888

“...Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public; elle n'aurait aucune force de loi, parce que ce ne serait pas une règle de justice et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

...Mais, dès que le droit de commander fait défaut, ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir, nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu.”

Leon XIII

3...C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont Nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le désertier, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal : ce qui, nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché.”

Leon XIII

3...l'Etat ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits...”

SOMMAIRE

Le Pape

“Cette liberté de pensée, de conscience et de religion est un fondement essentiel de la paix... éliminer les obstacles qui s’opposent à l’affirmation de cette liberté...”

Episcopat colombien... la nouvelle Constitution. 3.06.1991

“...Tous nos concitoyens doivent la respecter avec loyauté... nous relevons de nombreux aspects positifs... la garantie de la liberté de conscience et de culte...Tous ces points sont des germes qui peuvent produire des fruits splendides.”

Monseigneur Fernando Charrier Synode 12.12.1991

“...un vrai œcuménisme se base sur l’accueil de la liberté de conscience...”

Cardinal Jean-Marie Lustiger 1.12.1991.

“De chacun des Etats l’Eglise attend désormais le respect des droits de l’homme et de la liberté religieuse de servir Dieu et le prochain, en privé et en public...”

Le secrétaire d’Etat Angelo Sodano, 24.09.1991

“Parmi les seize documents de ce même concile œcuménique Vatican II, il en est un de grande importance : c’est la déclaration «Dignitatis Humanæ» sur la liberté religieuse.”

La route à parcourir... unis pour défendre la liberté de l’homme. ”

Monseigneur Jean Louis Tauran 13. 09.1991

“Cette ville... (Moscou) ...est devenue aujourd’hui tribune de la démocratie...”

Léon XIII

4...De ces considérations, il ressort comment les partisans du **Libéralisme** entendent sur ce point, et représentent cette liberté qu’ils réclament et proclament avec une égale ardeur.”

Leon XIII

“Une autre liberté que l’on proclame aussi bien haut est celle qu’on nomme liberté de conscience. Que si l’on entend par là que chacun peut indifféremment, à son gré, rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le réfuter.”

Leon XIII

“Or, quand elle donne un ordre qui est ouvertement en désaccord avec la volonté divine, elle s’écarte alors loin de ces limites et se met du même coup en conflit avec l’autorité divine : il est donc juste alors de ne pas obéir.”

Leon XIII

“...Et quand l’Eglise, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une tolérance si pleine de désordres et d’excès, et d’en écarter l’usage criminel, ils l’accusent de manquer à la patience et à la douceur...”

Leon XIII

“...il est absolument impossible de comprendre la liberté de l’homme sans la soumission à Dieu et l’assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu et refuser de s’y soumettre, ce n’est pas la liberté, c’est abus de la liberté et révolte; et c’est précisément d’une telle disposition d’âme que se constitue et que naît le vice capital du Libéralisme.”

Pie IX

8.12.1864

“...et en conséquence ils ne craignent pas de favoriser cette opinion erronée que...”

SOMMAIRE

L'Europe de demain sera une Europe de la solidarité ou elle ne sera pas... Dans cette Europe de la démocratie, la liberté de conscience et de religion, effectivement respectée, demeure toujours comme le «test» des autres libertés... le christianisme, en particulier, ne fournit pas directement de «modèle» de société...

Grégoire XVI appelait délire, c'est-à-dire que la liberté de conscience et de culte est un droit libre de tout homme, qui doit exister et être proclamé et garanti dans toute société bien constituée... Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons et Nous désignons et commandons que tous les fils de l'Eglise Catholique les tiennent pour réprouvés, prosrites et condamnées !”

Chapitre III Œcuménisme

Le Pape 19.08.1991

“...Une des raisons des nombreux voyages pastoraux que j'ai effectués pendant le cours de mon pontificat est de confirmer que l'Eglise catholique est engagée dans le mouvement œcuménique par une décision irrévocable...”

“...renouveau de la pensée...”

Le Pape 2.02.1991

“...l'esprit de dialogue doit animer tous ceux qui exercent une responsabilité pastorale aux divers niveaux de l'Eglise catholique. Quand l'autorité de l'Eglise les a approuvés (les documents) leurs résultats doivent être accueillis par tous et intégrés dans la prédication, l'enseignement et la vie ecclésiale.

Avec une urgence toujours plus forte, la dimension œcuménique est requise dans la formation théologique, en particulier dans celle des futurs prêtres. Il est souhaitable que les commissions nationales et diocésaines pour l'œcuménisme développent leur action... (préparation doctrinale).”

Pie IX

“...La Société prescrit à tous les associés les prières à réciter, et aux prêtres les sacrifices à célébrer, selon son intention, qui est que les trois communions chrétiennes en question, qui, toutes ensemble, forment comme on le suppose, l'Eglise catholique, se réunissent enfin pour constituer un corps unique...”

“Cette nouveauté est d'autant plus dangereuse, qu'elle se présente sous des apparences de piété et de sollicitude empressées pour l'unité de la Société chrétienne. Le fondement sur lequel elle s'appuie est tel qu'il renverse de fond en comble la constitution divine de l'Eglise.”

Pie IX

“Mais que des chrétiens et des ecclésiastiques prient pour l'unité chrétienne sous la direction d'hérétiques, et, ce qui est pire, selon une intention au plus haut point imprégnée et entachée d'hérésie, voilà qui ne peut absolument être toléré.”

SOMMAIRE

Le Pape 6.05.1991

4. “*De plus, la question herméneutique est l’objet des attentions de toute l’Eglise depuis quelque temps. Il suffit de se souvenir de l’important document publié récemment par la Commission théologique internationale sur «l’interprétation des dogmes»... relation entre foi et philosophie... l’interprétation de la Bible, ... d’autres problématiques ecclésiologiques liées aussi à l’engagement œcuménique.*”

«Dialogue et Annonce» 21.06.1991

“...dans un contexte de pluralisme religieux, le dialogue signifie «l’ensemble des rapports interreligieux...» Les traditions religieuses sont considérées positivement par Vatican II... elles renferment des valeurs spirituelles et humaines.”

“...valeurs positives, non seulement dans la vie religieuse des simples croyants des autres religions mais également dans les traditions religieuses auxquelles ils appartiennent...”

“...Journée de prière à Assise, «un mystère d’unité», qui s’est clairement manifesté à Assise, «malgré les différences entre les professions religieuses»...”

“C’est pour cela, que malgré les difficultés, l’engagement de l’Eglise dans **le dialogue reste ferme et irréversible.**”

“...que même les disciples des autres religions puissent désirent sincèrement partager leur foi. **Tout dialogue implique la réciprocité...**”

21.06.1991

Card. Francis Arinze

“...valeurs positives... traditions religieuses... **dialogue irréversible**” (n. 54).

Card. Jozef Tomko

“La journée de prière d’Assise le 27 octobre 1986, est un exemple significatif de ces convictions et de ces attitudes ”(cf. Da 5, Rm 29).

Pie XII Humani Generis

“La fiction de cette fameuse évolution, faisant rejeter tout ce qui est absolu, constant et immuable, a ouvert la voie à une philosophie nouvelle aberrante, qui dépassant l’idéalisme, l’immanentisme et le pragmatisme, s’es nommé existentialisme, parce que, négligeant les essences immuables des choses, elle n’a souci que de l’existence de chacun...”

Saint Pie X Pascendi

“...Réforme de la philosophie, surtout dans les Séminaires : **que l’on relègue la philosophie scolastique dans l’histoire de la philosophie**, parmi les systèmes périmés, et que **l’on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne, la seule vraie, la seule qui convienne à nos temps. - Réforme de la théologie : que la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne**, la théologie positive pour fondement l’histoire des dogmes.”

Pie IX

à l’épiscopat anglais

“Cette société, ou tout au moins ses fondateurs et directeurs, professent que le photianisme et l’anglicanisme sont deux formes de la vraie religion chrétienne...”

“...Voilà complet le fléau de l’indifférence en matière de religion, qui, de nos jours surtout, prend de l’extension pour le plus grand détrimment des âmes...”

Pie XI

Mortalium animos.

“Dans ces conditions, il est évident que le Siège Apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès et que les catholiques n’ont, à aucun prix, le droit de les favoriser par leur suffrage ou leur action; ce faisant, ils attribueraient de l’autorité à une religion fausse, entièrement étrangère à la seule Eglise du Christ. Est-ce que Nous pou-

Le Pape

7.10.1991

“...la méfiance séculaire que les uns nourrissaient envers les autres s’est éteinte... retrouver la voie commune...la doctrine de la justification...a brisé l’unité...La compréhension commune...et nous pensons être très près de ce but - nous aidera...à résoudre les autres controverses...”

“Tout ne peut pas être fait tout de suite, mais nous devons faire aujourd’hui ce qui est possible, en ayant foi en ce que nous pourrions faire demain». L’œcuménisme est un voyage... Nous savons qu’il est de notre devoir de poursuivre ensemble ce voyage.”

Le Pape

20.10.1991

“...pour cela nous pouvons dire avec joie que Jésus se trouve au milieu de nous... l’engagement de développer de façon infatigable le dialogue œcuménique nous meut tous... Efforçons-nous de souligner ce qui nous unit ...”

Le Pape

5.07.1991

“...La Journée Mondiale pour la Paix à Assise : ...que les religions du monde s’engagent toujours plus dans un dialogue...”

vons tolérer — ce qui serait le comble de l’iniquité — que la vérité, surtout la vérité révélée, soit ainsi mise en discussion ?”

“...Ces pan-chrétiens, par ailleurs, qui cherchent à fédérer les églises, semblent poursuivre le très noble dessein de développer la charité entre tous les chrétiens; mais comment imaginer que cet accroissement de la charité se fasse aux dépens de la foi ? Personne n’ignore assurément que saint Jean lui-même... interdisait d’une façon absolue toute relation avec ceux qui ne professaient pas la doctrine du Christ entière et pure...”

“Par contre, Nous savons très bien qu’on aboutit par là à la négligence de la religion, c’est-à-dire à l’indifférentisme et à ce qu’on dénomme le modernisme. Les malheureux qu’infectent ces erreurs soutiennent que la vérité dogmatique n’est pas absolue, mais relative, c’est-à-dire qu’elle doit s’adapter aux exigences variables des temps et des lieux et aux divers besoins des âmes, puisqu’elle n’est pas contenue dans une révélation immuable, mais doit, de par sa nature, s’accommoder à la vie des hommes.

Pour ce qui regarde les dogmes de foi, il est encore une distinction absolument illicite : celle qu’on a jugé bon d’introduire entre les articles appelés fondamentaux et non fondamentaux de la foi...”

Pie XI

Mortalium animos

“Ainsi comprend-on pourquoi, Vénérables Frères, ce Siège Apostolique n’a jamais permis à ses fidèles d’assister aux Congrès des acatholiques.”

Pie XI

“...Le Corps mystique du Christ, c’est-à-dire l’Eglise, est unique, homogène et parfaitement articulé, à l’instar d’un corps physique; il est donc illogique et ridicule de pré-

SOMMAIRE

Le Pape 1.07.1991

“...notre devoir : encourager et diriger chez les catholiques le mouvement œcuménique...”

Le Pape 19.08.1991

“...il nous incombe d'éduquer les consciences à considérer l'antisémitisme, et toutes les formes de racisme, comme des péchés envers Dieu et contre l'humanité...”

Le Pape 10.06.1991

“...Le manque de tolérance apparaît là où est appliquée, par exemple, la pression et la contrainte de la «conversion» ...il est reconnu et garanti, le droit inaliénable de suivre sa propre conscience, de professer et de pratiquer seul ou en communauté sa propre foi...”

“...Nous appartenons à différentes Eglises, pourtant nous ne sommes pas des «étrangers et des hôtes»; nous sommes concitoyens des saints et familiers de Dieu...”

Le Pape 15.04.1991

“...le cheminement œcuménique prend une grande importance... dépassement des préjugés...”

Le Pape 7.03.1991

“...il faut relancer le message d'Assise...”

tendre que le Corps mystique puisse être formé de membres épars, isolés les uns des autres; par suite, quiconque ne lui est pas uni ne peut être un de ses membres, ni soudé à sa tête, qui est le Christ.”

Pie XI

“En définitive, c'est au Siège Apostolique fondé en cette ville, consacré par le sang des princes des Apôtres, Pierre et Paul, c'est à ce Siège, disons-Nous, «fondement et générateur de l'Eglise catholique», que doivent revenir les fils séparés. Qu'ils y reviennent, non avec la pensée et pas même avec l'espoir que l'Eglise de Dieu vivant, colonne et soutien de la vérité, sacrifiera l'intégrité de la foi et tolérera les erreurs, mais, bien au contraire, avec l'intention de se soumettre à son magistère et à son gouvernement.”

Léon XIII

“Jésus-Christ n'a pas conçu ni institué une Eglise formée de plusieurs communautés, semblables par quelques traits généraux, mais distinctes et non liées entre elles par ces liens qui forment une seule et indivisible Eglise, de telle façon que, en récitant le symbole de la foi, nous disons : «Je crois dans l'unique Eglise».”

PIE XII Humani Generis

“...dans leur ardeur, ils brûlent d'un désir pressant d'abattre les enceintes qui séparent d'honnêtes gens : on les voit adopter alors un «h20irénisme» tel que, laissant de côté tout ce qui divise, il ne se contentent pas d'envisager l'attaque contre un athéisme envahissant par l'union de toutes les forces, mais ils vont jusqu'à envisager une conciliation des contraires, seraient-ils même des dogmes.”

SOMMAIRE

Comm. mixte internationale

6.12.1991

“...reconnaître... que l’Ordinal anglican ne conserve plus cette «nativa indoles»... nouvelle appréciation de la part de l’Eglise catholique dans l’intention d’établir si les rites anglicans sont suffisants dans le cas de futures ordinations.”

Le Pape

9.12.1991

“...L’Eglise catholique entend rechercher cette unité, en poursuivant son engagement œcuménique sans trêve... elle ne cédera pas aux difficultés et aux insuccès...”

Chapitre IV

Les droits de l’homme

Le Pape

20.03.1991

“...à la lumière de Dieu affirmer la primauté de l’homme ! ...l’homme pour lui-même, et non pour d’autres raisons ou motifs...”

Le Pape

12.01.1991

“...construire, et sur des bases solides... On pense aussitôt à la reconnaissance «universelle» des droits de l’homme. Le droit naturel... ne prétend pas constituer par lui-même un code de comportement social éternel...”

Leon XIII

septembre 1896

“...C’est en vain que, pour les besoins de la cause, de nouvelles additions furent faites récemment, aux prières de ce même Ordinal.”

Pie VI

23 avril 1791

“1. les 17 articles sur les droits de l’homme qui ne sont qu’une répétition fidèle de la déclaration faite par l’Assemblée Nationale de France de ces mêmes droits, **si contraires à la religion et à la société...”**

Pie XII

1.06.1941

“...Incontestable en revanche est la compétence de l’Eglise dans cette part de l’ordre social qui entre en contact avec la morale, pour juger si les bases d’une organisation sociale donnée sont conformes à l’ordre immuable des choses que Dieu a manifesté par le droit naturel et la Révélation...”

Chapitre V

La Démocratie

LePape

13.01.1991

“...un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l’homme et les libertés fondamentales...”

Pie IX

Quanta Cura 15.08.1832

“...ils se vantent de proclamer que la volonté du peuple, manifestée par ce qu’eux appellent l’opinion publique, ou de n’importe quelle autre manière, constitue la loi suprême, indépendamment de tout droit divin et

Le Pape

11.11.1991

“...selon les directives du concile Vatican II, ils (les évêques espagnols) ont traité à nouveau du principe de la liberté religieuse et de l'autonomie des réalités temporelles; ils affirment que l'Eglise respecte la pluralité des opinions... «l'Eglise apprécie le système démocratique... surmontant les divisions»...”

Le Pape

24.11.1991

“...L'Eglise considère que... les méthodes démocratiques... représentent des éléments importants pour la sauvegarde et l'exercice des droits de l'homme dans le monde actuel... une foi sincère ne conduit pas nécessairement au fanatisme ou au mépris des convictions opposées...”

Le Pape

12.10.1991

“Tous les peuples... ont besoin d'une organisation politique et économique qui suive les lignes directrices de la démocratie...”

Synode - Document final «Déclaratio»

16.12.1991

“11. A ce cri, il convient de répondre par des choix concrets concernant... tout ce qui peut favoriser... la promotion de gouvernements démocratiques...”

Evêques du Ruanda

14.11.1991

“...Le Ruanda se prépare à adopter le système démocratique basé sur le pluralisme.

“...Si certains la craignent, nous au contraire, nous faisons confiance à la démocratie...”

“Notre message a pour unique but... de... vous éclairer sur la pensée de l'Eglise en ce qui concerne la démocratie... la liberté de pensée et d'expression... La démocratie : notre guide... les Ruandais se laisseront guider par les comportements démocratiques...”

humain, et que dans l'ordre politique les faits consommés, par le seul fait d'être consommés, gardent la valeur du droit...

Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons et désirons et commandons que tous les fils de l'Eglise Catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.”

Saint Pie X

25.08.1910

“...Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du XVIIIe siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées...”

“...Notre prédécesseur... a flétri «une certaine démocratie qui va jusqu'à ce degré de perversité que d'attribuer dans la société la souveraineté au peuple et à poursuivre la suppression et le nivellement des classes.»”

Saint Pie X

“Le Sillon, qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique **des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté et l'obéissance**. Il n'en est pas autrement de la justice et de l'égalité. Il travaille, dit-il, à réaliser une ère d'égalité, qui serait par là même une ère de meilleure justice. **Ainsi, pour lui, toute inégalité de condition est une injustice ou, au moins, une moindre justice !** Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social. Ainsi la démocratie seule inaugurerait le règne de la parfaite justice ! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouvernement, qu'on ravale, de la sorte, au rang de gouvernements de pisaller impuissants ?... sous ce rapport, la démocratie ne jouit pas d'un privilège spécial. Les sillonnistes, qui prétendent le contraire, ou bien refusent d'écouter l'Eglise, ou se forment de la justice et de l'égalité, un concept qui n'est pas catholique...”

SOMMAIRE

Chapitre VI Contre le prosélytisme

**Synode, Monseigneur Angelo
Sodano 7.12.1991**

“J’ai senti le devoir de répéter... uniquement pour réaffirmer au sein de cette Assemblée synodale que la réorganisation de l’Eglise catholique en Europe de l’Est n’a eu aucune intention de prosélytisme.”

**Monseigneur Jean Vilnet
12.12.1991**

“Le rôle spécifique de l’Eglise est de proposer à la société... le message... mais dans le respect de la juste autonomie... en distinguant soigneusement entre l’évangélisation et le prosélytisme...”

**Monseigneur Sofron Dmyterko
7.12.1991**

“...L’Eglise gréco-catholique d’Ukraine en soulignant que... doit être défendu le principe du pluralisme religieux, une séparation nette entre Etat et Eglise... Nous avons condamné le prosélytisme...”

**Pie XII
6.12.1953**

“...L’Eglise doit vivre parmi eux et avec eux; elle ne peut jamais en face d’aucun se déclarer «non intéressée». Le mandat qui lui a été imposé par son Fondateur lui rend impossible de suivre la règle du «laisser faire, laisser passer». Elle a le devoir d’enseigner et d’éduquer avec toute l’inflexibilité du vrai et du bien...”

**Pie XI
3.05.1922**

“Le principal objet des sollicitudes des Pontifes romains doit être, de toute évidence, de travailler au salut éternel des âmes en étendant par le monde entier le royaume de Jésus-Christ, conformément à l’ordre donné à ses apôtres par le divin Fondateur de l’Eglise : «Allez, enseignez toutes les nations. - Prêchez l’Evangile à toute créature.»”

**Pie XII
7.09.1947**

“Ne vous renfermez pas en vous-même, mais pénétrez dans les rangs étrangers pour ouvrir les yeux des gens égarés et trompés aux richesses de la foi catholique.”

Chapitre VII Nouvel ordre mondial

**Le Pape
11.10.1991**

“...la rencontre de Malte a voulu opportunément s’arrêter sur la responsabilité des croyants face à un nouvel ordre mondial...”

**Pie XI
21.12.1921**

“Le jour où Etats et Gouvernements se feront un devoir sacré de se régler, dans leur vie politique, au dedans et au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais alors seulement, ils jouiront à l’intérieur d’une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir.”

SOMMAIRE

Document final «Declaratio»

16.12.1991

“Dans la construction du nouvel ordre européen et mondial, le dialogue entre les diverses religions est très important, mais en premier lieu avec nos «frères aînés» les juifs...”

Synode - Messeigneurs, Lustiger, Glomp, Somalo 9.12.1991

“...certains d'entre-vous, poursuivant une construction depuis longtemps commencée... Nous vous assurons que les chrétiens, plus que jamais, veulent être serviteurs et témoins d'unité.”

Chapitre VIII

Divers

Le Pape

16.2.1991

“...Le Concile Vatican II. ...un événement-clé... de notre siècle... est un grand projet doctrinal et pastoral pour l'Eglise de l'avenir... il nous a donné une nouvelle vision de l'Eglise...”

Le Pape

27.01.1991

“...Le processus de réalisation de la réforme liturgique conciliaire est, en fait, encore en cours...”

Le Pape

6.01.1991

“...le bien suprême de la Paix...”

Pie XI

11.12.1925

“...Nous le faisons en prescrivant à l'univers catholique le culte du Christ-Roi. La peste de notre époque, c'est le laïcisme, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles...”

“...On commença, en effet, par nier la souveraineté du Christ sur toutes les nations; on refusa à l'Eglise le droit - conséquence du droit même du Christ - d'enseigner le genre humain, de porter des lois, de gouverner les peuples, en vue de leur béatitude éternelle. Puis, peu à peu, on assimila la religion du Christ aux fausses religions et, sans la moindre honte, on la plaça au même niveau.”

Pie XI

“Dans les conférences internationales et dans les Parlements, on couvre d'un lourd silence le nom très suave de notre Rédempteur; plus cette conduite est indigne et plus haut doivent monter nos acclamations, plus doit être propagée la déclaration des droits que confèrent au Christ sa dignité et son autorité royales.”

Concile Vatican I

“L'Esprit Saint n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour que par Sa révélation ils fassent une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec Son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire, le dépôt de la Foi.”

Pie XII

20.11.1947

“...et qu'il ne soit pas permis à n'importe qui, fût-il prêtre, de se servir des édifices sacrés pour y faire en quelque sorte des expériences.”

Pie XII

6.12.1953

“...Dans ces conditions, les conflits sont inévitables et l'histoire montre qu'il y en a

SOMMAIRE

toujours eu, qu'il y en a encore, et que selon la parole du Seigneur, il y en aura jusqu'à la fin des temps..."

"...l'alternative : l'encens aux idoles ou le sang pour le Christ."

Le Pape 11.10.1991

"...durant la journée mondiale de prière à Assise..."

Le Pape 2.09.1991

"...l'Eglise n'a pas de modèle à proposer..."

Le Pape 12.01.1991

"...les principes éthiques d'un humanisme plénier qui, à nos yeux, correspond au dessein de Dieu sur le monde."

Synode - Monseigneur Norbert Werbs 5.12.1991

"Ne serait-il pas opportun de décharger les parents du poids de la distinction entre formes naturelles et artificielles de contrôle des naissances ?"

Synode - Rév. Rein Öunapuu 2.12.1991

"...Je suis un prêtre catholique d'Estonie et je suis très reconnaissant au Saint Père de l'honneur d'être ici... Nous sommes trois prêtres dont un est marié..."

Code de droit canonique promulgué en 1917 Canon 1258, §1

"Il n'est pas permis aux fidèles d'assister activement ou de prendre part sous quelque forme que ce soit aux rites sacrés des non-catholiques."

Pie XII 1.06.1941

"De la forme donnée à la société, en harmonie ou non avec les lois divines, dépend et s'infiltré le bien ou le mal des âmes..."

Pie XII 20.04.1941

"...Combien de champs d'études et de recherches scientifiques se sont ouverts et développés hors de tout contact avec la pensée catholique, sans tenir aucun compte du grand fait de la Révélation surnaturelle..."

Pie XI 31.12.1930

"...tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle, et (que) ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave."

Concile de Trente, Session XXIV

"Si quelqu'un dit que les clercs constitués dans les ordres sacrés ou les séculiers qui ont fait vœu solennel de chasteté peuvent contracter mariage et que celui-ci est valide, malgré la loi ecclésiastique ou le vœu, et que soutenir le contraire n'est pas autre chose que condamner le mariage... qu'il soit anathème..."

SOMMAIRE

Cardinal Ruini.

8.12.1991

“...Il ne s’agit pas, bien sûr, de proposer à nouveau une forme de «confessionnalisme» dans une Europe pluraliste...”

Monseigneur Piero Marini

27.05.1991

“Dans le Chemin de Croix de 1991, les stations qui n’ont pas de référence biblique précise ne figureront pas...”

21.12.1991

La foi "vive" des catholiques coréens, selon une statistique de l’Osservatore Romano

“La plus grande partie (66 %) croit fermement que l’Eucharistie est le Corps du Christ, alors que le 29 %, tout en le croyant, en doute parfois.”

“...Quant à l’état de péché mortel, pas plus du 63 % se confesse toujours avant de recevoir la Communion.”

Léon XIII

1.11.1885

“La société politique étant fondée sur ces principes, il est évident qu’elle doit sans faillir accomplir par un culte public les nombreux et importants devoirs qui l’unissent à Dieu... ainsi les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n’existait pas.”

Concile Vatican I

“Donc cette Révélation surnaturelle, selon la Foi de l’Eglise universelle déclarée par le Saint Concile de Trente «est contenue dans les Livres écrits et dans les Traditions non écrites»...”

Concile de Trente

“...dans l’auguste Sacrement...est vraiment contenu... Notre Seigneur Jésus Christ...”

“...personne ne doit s’approcher de la Sainte Eucharistie avec sur la conscience un péché mortel... Le Concile a décrété que cela doit être respecté à perpétuité...”

Chapitre I

Rupture avec le passé

Osservatore Romano
7.06.1991

Le Pape à Bialystok (Pologne)

“Le dialogue théologique, depuis longtemps en cours entre l’Eglise catholique et les Eglises orthodoxes a illustré la profondeur et la nature sacramentelle de cette fraternité.”(...)

*(...)“Aujourd’hui, nous voyons plus clairement et nous comprenons mieux que **nos Eglises sont sœurs**. Le terme “**Eglises sœurs**” n’est pas une simple expression de circonstance, mais se réfère à une notion fondamentale et œcuménique de l’ecclésiologie. C’est sur cette notion que devraient se baser les relations mutuelles entre toutes les Eglises, y compris les rapports entre l’Eglise catholique et l’Eglise orthodoxe de Pologne.”*

2. “**Chers frères et sœurs orthodoxes,**

*En présence du Seigneur durant cette solennelle et sublime prière marquée par la répétition de l’invocation «Hospodi, pomiluj - Seigneur, ayez pitié de nous», **nous devons humblement reconnaître que, dans le passé, l’esprit de fraternité évangélique n’a pas toujours régné dans les relations entre nos Eglises. Nous gardons tous en mémoire les douloureuses expériences faites dans ce contexte. Elles sont les véritables racines d’un manque de confiance qui n’est pas encore entièrement surmonté. Tous, nous portons le poids de fautes historiques, et nous avons tous commis des erreurs.** «Si nous*

Pie XI *Mortalium animos*
6.01.1928

Fausse notions de l’unité

*“C’est quelque chose d’approchant que d’aucuns s’efforcent d’introduire dans l’ordre établi par Notre Seigneur Jésus-Christ pour la Nouvelle Loi. Sachant parfaitement qu’il est extrêmement rare de rencontrer des hommes absolument dépourvus de sens religieux, ils nourrissent l’espoir qu’on pourrait facilement amener les peuples, en dépit de leurs dissensions religieuses, à **s’unir dans la profession de certaines doctrines admises comme un fondement commun** de vie spirituelle. En conséquence, ils **tiennent des congrès, des réunions, des conférences** fréquentés par un nombre assez considérable d’auditeurs; ils invitent aux discussions tous les hommes indistinctement, les infidèles de toute catégorie, les fidèles, et jusqu’à ceux qui ont le malheur de s’être séparés du Christ ou qui nient âprement et obstinément la divinité de sa nature et de sa mission.*

*De pareils efforts n’ont aucun droit à l’approbation des catholiques, car ils s’appuient sur cette **opinion erronée que toutes les religions sont plus ou moins bonnes et louables**, en ce sens qu’elles révèlent et traduisent toutes également – quoique d’une manière différente – le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous incline avec respect devant sa puissance. Outre*

*prétendons être sans péché, nous nous dupons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous.» (Jn. I,1,8). **Partout où le tort a existé, de quelque côté qu'il vienne il doit être surmonté, moyennant la reconnaissance de notre propre faute devant le Seigneur, et par le pardon. Avec une sincère et profonde douleur, avouons-le aujourd'hui devant Dieu, en le priant de nous pardonner: «Hospodi, pomiluj i prosti».***

*Nous souvenant de ces mots de la prière du Seigneur : «Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés», **pardonnons à notre tour, dans un esprit de réconciliation mutuelle, les torts que nous avons subis jadis, pour former, en un monde nouveau et vraiment évangélique, un statut qui prépare un avenir meilleur à nos Eglises réconciliées. Que ces rapports manifestent en ce monde la vérité des liens spirituels qui nous unissent de fait. Ainsi prie le Christ : «Pour que leur unité soit parfaite, et que le monde sache que Tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé».***

Osservatore Romano

24.01.1991

Le Pape à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens

*5. «**Considérant aujourd'hui la situation de l'œcuménisme à la lumière des exigences de l'accueil mutuel, nous devons rendre gloire à Dieu pour la consolidation des nouvelles modalités de la fraternité chrétienne. La lente reprise des contacts, leurs progrès parfois laborieux, le dialogue théologique toujours ardu et exigeant, les occasions de collaboration pasto-***

*qu'ils s'égarent en pleine erreur, les tenants de cette opinion repoussent du même coup la religion vraie; **ils en faussent la notion** et versent peu à peu dans le naturalisme et l'athéisme. Il est donc parfaitement évident que c'est abandonner entièrement la religion divinement révélée que de se joindre aux partisans et aux propagateurs de pareilles doctrines.»*

Pape St Simplicius

Lettre Cuperem Quidem

à Basilico Augusto.

9.01.476

“Ce qui est sorti sincère et clair de la main très pure de l'Écriture, ne pourra sous aucun prétexte être mêlé à une astuce nébuleuse. Parce que chez vos successeurs persiste la même norme de la doctrine catholique, celle de l'Apôtre que le Seigneur a chargé du soin de tout son troupeau (Jean 21,15 ss), à qui Il promet, qu'Il serait avec eux jusqu'à la fin du monde (Mt. 28,20) et, que contre l'Église les

rale et de coopération pratique, ont mis les chrétiens dans une situation réellement nouvelle. Il est clairement apparu que la division est antiévangélique et l'on cherche ensemble à rétablir l'unité dans la fidélité.

Le dialogue théologique entre chrétiens est en voie de franchir des étapes importantes pour la clarification des positions de chacune des parties et pour l'aboutissement à des positions communes sur des thèmes autrefois âprement controversés. Mais ce dialogue doit avancer vers un objectif qui est celui d'un plein accord sur la profession commune de la foi. Je voudrais, à cet égard, exprimer mon appréciation et ma gratitude aux théologiens catholiques et à ceux d'autres Eglises qui, au sein de diverses commissions mixtes, vouent leur attention et leurs efforts à la recherche d'une voie permettant de surmonter les divergences héritées de l'histoire, facilitant ainsi au magistère de l'Eglise l'exécution de la tâche qui lui incombe au service de la Vérité révélée. Ces théologiens accomplissent donc un travail précieux qui doit être reçu avec reconnaissance et soutenu par notre prière."

Osservatore Romano
27.01.1991

Le Pape - Discours à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens

"Observant la réalité présente, les chrétiens constatent que la culture européenne est à la fois imbibée de valeurs évangéliques et sourde à l'Évangile. A cette Europe qui se transforme et se renouvelle, nous vou-

portes de l'enfer ne prévaudraient pas, et à qui Il a témoigné que ce qui serait lié par Lui sur la terre, ne pourrait être délié dans les cieux, (Mt. 16,18 ss) ...quiconque, comme dit l'Apôtre **annoncerait autre chose que ce que nous avons annoncé, qu'il soit anathème** (Gal. 1,8 ss).

Ne laissez pas un passage par lequel puisse s'introduire furtivement à vos oreilles des idées pernicieuses, **ne laissez aucun espoir de revenir de nouveau sur les anciennes constitutions**; parce que - et c'est une chose qu'il faut répéter très souvent - ce qui par les mains apostoliques, avec le consensus de l'Eglise Universelle, **a mérité d'être coupé au fil de la faucille évangélique, ne peut retrouver force pour renaître, ne peut de nouveau être un sarment fécond de la vigne du Seigneur ce qui avec évidence fut destiné au feu éternel.**

Comme, enfin, les machinations de toutes les hérésies ont été renversées par les décrets de l'Eglise, **plus jamais il ne faut permettre de renouveler les combats d'une opposition déjà liquidée."** (...)

Pie X

Notre charge apostolique

(...)"Non, Vénérables Frères - il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle, où chacun se pose en docteur et en législateur, - on ne bâtera pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie; on n'édifiera pas la société, si l'Eglise n'en jette les bases et ne dirige les travaux; non, **la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a**

lons proposer derechef le message toujours nouveau de l'Évangile. Il ne s'agit aucunement d'un retour en arrière, ou de revenir à un mode de relations entre l'Église et les États qui a un passé de lumière et d'ombres."

été, elle est; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malaine, de la révolte et de l'impiété : «Omnia instaurare in Christo»."

Léon XIII

Libertas

“Immédiatement après vient le système de ceux qui, tout en concédant qu'on doit dépendre de Dieu, Auteur et Maître de l'univers, puisque toute la nature est régie par sa Providence, osent répudier les règles de foi et de morale qui, dépassant l'ordre de la nature, nous viennent de l'autorité même de Dieu, ou prétendent, du moins, qu'il n'y a pas à en tenir compte, surtout dans les affaires publiques de l'État. Quelle est la gravité de leur erreur et combien peu ils sont d'accord avec eux-mêmes, Nous l'avons pareillement vu plus haut. C'est de cette doctrine que découle, comme de sa source et de son principe, cette pernicieuse erreur de la séparation de l'Église et de l'État, quand, au contraire, il est manifeste que ces deux pouvoirs, quoique différents dans leur mission et leur dignité, doivent néanmoins s'entendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices.”

Osservatore Romano
Le Pape 1.05.1991

“Nous le savons, les juifs, les chrétiens et les musulmans s’enracinent dans des traditions religieuses différentes, tout en ayant de nombreux points communs. De fait, les croyants de ces trois religions se réfèrent à Abraham «pater omnium credentium» (cf Rom 4,11) envers lequel ils ont une profonde vénération qui ne s’exprime pas de la même manière. La paix entre les religions est donc un bien éminent et contribue aussi grandement au bien de toute la société humaine. S’il n’y a pas une paix cordiale entre les religions, comment la société trouverait-elle son harmonie ?

Des croyants, des représentants des religions, des hommes qui ont passé plusieurs années de leur vie à méditer des livres sacrés, le monde attend une parole de paix. C’est ce que le Concile nous demande, à nous catholiques, lorsqu’il nous exhorte à oublier le passé et à nous efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, de même qu’à nous engager au service de l’ensemble de l’humanité en défendant et en faisant progresser la justice sociale, les valeurs morales et la liberté. (Nostre Ætate no 3)”

Osservatore Romano
29.08.1991
Le Pape à la rencontre de Debrecen, centre historique du calvinisme

5. “Le problème de l’œcuménisme revêt une indéniable importance dans la vie de l’Eglise et de la société en Hongrie, pays où le 30% de la population s’est rallié au XVIe siècle au christianisme réformé, principalement

Pie XI
Mortalium animos
Les Pan-chrétiens

“Une fausse apparence du bien peut plus facilement, alors qu’il s’agit de favoriser l’union de tous les chrétiens, entraîner quelques âmes. N’est-il pas juste – a-t-on l’habitude de dire, – n’est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ d’éviter les accusations réciproques et de s’unir enfin, de temps à autre, par les liens d’une mutuelle charité ? Quelqu’un oserait-il affirmer qu’il aime le Christ s’il ne cherche de toutes ses forces à réaliser le vœu du Christ lui-même demandant à son Père que ses disciples soient un ? Et le Christ n’a-t-il pas encore voulu que ses disciples fussent marqués et ainsi distingués du reste des hommes par le signe de l’amour mutuel : «C’est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples si vous avez de l’amour les uns pour les autres». Plaise à Dieu – ajoute-t-on – que tous les chrétiens soient «un»; car, de la sorte, ils rejetteraient avec une efficacité beaucoup plus grande ce venin de l’impiété qui, en s’insinuant et se diffusant chaque jour davantage, prépare la ruine de l’Evangile.

Telles sont, parmi d’autres du même genre, les raisons que font valoir les panchrétiens, ainsi qu’on les appelle. Il s’en faut d’ailleurs que ces hommes soient peu nombreux et rares; ils ont, au contraire, formé des organisations complètes et fondé partout des associations que dirigent le plus souvent des acatholiques, malgré leurs divergences personnelles en matière de vérités de foi. L’entreprise

au calvinisme. D'où le notable intérêt qu'a suscité, lors du voyage du Pape, la rencontre de Debrecen. Cette ville est en effet, le centre historique du calvinisme hongrois qui a apporté sa propre contribution à l'histoire de la nation et de la culture magyare surtout dans la partie orientale de la Hongrie.

*De nombreuses personnes sont intervenues lors de la célébration œcuménique et de la prière pour l'unité des chrétiens. **Rendons grâces au Seigneur pour cet événement; une telle rencontre aurait été impossible dans un passé qui n'est guère éloigné.***

Je rappelle, en outre, que dans le programme de cette journée du dimanche 18 s'est déroulée à Budapest une rencontre avec les représentants de la communauté juive."

**Osservatore Romano
17.10.1991**

Le Pape - Discours aux représentants de la communauté juive

"Dans ce geste, je veux voir l'expression, certes purement symbolique, des liens qui unissent l'Eglise catholique du Brésil et votre communauté juive.

Mais, au-delà de ce geste, la divine Providence a voulu que ce moment historique ne se fonde pas exclusive-

se poursuit d'ailleurs si activement qu'elle s'est acquise la faveur de milieux multiples, captant même la bienveillance de nombreux catholiques, attirés par l'espoir de réaliser une union conforme, semble-t-il, aux vœux de notre Mère la sainte Eglise, laquelle, de tout temps, n'a rien tant désiré que d'appeler et de ramener à elle ses enfants égarés. Mais sous les séductions de la pensée et la caresse des mots se glisse une erreur incontestablement des plus graves et capables de ruiner de fond en comble les assises de la foi catholique.

La conscience de notre charge apostolique Nous interdit de permettre que des erreurs pernicieuses viennent égarer le troupeau du Seigneur. Aussi, Vénérables Frères, en appelons-Nous à votre zèle pour prévenir un pareil mal. Nous sommes en effet persuadé que, par vos écrits et par votre parole, chacun pourra faire facilement entendre et comprendre à ses fidèles les principes et les raisons que Nous allons exposer; les catholiques y puiseront une règle de pensée et de conduite pour les œuvres visant à rassembler, de quelque manière que ce soit, en un seul corps, tous ceux qui se réclament du nom de chrétien."

La règle à suivre pour les catholiques

"Dieu, Auteur de toutes choses, nous a créés pour le connaître et le servir; principe de notre existence, il a donc un droit absolu à nous voir le servir. Dieu aurait pu n'imposer à l'homme, comme règle, que la seule loi naturelle qu'il avait gravée dans son cœur en le créant, et dans la suite en régler les développements par sa Providence ordinaire; il a, cependant,

ment sur un simple respect mutuel, mais bien sur la foi en Dieu unique et véritable.

Aujourd'hui, vingt-cinq ans après le Concile Vatican II, la déclaration «Nostra Ætate» continue à marquer un changement radical dans les relations entre les chrétiens et les juifs. Mon espérance est donc que le dialogue entre juifs et catholiques progresse toujours davantage sous l'effet de la Parole de Dieu. Si nous recevons cette parole dans un cœur authentiquement disposé à la laisser agir dans notre vie, nos yeux s'ouvriront et nous reconnâtrons dans tous nos frères le visage du Dieu unique et créateur. Lisant ensemble, dans une commune vénération, une bonne partie des Saintes Ecritures, nous devrions nous accorder pour les accueillir, les méditer et les mettre en pratique au service de tous les hommes, et spécialement des plus démunis.

2. Le dialogue interreligieux invite toutes les Eglises locales, et parmi elles aussi l'Eglise brésilienne, à des efforts sans cesse renouvelés **pour surmonter certains préjugés qui continuent à subsister en plusieurs lieux.** C'est ainsi que se manifestera, à la face du monde actuel, où la foi est exposée à tant de difficiles épreuves, la belle et profonde vérité de la foi en un seul Dieu et Seigneur qui doit être aimé et reconnu comme tel à travers tous ceux qui croient en Lui. En adorant le Dieu unique et véritable, nous découvrons, en effet, nos racines spirituelles communes, et nous prenons conscience de la fraternité entre tous les hommes.

Je suis heureux de savoir que, grâce à la Commission Nationale

jugé préférable d'y joindre des préceptes à observer, et, au cours des âges, c'est-à-dire depuis l'origine du monde jusqu'à la venue et la prédication du Christ Jésus, il a lui-même instruit les hommes des devoirs qui s'imposent à tout être raisonnable envers son Créateur : «Après avoir, à plusieurs reprises et en diverses manières, parlé autrefois à nos pères par les Prophètes, Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils».

Il en résulte qu'il n'est pas de vraie religion en dehors de celle qui repose sur la Révélation divine : cette Révélation, commencée à l'origine du monde, poursuivie sous la Loi ancienne, le Christ Jésus lui-même l'a parachevée dans la Loi nouvelle. Mais, du moment que Dieu a parlé – ce qu'atteste l'histoire, – il est évident que l'homme a l'obligation absolue de croire Dieu quand il parle et de lui obéir intégralement quand il commande. Afin justement que nous travaillions à la fois à la gloire de Dieu et à notre propre salut, le Fils unique de Dieu a constitué sur terre son Eglise. Or, ceux qui se disent chrétiens ne peuvent pas ne pas croire, pensons-Nous, qu'une Eglise, et une Eglise unique, a été fondée par le Christ; mais si on leur demande ensuite quelle doit être, d'après la volonté de son Fondateur, cette Eglise, ils ne s'entendent déjà plus. **Beaucoup d'entre eux, par exemple, nient que l'Eglise du Christ doivent être une société visible, se présentant sous la forme d'un corps de fidèles unique, et faisant tous profession d'une seule et même doctrine sous un magistère et un gouvernement unique;** au contraire, l'Eglise visible n'est pas autre chose, à leur

pour le dialogue entre Juifs et Catholiques, nos relations et notre collaboration se sont beaucoup développées ces dernières années au Brésil.

Osservatore Romano

9.12.1991

Discours du Pape à Saint-Pierre de Rome à l'occasion du synode.

«L'œcuménisme de la liberté» s'affermira ainsi dans la vérité et la liberté.

Pourrions-nous admettre que l'Eglise du Christ soit réellement un facteur de désunion et de discorde dans l'Europe qui s'achemine vers son unité politique ? Cela ne serait-il pas un des plus grands scandales de notre temps ?

Comme croyants, nous sommes appelés à participer à la construction de l'Europe de l'an 2000, de l'Europe de l'espérance.

Peuples du continent européen, le Christ nous envoie à vous pour vous offrir les dons divins de la communion et de la charité qui constituent spécifiquement notre patrimoine spirituel. Accueillez ces dons ! Tournez vos esprits vers Celui qui connaît le cœur de l'homme et peut combler ses aspirations intimes. Je vous en prie : «Laissez-vous réconcilier avec Dieu». Les travaux de l'assemblée synodale en cours vont mettre en évidence les chances inespérées que la Providence nous offre en ce temps.

7. Frères et sœurs très chers, hommes et femmes de bonne volonté, Dieu nous invite à ne pas céder à la tentation de l'égoïsme destructeur. Il nous invite à nous ouvrir au mystère de la vie et de l'amour, à être les gardiens de la vérité et les artisans d'un

sens, qu'une fédération des différentes communautés chrétiennes, attachées à des doctrines différentes, parfois même contradictoires.»

Saint Pie X

Lettre au Comte Medolago Albani, Président de l'Union Economico-Sociale d'Italie du 22.11.1909

“Il n'est ni loyal ni digne de dissimuler en la couvrant d'un drapeau équivoque, sa qualité de catholique, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande.”

Pie XI

Mortalium animos Vraie nature de l'Eglise

(...) “Notre Seigneur Jésus-Christ, cependant, a institué son Eglise comme une société parfaite, ayant par sa nature même des caractères extérieurs et perceptibles à nos sens, ayant pour but de procurer dans l'avenir le salut du genre humain, sous la conduite d'un seul chef, par l'enseignement et la prédication, par l'administration des sacrements, sources de la grâce céleste; c'est pourquoi il l'a comparée à un royaume, à une maison, à un bercail, à un troupeau. Après la mort de son Fondateur et des premiers Apôtres chargés de la propager, cette Eglise, si admirablement constituée, ne pouvait assurément ni périr ni disparaître, car elle avait reçu le mandat de conduire, sans distinction de temps et de lieu, tous les hommes au salut éternel : «Allez donc et enseignez toutes les nations». Dans l'accomplissement perpétuel de cette mission, l'Eglise pouvait-elle défaillir ou échouer, alors que le Christ lui-même accorde son assistance conti-

progrès fraternel durable.

«Ce qui est ancien a passé et voici qu'a paru du nouveau» (2 Cor 5,17).

Osservatore Romano

10.06.1991

Le Pape aux représentants des communautés juives

1. «Les rencontres avec les représentants des communautés juives constituent un élément constant de mes voyages apostoliques.» (...)

(...) «Malheureusement le bien et le mal, qui sont survenus entre nous, ont été écrasés par le massacre inconcevable dans son horreur, et dont le peuple juif fut la victime. Du moins, on peut dire que ce crime sans précédent, celui d'exterminer une nation entière, fit s'horrifier l'Europe chrétienne et l'incita à réparer les torts causés à travers les siècles aux juifs et parfois gravés dans la pensée et les coutumes. Après un intervalle de deux mille ans les juifs ont obtenu finalement leur propre Etat. Les nations de civilisation chrétienne ont entrepris le pénible travail de déraciner de leur propre mentalité tous les préjugés injustes à l'égard des juifs et les autres manifestations d'antisémitisme. Les Eglises chrétiennes et parmi

nuelle; en vertu de cette promesse solennelle : «Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles»?

Il est donc nécessaire que non seulement l'Eglise du Christ existe aujourd'hui comme en tout temps, mais encore qu'elle demeure identique à celle des temps apostoliques, sinon il faudrait dire –ce qui est inadmissible – ou bien que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pu accomplir son dessein, ou bien qu'il s'est trompé en affirmant que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.”

Pie VII

Post tam diuturnas

29.04.1814

(...)“ Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même **de la perfidie judaïque** l'Epouse sainte et immaculée du Christ, l'Eglise hors de laquelle il ne peut y avoir de salut.”

Le Concile de Nicée (787)

“ dénonce la fausse conversion des juifs.”

Le IIIe Concile du Latran (1179)

“interdit aux juifs de garder des serviteurs chrétiens.”

Le IV Concile du Latran(1217)

“condamne les usuriers juifs, les oblige à la restitution, à porter un vêtement spécial, leur interdit les charges publiques.”

Le Concile de Bâle (1434)

“établit que les juifs doivent

elles l'Eglise catholique ont participé activement à ce travail."

Osservatore Romano

19.08.1991

Le Pape lors de la Célébration œcuménique de Debrecen

(...) "Cette joyeuse générosité et cette estime des uns pour les autres est en net contraste avec l'antipathie que les membres des différentes communautés chrétiennes ont parfois montrée à l'égard des autres chrétiens. Je suis conscient de la triste histoire des prédicateurs qui furent condamnés à la prison et aux travaux forcés sur les galères, et dont le sort est évoqué aujourd'hui dans cette Eglise. D'autres événements tragiques nous viennent à l'esprit. Aujourd'hui de telles choses semblent impensables. Il est de notre devoir maintenant de faire encore plus de progrès dans l'estime réciproque et dans l'amour fraternel.

*Dans notre recherche, nous devons nous engager à traiter les uns avec les autres **non dans un esprit de conflit, comme cela est souvent arrivé dans le passé, mais plutôt dans l'esprit de l'exhortation de saint Paul aux Corinthiens sur l'amour :***

«La charité est patiente, elle est bienveillante, elle n'est pas envieuse, elle ne se vante pas, elle ne se gonfle pas, elle ne manque pas de respect, elle ne cherche pas son intérêt» (1Cor 13, 4-5).

écouter les prédicateurs chrétiens pour favoriser leur conversion, oblige les catholiques à désertier les fêtes juives."

St Pie V (1560)

"Haebraeorum gens : "l'impiété juive, s'adonne aux sortilèges, magie, superstition, maléfices."(...)

Pie XI

Mortalium animos

Erreurs sur la véritable nature de l'Eglise

"C'est le moment d'exposer et de réfuter une erreur qui est à la base de toute cette question et d'où procèdent l'activité et les multiples efforts des acatholiques pour confédérer, comme Nous l'avons dit, les églises chrétiennes. Les auteurs de ce projet ont en effet pris l'habitude de citer à tout propos cette parole du Christ : «Que tous soient un... Il n'y aura qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur», comme si, à leur avis, la prière et le vœu du Christ Jésus étaient demeurés jusqu'ici lettre morte. **Ils soutiennent en effet, que l'unité de foi et de gouvernement – qui est le caractère de l'unique et véritable Eglise – n'a jusqu'ici presque jamais existé et qu'elle n'existe pas davantage aujourd'hui;** qu'on peut, à vrai dire, la souhaiter et la réaliser quelquefois par une commune entente des volontés, mais qu'il la faut néanmoins considérer comme une sorte d'utopie. Ils ajoutent que l'Eglise en soi, de par sa nature, est divisée, c'est-à-dire constituée de très nombreuses églises ou communautés particulières, encore divisées, ayant bien quelques points communs de doctrine, mais différant les unes des autres pour tout le reste;

Osservatore Romano
16.12.1991
Synode - Document final
«Declaratio»

7. *“Nous voulons correspondre aux exigences évangéliques de la vérité et de la charité, telles que le successeur de Pierre les a exposées lors de la cérémonie œcuménique du 7 décembre : Celles-ci impliquent que nous reconnaissons loyalement les faits, en étant disposés à pardonner et à réparer nos torts respectifs. Elles interdisent de s’obstiner dans des idées préconçues, qui sont toujours source d’amertume et de récriminations stériles; elles incitent à éviter de lancer contre nos frères des accusations infondées, à leur attribuer des intentions ou des pensées qu’ils n’ont pas. Dès lors, si nous sommes animés du désir de comprendre réellement la position de l’autre, les divergences s’aplaniront grâce à un dialogue patient et sincère, guidé par l’Esprit Paraclét ”(25).*

10. *“L’Eglise ne peut donc renoncer à accomplir sa propre mission publique. Elle doit également se garder de revenir, pour s’acquitter de sa mission, à des formes du passé qui, aujourd’hui, pourraient être préjudiciables à l’Eglise elle-même. Sous l’impulsion de la révélation divine et au milieu de longues vicissitudes historiques, la civilisation européenne a réussi à établir, entre le plan religieux et le plan politique, une distinction qui n’est pas une séparation de ces deux ordres, et qui a tant contribué au progrès de l’humanité. Bien qu’elle soit fermement décidée à favoriser la démocratie, sainement comprise, l’Eglise n’est pas liée à un système politique déterminé (32).*

chaque Eglise, d’après eux, jouit des mêmes droits, et c’est tout au plus si, de l’époque apostolique aux premiers Conciles œcuméniques, l’Eglise fut une et unique, **Il faut donc, concluent-ils, oublier et écarter les controverses même les plus anciennes et les divergences de doctrine, qui continuent encore à les diviser aujourd’hui**, et, avec les autres vérités doctrinales, proposer et établir une certaine règle de foi commune; dans cette profession de foi, bien plus qu’ils ne le sauront, ils se sentiront de véritables frères; puis les diverses églises ou communautés une fois unies en une sorte de fédération universelle, il deviendra possible de lutter énergiquement et victorieusement contre les progrès de l’impiété.”

Léon XIII
Immortale Dei

“**Il fut un temps où la philosophie de l’Evangile gouvernait les Etats.** A cette époque l’influence de la sagesse chrétienne et sa divine vertu pénétraient les lois, les institutions, les mœurs publiques, toutes les classes et relations de la société civile. Alors la Religion instituée par Jésus-Christ, solidement établie dans le degré de dignité qui lui est dû, était partout florissante grâce à la faveur des Princes et à la protection légitime des Magistrats. **Alors le Sacerdoce et l’Empire étaient unis par une heureuse concorde et l’amical échange de bons offices. Organisée de la**

**Synode - Rapport d'ouverture du
Cardinal Ruini**

9. *“Conformément à l’enseignement conciliaire, la nouvelle évangélisation de l’Europe se révèle aussi être une tâche de nature nécessairement œcuménique. Non seulement les divisions entre chrétiens constituent encore aujourd’hui un grave obstacle à l’évangélisation, elles sont, en outre, une interpellation particulièrement urgente pour l’Europe qui en a été le berceau et qui, aujourd’hui, grâce notamment aux événements de ces dernières années voit s’ouvrir de nouvelles perspectives de rencontre et de collaboration, ce qui n’exclut pas une résurgence des tensions et des difficultés.*”

***La reconnaissance sincère, de part et d’autre, des déficiences et péchés, du passé et du présent devrait aplanir le chemin qui mène à un témoignage commun de la foi dans le Seigneur Jésus et dans la Très Sainte Trinité (cf Unitatis redintegratio 1) et à un engagement concordant - au service de la nouvelle évangélisation - sur la base d’une foi et d’une histoire qui constituent un patrimoine commun. Cela exige surtout une prière humble et confiante et la réciprocité de l’accueil dans la charité du Christ, ou plutôt, cet œcuménisme spirituel qui est la condition première et fondamentale d’un authentique cheminement œcuménique.*”**

(...)“ Nous ne saurions oublier non plus que, pour des motifs qui sont parfois d’ordre ethnique ou historique, des conflits entre chrétiens persistent ou réapparaissent au gré des circonstances dans certaines parties

sorte, la société civile donna des fruits supérieurs à toute attente dont la mémoire subsiste et subsistera, consignée qu’elle est dans d’innombrables documents que nul artifice des adversaires ne peut détruire ou obscurcir.”

du continent; ces conflits peuvent, le cas échéant, provoquer de douloureuses incompréhensions et difficultés entre les Eglises. C'est surtout dans ces occasions qu'il semble urgent d'explorer toutes les possibilités permettant de **libérer les questions œcuméniques et les relations entre les Eglises de tout préjugé historique et de tout conditionnement politique, de façon à pouvoir surmonter les rivalités et les différends dans le respect de la justice et avec une grandeur d'âme tout évangélique.** Les difficultés actuelles doivent donc être envisagées et évaluées à la lumière des critères décisifs que sont l'unité et les tâches urgentes communes à nos Eglises, et dans une constante ouverture à l'action du Saint-Esprit. C'est également ainsi que cette assemblée synodale, siégeant en présence de délégués fraternels pourra être une occasion propice d'un œcuménique «échange des dons» et amener, dès lors, un progrès sur la voie de l'unité en **recréant l'heureuse atmosphère du Concile Vatican II.**»

Osservatore Romano

30.11.1991

Synode - Rapport d'ouverture du Cardinal Ruini

10. "Ce n'est pas de là que tire son origine **la longue histoire des conflits entre chrétiens et juifs** et des souffrances endurées en Europe par les juifs; **si déplorable qu'elle soit, et si nécessaire que soit à son égard le pardon de Dieu,** cette histoire n'est pas liée à la négation du droit d'un peuple à l'existence. Il est en tout cas indispensable que la conscience européenne vive aujourd'hui dans une attitude de profonde et sincère purifi-

cation en raison du terrible refus qui s'est déroulé sur notre continent. En tant que chrétiens, nous devons étendre et renforcer la prise de conscience du rapport intrinsèque qui nous lie à la foi juive, parvenir à une véritable fraternité dans la réconciliation, dans le respect mutuel et dans le plein accomplissement des desseins de Dieu sur l'histoire."

Osservatore Romano

11.12.1991

**Monseigneur Mejia, vice-président
du conseil Pontifical de
«Justice et paix»**

**Discours de présentation
du message de Jean Paul II
du 1er janvier 1992**

6. *«La route à parcourir», non seulement pour collaborer à la construction de la paix, mais aussi, plus simplement, pour créer un rapport plus positif entre les diverses religions.*

Ce paragraphe vise donc à rendre plus spécifique le précédent.

Quelques points à retenir :

-«la route de la connaissance mutuelle»

-«la route du pardon généreux»

-«la route... de la vie commune au quotidien»

Le texte souligne que toutes ces routes, mais plus spécialement la dernière partent de la base, des «simples croyants». On évitera ainsi les «erreurs du passé» à propos desquels le pape exhorte chacun à «un sérieux examen de conscience» à l'occasion de la prochaine journée.

On peut dire que ce numéro 6 présente un guide pour les rapports interreligieux qui doivent servir de tremplin à l'engagement pour la

paix.”(...)

(...)“*«Le droit à la liberté religieuse» mérite une mention spéciale, en tant que «principe fondamental de la paix dans les relations entre les hommes», comme l’indiquait déjà le message de 1988.*

Enfin : éviter des «formes de fondamentalisme et de fanatisme», caractérisées comme des manifestations d’égoïsme et de «prévarications commises sur autrui», porteuses de «haine et de violence».”

Chapitre II

Liberté religieuse

Osservatore Romano

11.12.1991

Message du Pape pour la journée mondiale de la paix 1992

6. "Pour atteindre ce but de coopération active en vue de la paix, la route est encore longue : la route de la connaissance mutuelle, favorisée aujourd'hui par le développement des moyens de communication sociale et facilitée par la mise en œuvre d'un dialogue étendu et loyal; la route du pardon généreux, de la réconciliation fraternelle, de la collaboration, même dans des domaines limités ou secondaires, mais toujours afférents à la même cause; la route enfin de la vie commune quotidienne, dans le partage des efforts et des sacrifices, pour atteindre la même fin.

Sur cette route, c'est peut-être les simples croyants, c'est-à-dire les fidèles d'une religion plutôt que leurs guides, qui devront affronter la peine et, dans le même temps, auront la satisfaction de construire ensemble la paix.

*Les contacts interreligieux, ajoutés au dialogue œcuménique, semblent désormais le passage obligé afin que **tant de douloureux déchirements survenus au cours des siècles ne se produisent plus et que leurs séquelles soient rapidement guéries.***

Celui qui croit doit être avant tout un artisan de paix, donnant un exemple de rectitude intérieure qui se reflète à l'extérieur en des actes et des comportements cohérents : la sérénité,

Léon XIII

Les conséquences de la liberté de culte

Lettre Egiunto, 19 juillet 1889 à l'Empereur du Brésil.

"La liberté de culte, considérée dans son rapport à la société, est fondée sur ce principe que l'Etat, même dans une nation catholique, n'est tenu de professer ou de favoriser aucun culte; il doit rester indifférent au regard de tous et en tenir un compte juridiquement égal. Il n'est pas question ici de cette tolérance de fait, qui en des circonstances données, peut être concédée aux cultes dissidents; mais bien de la reconnaissance accordée à ceux-ci, droits mêmes qui n'appartiennent qu'à l'unique vraie religion, que Dieu a établie dans le monde et a désignée par des caractères et des signes clairs et précis, pour que tous puissent la reconnaître comme telle et l'embrasser.

Aussi bien, une **telle liberté place-t-elle** sur la même **ligne la vérité et l'erreur, la foi et l'hérésie, l'Eglise de Jésus-Christ et une quelconque institution humaine;** elle établit une déplorable et **funeste** séparation entre la société humaine et Dieu son Auteur; elle aboutit enfin aux **tristes conséquences** que sont l'indifférentisme de l'Etat en matière religieuse, ou, ce qui revient au même, son **athéisme.**"

l'équilibre, la maîtrise de ses instincts, les gestes de compréhension, de pardon, de générosité exercent une influence pacificatrice parmi les membres de son milieu de vie et de sa communauté religieuse et civile.”(...)

*“Une fois de plus je rappelle que **le strict respect de la liberté religieuse et du droit qui en découle est le principe et le fondement d’une vie commune pacifique. Je souhaite qu’il y ait un engagement, non seulement ferme mais réellement effectif de la part des autorités politiques et religieuses et des croyants eux-mêmes : sur sa reconnaissance sera rétablie la dimension transcendante de la personne humaine.***

Ce serait aberrant que les religions ou leurs disciples, se laissent aller à des formes de fondamentalisme et de fanatisme, justifiant par des motifs religieux luttés et conflits avec autrui. S’il y a une lutte digne de l’homme, c’est celle à mener contre ses propres passions désordonnées, contre toute espèce d’égoïsme, contre les tentatives de prévarication à l’égard de l’autre, contre chaque type de haine et de violence : en un mot contre tout ce qui est l’exact contraire de la paix et de la réconciliation.”

Il faut reconnaître la liberté religieuse comme pierre angulaire des droits de l’homme.

«... Que la liberté religieuse soit reconnue dans toutes les nations comme une exigence absolue de la dignité humaine... la libre profession de la religion peut favoriser l’éveil des peuples... à la concorde universelle.»

**Pie VI
10.07.1791**

“Fausses doctrines : un des premiers décrets de l’Assemblée assure à chaque individu **la liberté de pensée** et de sa manifestation **publique.”**

**Léon XIII
Immortale Dei
1.11.1885**

(...)“ De la même manière, la faculté de penser n’importe quelle chose et de l’exprimer dans le langage littéraire, sans restriction aucune, loin de constituer en soi un bien duquel la raison de l’humanité se glorifie, est plutôt la source et l’origine de beaucoup de maux.

(...) la liberté illimitée de penser et de se vanter publiquement de ses propres idées n’appartient pas aux droits du citoyen ni à la nature des choses ni n’est digne d’aucune manière de faveur et de protection”.

**Pie IX
Quanta Cura
8.12.1864**

(...) **“l’indifférentisme... perverse opinion... propagé par les tromperies des méchants... erreur très pernicieuse... qui prétend qu’en n’importe quelle religion se trouve le chemin ouvert jusqu’aux portes du bonheur...pour cela vont périr sans doute éternellement ceux qui ne possèdent pas la foi catholique et ne la conservent intègre et inviolée.**

De cette source très corrompue de l’indifférentisme sort cette sentence **absurde et erronée**, ou mieux dit délire par lequel on doit affirmer et revendiquer pour chacun l’absolue **liberté de conscience...** Avec vérité Nous disons qu’est ouvert le puits de

l'abîme duquel saint Jean a vu monter la fumée qui a obscurci le soleil et les vermisseaux qui vont envahir l'étendue de la terre.

Ici tient sa place cette très mauvaise et jamais suffisamment exécrée et **détestée liberté de presse**. Nous sommes horrifié, Vénérables Frères, de contempler par quels monstres de doctrines ou mieux par quels **monstres d'erreurs** nous sommes ensevelis."

Osservatore Romano
24.03.1991

Le Pape aux congressistes de l'Union internationale des avocats

*"Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,*

1. A l'occasion de votre rencontre romaine, vous avez souhaité rendre visite au successeur de Pierre. Je suis heureux de vous accueillir ici, d'autant plus que le thème de vos travaux, «Le droit et la liberté de conscience et de religion», revêt à mes yeux, vous le savez, une grande importance. C'est pourquoi il m'est très agréable de m'entretenir quelques instants avec vous."(...)

(...)"Il faut avoir le courage d'accepter cette notion de la liberté de conscience et de religion; elle n'est pas une faveur qu'octroient les gouvernements; elle ne se réduit pas non plus à la possibilité d'accomplir des rites; elle est le droit de chaque homme d'exprimer au niveau social ce qu'il a de plus profond en lui et de ne pas avoir à souffrir de dommages ou de désagréments pour cela. Si ce droit était universellement reconnu comme un principe régulateur des relations sociales, les confrontations entre diverses conceptions du monde

Léon XIII
Libertas
20.06.1888

(...)" Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public; **elle n'aurait aucune force de loi**, parce que ce ne serait pas une règle de justice et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

But de la liberté humaine : Dieu

Par sa nature donc et sous quelque aspect qu'on la considère, soit dans les individus, soit dans les sociétés, et chez les supérieurs non moins que chez les subordonnés, la liberté humaine suppose la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle; et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements ou ses défenses; autorité souverainement juste, qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection, car la vraie perfection de tout être, c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin : or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté

religieuses, athées ou agnostiques demeureraient loyales et paisibles. **Le respect égal des croyances est l'un des piliers des sociétés démocratiques contemporaines, et sa mise en œuvre témoigne d'un progrès vers un plus grand respect des droits de l'homme dans leur ensemble.**

Ce progrès s'accomplit, entre autres moyens, par la résolution des conflits quotidiens que vous rencontrez dans votre profession d'avocats. Du fait que les convictions intimes de l'homme, celles qui donnent un sens à sa vie, peuvent être lésées par beaucoup de pratiques de la vie civile, privée ou publique, l'exercice de la liberté de conscience et de religion est lié à celui de toutes les autres libertés; ainsi en est-il de la liberté de parole et d'expression, du droit d'association, du droit des parents à l'éducation de leurs enfants; et il n'est pas jusqu'au droit social où ne soient, de plus en plus, soulevées des questions qui mettent en cause la liberté de conscience et de religion. Les avocats et les membres des professions judiciaires ont ainsi la redoutable responsabilité de trouver les moyens de concilier les manifestations individuelles ou collectives des convictions qui s'enracinent au plus profond de la conscience avec les nécessités de l'ordre public, sans pour autant les réduire à de simples opinions, ce qui n'irait pas sans grand dommage pour la société et sans atteinte au droit des personnes.

3. Dans nos sociétés, la reconnaissance de la liberté de religion et de conscience se pose en termes nouveaux. Alors qu'autrefois les groupements humains se caractérisaient par leur unité de religion et faisaient

humaine, c'est Dieu.(...)

C'est ainsi qu'a toujours éclaté la merveilleuse puissance de l'Eglise pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples. Ses bienfaits en ce genre n'ont pas besoin d'être énumérés. Il suffit de rappeler l'esclavage, cette vieille honte des nations païennes, que ses efforts surtout et son heureuse intervention ont fait disparaître. L'équilibre des droits, comme la vraie fraternité entre les hommes, c'est Jésus-Christ qui l'a proclamé le premier; mais à sa voix a répondu celle de ses apôtres déclarant qu'il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni Barbare, ni Scythe, mais que tous sont frères dans le Christ. Sur ce point, l'ascendant de l'Eglise est si grand et si reconnu que, partout où elle pose le pied, on en a fait l'expérience, la grossièreté des mœurs ne peut subsister longtemps. A la brutalité succède bientôt la douceur, aux ténèbres de la barbarie, la lumière de la vérité. Et les peuples mêmes cultivés et adoucis par la civilisation, l'Eglise n'a jamais cessé de leur faire sentir l'influence de ses bienfaits, résistant aux caprices de l'iniquité, détournant l'injustice de la tête des innocents ou des faibles, et s'employant enfin à établir dans les choses publiques des institutions qui pussent, par leur équité, se faire aimer des citoyens ou se faire redouter des étrangers par leur puissance."(...)

(...)“ Mais, dès que le droit de commander fait défaut, **ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir, nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu.**”

preuve de plus ou moins de tolérance à l'égard des minorités religieuses, on connaît aujourd'hui une grande diversité des religions parmi les habitants d'un même territoire, voire dans une même famille. La paix civile demande d'accorder à chacun la même liberté qu'à tous les autres. Les populations demandent une réelle égalité de traitement pour tous les croyants, l'absence de discrimination en matière d'éducation et d'accès à l'emploi, l'abolition des «statuts personnels». Cela suppose notamment un régime des cultes clair et équitable dans la société; vous avez d'ailleurs opportunément inscrit cette question dans l'ordre du jour de vos travaux.

Les avocats ont un rôle important à jouer dans la solution des crises qui peuvent accompagner le passage des sociétés traditionnelles au stade actuel. Ils ont la délicate mission de faire accepter par les tribunaux et par l'opinion le point où se situe le non possumus des consciences et où son non-respect serait une violation directe de cette liberté.”(...)

“Les sociétés contemporaines ont pris conscience des ravages qui ont résulté de cette conception pour le respect des droits de l'homme; elles font désormais de la reconnaissance des droits de la conscience un élément de l'ordre public, redonnant droit de cité à un principe moral essentiel. Cela correspond à une exigence fondamentale des sociétés pluralistes d'aujourd'hui.”

Conception libérale de la liberté

Que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté, légitime et honnête, telle que la raison et Notre parole viennent de la décrire, nul n'oserait plus poursuivre l'Eglise de ce reproche qu'on lui jette avec une souveraine injustice, à savoir qu'elle est l'ennemie de la liberté des individus et de la liberté des Etats. Mais, il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : Je ne servirai pas, **entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence.** Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés Libéraux.

Et, en effet, ce que sont les partisans du **Naturalisme** et du **Rationalisme** en philosophie, les fauteurs du **Libéralisme** le sont dans l'ordre moral et civil puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du **Naturalisme.**

Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des sectateurs du **Libéralisme** dont nous avons parlé; **selon eux, il n'y dans la pratique de la vie aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi.** De là, procède cette morale que l'on appelle **indépendante** et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté

de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée.”

Osservatore Romano

12.05.1991

Le Pape au Portugal au Corps diplomatique.

“Notre magistère social est fondé sur l'homme, s'inspire de l'homme considéré comme protagoniste de la construction de la société.”(...)

“Parmi ces droits, je voudrais souligner celui de la liberté de la conscience humaine, liée à la seule vérité, naturelle ou révélée, car, dans certains pays, émergent de nouvelles formes de fondamentalisme et d'intolérance qui, au nom de pseudo-motivations de religion, de race et même d'état, attentent à la dignité de la personne, à la liberté de croyance, à l'identité culturelle et à la compréhension réciproque entre les hommes.(...) «Dans un monde comme le nôtre où la population d'une nation appartient rarement à une ethnie unique ou à une seule religion, il est fondamental pour la paix intérieure et internationale, que le respect de la conscience de chacun soit un principe absolu» («Discours du Nouvel-An au Corps diplomatique près le Saint-Siège» Osservatore Romano, 13.1.1991, N° 7). Vos pays seront fortifiés par la promotion de l'éducation au respect d'autrui, à travers la connaissance de cultures et de religions différentes et la compréhension harmonieuse des diversités existantes.”

4. *“Excellences, Mesdames et Messieurs,
Je désire formuler mes vœux les*

IV Les libertés modernes

“Mais pour mieux mettre en lumière ces vérités, il est bon que nous considérions séparément les diverses sortes de libertés que l'on donne comme des conquêtes de notre époque.”

A - Liberté des cultes

“Et d'abord, à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la liberté des cultes, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qu'il lui plaît, ou même de n'en professer aucune. – Mais, tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute, parmi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, gouvernés par la volonté et la Providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui.

Il faut ajouter qu'aucune vertu digne de ce nom ne peut exister sans la religion, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui Nous conduit à Dieu considéré comme notre suprême et souverain bien; et c'est pour cela que la religion, qui “accomplit les actes ayant pour fin directe et immédiate l'honneur divin”, est la reine à la fois et la règle de toutes les vertus. Et si l'on demande, parmi toutes ces religions oppo-

plus chaleureux aux peuples que vous représentez, aux autorités qui vous ont nommés, à vous-mêmes, à vos collaborateurs et aux membres de vos familles. Je vous assure de ma prière à Dieu, Père de tous les hommes, afin que les lumières et les énergies du Très-Haut rendent possible cette généreuse réunion des intelligences, des volontés et des activités créatrices, toutes orientées vers cette rencontre des nations.”

Osservatore Romano

8.08.1991

Le Pape à Wloclawek

“De même, il est nécessaire de souligner que la vérité chrétienne n’est pas conciliable avec un engagement fanatique ou fondamentaliste : «nombreux sont ceux, qui au nom d’une idéologie qui se prétend scientifique ou religieuse, pensent pouvoir imposer aux autres hommes leur conception de la vérité et du bien. L’Eglise pourtant, en réaffirmant constamment la transcendante dignité de la personne, a comme méthode le respect de la liberté»” (Centesimus annus, N° 46).

sées qui ont cours, laquelle il faut suivre à l’exclusion des autres, la raison et la nature s’unissent pour nous répondre : celle que Dieu a prescrite et qu’il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l’erreur entraînerait des conséquences trop désastreuses. **C’est pourquoi offrir à l’homme la liberté dont Nous parlons, c’est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le désertier, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal : ce qui, nous l’avons dit, n’est plus la liberté, mais une déprivation de la liberté et une servitude de l’âme dans l’abjection du péché.”**

Devoirs des Etats envers la religion

“Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l’Etat ne rende aucun culte à Dieu, ou n’autorise aucun culte public; que nulle religion ne soit préférée à l’autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais pour qu’il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n’eût aucun devoir envers Dieu, ou qu’en ayant, elle pût impunément s’en affranchir; ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l’œuvre de la volonté de Dieu, et cela qu’on la considère dans ses membres, dans sa forme qui est l’autorité, dans sa cause ou dans le

nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme. C'est Dieu qui a fait l'homme pour la vie en société et qui l'a uni à ses semblables, afin que les besoins de sa nature, auxquels ses efforts solitaires ne pourraient donner satisfaction, pussent la trouver dans l'association.

C'est pourquoi la société civile, en tant que société doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur et, par conséquent, rendre **à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte.**

Non, de par la justice, non, de par la raison, **l'État ne peut être athé, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits.**— Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère."

Osservatore Romano
16.10.1991

Le Pape au Corps diplomatique

“C'est pour ce motif qu'au début de cette année, dans mon discours au Corps diplomatique accrédité auprès du Saint Siège, j'ai souligné que «si 1990 avait été l'année de la liberté, 1991 devait être celle de la solidarité» (Osservatore Romano N° 3, 20 janvier 1991)

Je renouvelle enfin mon «pressant appel à ceux qui exercent des responsabilités publiques - qu'ils soient chefs d'États ou de gouvernements, législateurs, magistrats ou autres -

Léon XIII

**B. - Liberté de parole
et de presse**

“Et maintenant, poursuivons ces considérations au sujet de la liberté d'exprimer par la parole ou par la presse tout ce que l'on veut. Assurément, si cette liberté n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme et la mesure, une telle liberté, il est à peine besoin de le dire, n'est pas un droit, car le droit est une faculté morale, et, comme nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait absurde de croire qu'elle appartient

*afin qu'ils assurent par tous les moyens nécessaires, l'authentique liberté de conscience de tous ceux qui résident dans les limites de leur juridiction, donnant une attention particulière aux droits des minorités» (Message du pape pour la Journée de la Paix, 1er janvier 1991). **La liberté religieuse, dont ce Brésil qui nous accueille donne un exemple éminent, est le signal du réveil des peuples à la recherche de la vraie liberté.***”

naturellement, et sans distinction, ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans l'Etat avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite; **mais les doctrines mensongères,** peste la plus fatale de toutes pour l'esprit; **mais les vices** qui corrompent le cœur et les mœurs, **il est juste que l'autorité publique emploie à les supprimer sa sollicitude, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société.** Les écarts d'un esprit licencieux, qui, pour la multitude ignorante, deviennent facilement une véritable oppression, doivent justement être punis par l'autorité des lois, non moins que les attentats de la violence commis contre les faibles. Et cette répression est d'autant plus nécessaire que contre ces artifices de style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon, ou ne peut qu'avec une très grande difficulté se tenir en garde. **Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeure sacré et inviolable, rien ne sera épargné,** pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels que l'on doit considérer comme un noble patrimoine commun à toute l'humanité. **Ainsi, la vérité est peu à peu envahie par les ténèbres, et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir avec facilité la domination des erreurs les plus pernicieuses et les plus diverses.**”

Osservatore Romano

Discours du Pape au nouvel ambassadeur islamique d'Iran

“Cette liberté de pensée, de conscience et en conséquence de religion est un fondement essentiel de la paix, et je renouvelle mon espoir que les grandes religions continuent à promouvoir la compréhension et le dialogue réciproque sur la base des nombreuses valeurs qu’elles partagent, afin d’éliminer les obstacles qui s’opposent à l’affirmation de cette liberté (cf. ibid VIII). De cette façon, en suivant la loi de leur conscience et les préceptes de leur propre religion, les croyants, même s’ils ont des points de vue différents sur bien des sujets, seront en mesure d’agir ensemble pour affronter les problèmes urgents qui menacent l’humanité”

Osservatore Romano

3.06.1991

Déclaration de l'épiscopat colombien à l'occasion de la nouvelle Constitution

3. *“La Colombie a maintenant une nouvelle Constitution*

Tous nos concitoyens doivent la respecter avec loyauté(...)

4. *D’autre part, nous relevons de nombreux aspects positifs, tels que l’énumération des valeurs énoncées dans le préambule; l’affirmation de la dignité de la personne humaine et de ses droits, parmi lesquels avant tout le droit à la vie; l’abolition de la torture, la garantie de la liberté de conscience et de culte, la proclamation des droits de la femme, des enfants, des jeunes et des minorités ethniques; la sauvegarde du patrimoine écologique et culturel; la recherche d’une*

(...)“ De ces considérations, il ressort comment les partisans du **Libéralisme** s'entendent sur ce point, et représentent cette liberté qu'ils réclament et proclament avec une égale ardeur. D'une part, ils s'arrogent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'Etat une licence telle, qu'il n'y a point d'opinion si perverse à laquelle ils n'ouvrent la porte et ne livrent passage; de l'autre, ils suscitent à l'Eglise obstacles sur obstacles, confinant sa liberté dans les limites les plus étroites qu'ils peuvent, alors cependant que, de cet enseignement de l'Eglise, aucun inconvénient n'est à redouter, et que, au contraire, on en doit attendre les plus grands avantages.”

D. - Liberté de conscience

“49. Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle qu'on nomme **liberté de conscience**. **Que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment, à son gré, rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le réfuter.** Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a dans l'Etat le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu, et d'accomplir ses préceptes sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression, elle a toujours été l'objet des vœux de l'Eglise et de sa particulière affection.

meilleure justice sociale et l'institution d'une grande démocratie participative. Tous ces points sont des germes qui peuvent produire des fruits splendides."

Osservatore Romano

16.12.1991

Synode - Document final

«Declaratio»

*10. "Dans la contribution des laïcs à la construction de la nouvelle Europe, on donnera la plus grande valeur à la promotion de la dignité humaine, au respect inviolable de la vie, **au droit à la liberté de conscience et de religion**, au mariage et à la famille comme terrain privilégié de l'engagement social et de l'«humanisation» de la société, aux services caritatifs et aux œuvres de miséricorde, à l'engagement pour le bien commun et à celui de la vie politique, à la responsabilité dans la vie économique, à l'engagement pour la sauvegarde de la création, à l'évangélisation dans les milieux de la culture, de l'instruction et de l'éducation ainsi que dans celui des moyens de communication sociale."*

C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée de leur sang. Et ils ont eu raison, car la grande et très juste puissance de Dieu sur les hommes et, d'autre part, le grand et suprême devoir des hommes envers Dieu trouvent l'un et l'autre dans cette liberté chrétienne un éclatant témoignage.

Elle n'a rien de commun avec des dispositions factieuses et révoltées, et, d'aucune façon, il ne faudrait se la figurer comme réfractaire à l'obéissance due à la puissance publique : car ordonner et exiger l'obéissance aux commandements n'est un droit de la puissance humaine qu'autant qu'elle n'est pas en désaccord avec la puissance divine et qu'elle se renferme dans les limites que Dieu lui a marquées. **Or, quand elle donne un ordre qui est ouvertement en désaccord avec la volonté divine, elle s'écarte alors loin de ces limites et se met du même coup en conflit avec l'autorité divine : il est donc juste alors de ne pas obéir.**

Mais les partisans du **Libéralisme**, qui, en même temps qu'ils attribuent à l'Etat un pouvoir despotique et sans limites, proclament qu'il n'y a aucun compte à tenir de Dieu dans la conduite de la vie, ne reconnaissent pas du tout cette liberté dont Nous parlons et qui est unie intimement à l'honnêteté et à la liberté; et ce qu'on fait pour la conserver, ils l'estiment fait à tort et contre l'Etat. S'ils disaient vrai, il n'y aurait pas de domination si tyrannique qu'on ne dût accepter et subir"

Osservatore Romano

12.12.1991

Synode - Monseigneur Fernando Charrier, Rapporteur de la sous-commission des Evêques italiens

2. *“Le problème de l’œcuménisme a, une fois de plus, attiré l’attention et suscité un débat d’idées. L’on a fait remarquer qu’un véritable œcuménisme se base sur l’accueil de la liberté de conscience et du droit de pleine appartenance civile à une nation même si l’on est d’une confession religieuse différente de celle de la majorité. Et les injustices subies, même lorsqu’elles sont entièrement pardonnées, exigent réparation.”*

Osservatore Romano

1.12.1991

Synode -

Troisième Assemblée générale.

Liberté spirituelle et liberté religieuse

Cardinal Jean-Marie Lustiger - Archevêque de Paris (France)

“L’Eglise demande pour toute personne humaine, appelée à la justice et à la liberté, la même liberté qu’elle a toujours revendiquée pour sa propre mission apostolique.

Les chrétiens d’Europe, instruits par les malheurs de ce siècle réclament, pour les autres (qu’ils soient croyants ou non) comme pour eux-mêmes, une égale reconnaissance civile et juridique, les mêmes droits à la liberté religieuse, un même respect des droits fondamentaux inhérents à la dignité de la personne humaine.

L’Eglise entend assurer à chaque Etat de droit le respect de son organisation spécifique. De chacun des Etats l’Eglise attend désormais le

Tolérance chrétienne

“Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l’Eglise tient compte du poids accablant de l’infirmité humaine, et elle n’ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. **Pour ces motifs, tout en n’accordant de droits qu’à ce qui est vrai et honnête**, elle ne s’oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l’égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d’un mal plus grand à éviter ou d’un bien plus grand à obtenir ou à conserver.

Dieu lui-même, dans sa Providence, quoique infiniment bon et tout-puissant, permet néanmoins l’existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des Etats, d’imiter celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l’autorité des hommes doit permettre et laisser impunies bien des choses qu’atteint pourtant, et à juste titre, la vindicte de la Providence divine. **Néanmoins, dans ces conjonctures, si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l’approuver, ni le vouloir en lui-même** car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu’il peut. Et en cela aussi, la loi humaine doit se proposer d’imiter Dieu, qui, en laissant le mal exister dans le monde, ne veut ni que le mal

respect des droits de l'homme et de la liberté religieuse de servir Dieu et le prochain, en privé et en public. De chaque groupe humain national ou religieux, l'Eglise attend qu'il renonce à l'égoïsme qui humilie et à l'orgueil qui asservit. L'Eglise demande qu'une organisation juridique, conforme à la justice et aux droits de la personne humaine, garantisse le droit à la vie des plus faibles comme le droit de tous à la liberté religieuse."

2. "Les différentes confessions chrétiennes peuvent trouver dans ces convictions renouvelées de l'Eglise catholique une garantie de communion fraternelle et les juifs une reconnaissance.

Les non-croyants trouveront dans cette proclamation commune de la liberté spirituelle et de la liberté religieuse une volonté consciente de tolérance, de respect et de fraternité. Les musulmans d'Europe verront dans ces engagements de l'Eglise catholique le moyen d'une présence sur le sol européen, dans le respect de leur dignité et de leur foi; ils trouveront en outre dans ce nouveau respect des Eglises chrétiennes sur le plan des droits civils un gage et un ferment pour leur propre renouveau en Esprit en en Vérité.

La liberté religieuse est un fruit fécond de la liberté spirituelle des enfants de Dieu, elle en est l'expression sociale et civile. Des siècles de tradition ecclésiale et de développement doctrinal ont mis en évidence l'unicité du christianisme : ni séparation, ni confusion entre religion et politique, dans le respect de la personne et de la communion humaine.

La liberté religieuse a été un bas-

arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Cette sentence du Docteur angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal."

Tolérantisme libéral

"Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté, accordée indifféremment à tous et pour tous, n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à leur raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits, et, en ce qui touche la tolérance, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent le Libéralisme.

En effet, en accordant aux citoyens sur tous les points dont Nous avons parlé une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. **Et quand l'Eglise, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une tolérance si pleine de désordres et d'excès, et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur;** en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et sévères, quand il s'agit du catholicisme : prodigues de liberté pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Eglise sa liberté

Mais, afin de récapituler briève-

tion contre les totalitarismes athées : c'est un acte de justice et de charité envers les croyants et les non-croyants, y compris les opposants au christianisme et les anticléricaux. C'est une assurance pour l'Etat de droit en Europe.

La liberté religieuse est un complément et un témoin de la liberté qui nous a été acquise par le Christ."

Osservatore Romano

24.11.1991

Le secrétaire d'Etat Angelo Sodano

6. Le chrétien dans une société pluraliste.

«Parmi les seize documents de ce même concile œcuménique Vatican II, il en est un de grande importance : c'est la déclaration «Dignitatis Humanæ» sur la liberté religieuse.

Tout en soulignant le devoir de tous les hommes de chercher la vérité, le Concile œcuménique Vatican II nous a enseigné le devoir de respecter la conscience de chaque individu et de l'accompagner dans son cheminement intérieur. Mais le respect de l'autre ne doit pas empêcher le croyant d'annoncer par la Parole et de témoigner par sa vie quelles sont les valeurs qui l'inspirent.»(...)

8. La route à parcourir

*«Parfois un de ceux qui ne croient pas fait un bout de chemin avec nous et nous nous en réjouissons. Tel a été, par la grâce de Dieu, le cas de l'engagement commun durant la dernière décennie pour la défense et la promotion des droits de l'homme. Croyants et non-croyants se sont souvent **unis pour défendre la liberté de l'homme**. Tel a été le travail commun sur tous les fronts de la solidarité humaine.»*

ment, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que, par conséquent, il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu et refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est abus de la liberté et révolte; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du **Libéralisme**. On peut, du reste, en distinguant plusieurs espèces; car il y a pour la volonté plus d'une forme et plus d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine."

Osservatore Romano

13. 09.1991

**Monseigneur Jean Louis Tauran,
secrétaire pour les rapports avec les
Etats, au C.S.C.E.
à Moscou**

“Cette ville qui, au cours de sa longue histoire, a été le théâtre de batailles féroces et le lieu de répressions cruelles, est devenue aujourd’hui tribune de la démocratie”(...)

“C’est dire qu’une ère nouvelle est commencée. Cela comporte des chances et des risques pour l’Europe.

1. L’Europe de demain sera une Europe de la solidarité ou elle ne sera pas. *Le Document de Copenhague et la Charte de Paris fournissent à cet égard des principes propres à inspirer ceux à qui revient la tâche redoutable d’orienter les sociétés européennes.(...)*

4. Dans cette Europe de la démocratie, la liberté de conscience et de religion, effectivement respectée, demeure toujours comme le «test» des autres libertés.

En matière de liberté publique, nous le savons, ce sont les obligations et non les droits de l’Etat qui priment. Le droit de penser, de croire, de se réunir pour pratiquer sa foi ne dépend pas d’une autorité administrative. Il est la conséquence d’un droit inhérent à la personne humaine qui se traduit par des manifestations visibles, de dimension sociale. Donc par le droit de pratiquer sa religion avec d’autres et d’organiser la communauté. Le Document de clôture de Vienne comporte des engagements précis qui ont permis d’accomplir des progrès considérables.”(...)

“Si le christianisme, en particu-

Pie IX

Quanta Cura

8.12.1864

(...)“ **Les perfides machinations** des méchants qui...en promettant la liberté...par le moyen de **fausses doctrines** et d’écrits très pernicious, déracinent les fondements de la Religion Catholique.

Il ne manque pas d’hommes qui en appliquant à la société civile **l’impie et absurde principe** du naturalisme... demandent que la société humaine se constitue et se gouverne sans tenir compte de la Religion, comme si elle n’existait pas; ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie Religion et les fausses.

De plus en **allant contre la doctrine de l’Ecriture Sainte, de l’Eglise et des Saints Pères**, ils ne laissent pas d’affirmer que le meilleur gouvernement est celui dans lequel on ne reconnaît pas au pouvoir l’obligation de réprimander par la sanction des peines les violateurs de la Religion Catholique sinon dans la mesure où la tranquillité publique le demande.

(...) et en conséquence ils ne craignent pas de favoriser **cette opinion erronée** que... Grégoire XVI appelait **délire**, c’est-à-dire que la liberté de conscience et de culte est un droit libre de tout homme, qui doit exister et être proclamé et garanti dans toute société bien constituée, et que les citoyens ont toute liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu’elles soient, en paroles, par écrit ou de toute autre manière sans que l’autorité ecclésiastique ou civile puisse limiter **cette liberté si funeste**.

En soutenant ces affirmations

lier, ne fournit pas directement de «modèle» de société, il a l'ambition de réconcilier les hommes avec eux-mêmes et avec leurs semblables.»

téméraires, ils ne pensent pas et ne considèrent pas qu'ils proclament la **liberté de perdition.**

Ainsi donc, Nous, pénétré du devoir de Notre ministère apostolique... pour le salut des âmes... toutes et chacune des différentes opinions et doctrines qui sont signalées en détail dans ces présentes (lettres), **Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons et Nous désirons et commandons que tous les fils de l'Eglise Catholique les tiennent pour réprouvées, prosrites et condamnées !**”

Chapitre III

Œcuménisme

Osservatore Romano

19.08.1991

Le Pape durant la Célébration œcuménique dans l'église calviniste

“Je considère cette rencontre œcuménique non comme un acte de courtoisie formelle, mais plutôt comme un moment de grande importance dans le chemin que le Seigneur lui-même a indiqué à ses disciples quand il priaît, qu'ils ne fassent qu'un comme Lui et son Père ne font qu'un (cf Jn 17, 21-23) Une des raisons des nombreux voyages pastoraux que j'ai effectués pendant le cours de mon pontificat est de confirmer que l'Eglise catholique est engagée dans le mouvement œcuménique par une décision irrévocable, et qu'elle désire contribuer à cela avec tous ses moyens. Un aspect fondamental de ma mission comme évêque de Rome est d'être au service de l'unité. Par conséquent j'ai le fervent espoir que cette visite en Hongrie puisse promouvoir et encourager les rapports œcuméniques entre chrétiens.”

(...)“A la lumière de tels signes, le Concile a clairement affirmé que le mouvement pour le rétablissement de l'unité entre les chrétiens est promu «par l'impulsion du Saint-Esprit» (Unitatis redintegratio I).

Parmi les «signes des temps» que nous devrions percevoir, il y a l'estime réciproque qui existe entre les chrétiens, même s'ils appartiennent à des communautés qui sont encore actuellement divisées. Dans leur

Pie IX

A l'épiscopat anglais

16.09.1864

Lettre du Saint-Office à l'épiscopat anglais

(Fondation à Londres d'une société «Pour promouvoir l'unité de la chrétienté».)

“Formée en effet et dirigée par des protestants, elle s'inspire de cette idée expressément affirmée, que **les trois communions chrétiennes, catholique romaine, grecque schismatique et anglicane, bien que séparées et divisées entre elles, ont un droit égal de revendiquer le nom de catholique.** La Société est donc ouverte à toute personne, en quelque lieu qu'elle habite, qu'elle soit catholique, grecque schismatique ou anglicane, à cette condition pourtant, qu'il ne sera permis à personne de soutenir une question sur les divers points de doctrine qui les divisent, et que chacun sera libre de se conformer en toute tranquillité d'esprit aux préceptes de sa propre confession religieuse. **La Société prescrit à tous les associés les prières à réciter, et aux prêtres les sacrifices à célébrer, selon son intention, qui est que les trois communions chrétiennes en question, qui, toutes ensemble, forment, comme on le suppose, l'Eglise catholique, se réunissent enfin pour constituer un corps unique.”**

Fausse conception de l'unité

“Cette nouveauté est d'autant

approche les uns vers les autres, dans le passé, les chrétiens divisés tendaient à accentuer les idées et les pratiques de l'autre qu'ils considéraient comme contraires à la volonté du Christ. Cette tendance, et les controverses qui en découlaient, n'est peut-être pas encore totalement surmontée. Mais aujourd'hui, à l'aide du dialogue œcuménique, nous avons découvert un terrain commun et une convergence sur beaucoup de points importants."(...)

(...)“Avant tout, il faut dire que dans le contexte de l'unique foi apostolique qui devrait être le but de nos efforts œcuméniques, il y a **une légitime diversité** qui n'est pas en contradiction avec l'unité voulue par Dieu.”(...)

(...)“**L'œcuménisme n'est pas uniquement un germe que la divine Providence a mis récemment dans les cœurs des croyants. Il est aussi un fruit que Dieu veut faire mûrir en nous. Nous sommes tous responsables de son développement.**

*Le Concile Vatican II a exprimé ce concept de cette façon : «Il n'y a pas de véritable œcuménisme sans une conversion intérieure; puisque le désir de l'unité naît et mûrit du **renouveau de la pensée, de l'abnégation de soi et de la libre effusion de la charité.**».*”

plus **dangereuse**, qu'elle se présente sous des apparences de piété et de sollicitude empressées pour l'unité de la Société chrétienne. **Le fondement sur lequel elle s'appuie est tel qu'il renverse de fond en comble la constitution divine de l'Eglise.**

Elle se résume en cette supposition, que la véritable Eglise de Jésus-Christ est formée d'une part de l'Eglise romaine, établie et propagée dans le monde entier d'autre part du schisme de Photius, et de l'hérésie anglicane, qui auraient, avec l'Eglise romaine, un même Seigneur, une même foi, un même baptême. Pour faire disparaître les dissensions qui déchirent ces trois communions chrétiennes au grand scandale de tous et au grand dommage de la vérité et de la charité, elle ordonne des prières et des sacrifices, pour obtenir de Dieu la grâce de l'unité.

Assurément, un catholique ne désire rien tant que de voir disparaître complètement les schismes et les dissensions entre chrétiens, et tous les chrétiens empressés à garder l'unité d'esprit dans le lien de la paix. C'est pourquoi l'Eglise catholique prie et invite les fidèles à prier le Dieu tout-puissant, pour que se convertissent à la vraie foi, en abjurant leurs erreurs et rentrent en grâce avec la sainte Eglise romaine, hors de laquelle il n'y a pas de salut, tous ceux qui l'ont quittée; bien plus, elle prie et fait prier pour que tous les hommes parviennent avec la grâce de Dieu, à la connaissance de la vérité. **Mais que des chrétiens et des ecclésiastiques prient pour l'unité chrétienne sous la direction d'hérétiques, et, ce qui est pire, selon une intention au plus haut point imprégnée et entachée**

Osservatore Romano
2.02.1991

**Le Pape à l'assemblée plénière
du conseil pontifical pour la promo-
tion de l'unité des chrétiens.**

(...)“*Je tiens aussi à rappeler que l'esprit de dialogue doit animer tous ceux qui exercent une responsabilité pastorale aux divers niveaux de l'Eglise catholique.*

Quand l'autorité de l'Eglise les a approuvés, il est opportun que les documents élaborés par les commissions mixtes soient connus et étudiés; leurs résultats doivent être accueillis par tous et intégrés dans la prédication, l'enseignement et la vie ecclésiastique.

Avec une urgence toujours plus forte, la dimension œcuménique réellement fondée et constamment assurée est requise dans la formation théologique, en particulier dans celle des futurs prêtres. Le Concile en avait clairement signalé la nécessité (cf. Unitatis redintegratio, N° 10). Les exigences de la mission de l'Eglise requièrent actuellement une collaboration œcuménique qui ne peut se réaliser sans une préparation spirituelle, doctrinale et culturelle appropriée.”

d'hérésie, voilà qui ne peut absolument être toléré.”(...)

Notes de la véritable Eglise.

“La véritable Eglise de Jésus-Christ est établie par l'autorité divine et se reconnaît par les quatre caractères que nous affirmons dans le symbole; et chacun de ces caractères est tellement lié aux autres qu'il ne saurait en être séparé; d'où il suit que celle qui est dite et est vraiment catholique, doit briller en même temps par la prérogative de l'unité, de la sainteté, et de la succession apostolique. L'Eglise catholique est donc une, de l'unité visible et parfaite du monde entier et de toutes les nations, une de cette unité dont le principe, la source et l'origine indéfectible est la suprême autorité et la primauté prééminente du bienheureux Pierre, Prince des apôtres, et de ses successeurs sur le siège de Rome. **Et il n'y a pas d'autre Eglise catholique que celle qui, bâtie sur le seul Pierre, s'élève en corps compact et uni par les liens de la foi et de la charité;** c'est ce que saint Cyprien professait en toute sincérité, quand il s'adressait en ces termes au Pape Corneille : **ut Te collegæ nostri et communionem tuam, idest catholicæ Ecclesiæ unitatem pariter et caritatem probarent firmiter ac teneren”**(...)

*“Il est souhaitable que les **commissions nationales et diocésaines pour l’œcuménisme**, qui jusqu’à maintenant ont rendu d’appréciables services, **développent leur action**. Elles peuvent apporter une aide précieuse aux pasteurs dans l’exercice de leur responsabilité.*

*5. Intensifier les relations œcuméniques est une tâche complexe dont les différents aspects sont complémentaires. Un plein accord sur une commune profession de foi est la condition fondamentale de l’unité vers laquelle nous tendons. Le dialogue théologique est l’instrument le plus adapté pour y parvenir. **Il doit examiner les divergences et tenter de les surmonter**, avec la grâce de l’Esprit, dans la fidélité à l’intégralité de la doctrine. Pour cela, nous prions et nous espérons.*

*J’invoque la Bénédiction de Dieu sur votre session plénière afin qu’elle donne **une nouvelle impulsion au dialogue œcuménique et à toute l’action œcuménique.**”*

Osservatore Romano

6.05.1991

Le Pape à l’Assemblée plénière de la Congrégation pour la doctrine de la foi

“L’Eglise agit, par conséquent, dans deux directions : d’une part, elle vise à faire émerger les soi-disant «valeurs du Royaume» comme la paix, la justice, la liberté, la fraternité; de l’autre elle tend à favoriser le dialogue entre les peuples, les cultures, les régions «afin que dans un enrichissement réciproque elles aident le monde à se rénover et à cheminer toujours plus vers le Royaume. A côté des aspects positifs, ces

“Pie IX

Que les fidèles se gardent donc avec le plus grand soin d’entrer dans ces sociétés, dont ils ne peuvent faire partie sans détriment pour la foi; qu’ils écoutent saint Augustin nous enseignant qu’il ne peut y avoir ni vérité, ni piété, là où manquent l’unité chrétienne, et la charité de l’Esprit-Saint.”

Pie XII

Humani Generis

“La fiction de cette fameuse évolution, faisant rejeter tout ce qui est absolu, constant et **immuable**, a ouvert la voie à une philosophie nou-

concessions recèlent aussi des aspects négatifs.» (ib. 17)

3. *Cela stimule et encourage votre Congrégation à analyser d'une façon organique et avant tout du point de vue des fondements christologiques, le problème du rapport entre le christianisme et les autres religions. L'encyclique «Redemptoris missio» a tracé des lignes majeures courageuses qui peuvent soutenir et éclairer toute recherche sur ce sujet. Le salut vient du Christ et le dialogue ne dispense pas de l'évangélisation. «Le dialogue doit être conduit et mis en acte par la conviction que l'Eglise est la voie ordinaire de salut et qu'elle seule possède la totalité des moyens de salut» (ib. n. 5)*

4. *De plus, la question herméneutique est l'objet des attentions de toute l'Eglise depuis quelque temps. Il suffit de se souvenir de l'important document publié récemment par la Commission théologique internationale sur «l'interprétation des dogmes». Il est aussi le fruit d'une réflexion approfondie conduite durant les années passées par ce Dicastère. Il s'agit maintenant de procéder à une étude plus précise qui prenne en considération les divers aspects de la question par rapport surtout à la **relation entre foi et philosophie** et par rapport à **l'interprétation de la Bible**, interprétation qui ne peut être authentique que dans un contexte ecclésial clair. **Une semblable considération renvoie immédiatement à d'autres problématiques ecclésiologiques liées aussi à l'engagement œcuménique.** Il n'échappe à personne que tout ceci nécessite un prudent approfondissement doctrinal et de non moins indispensables clarifications. Et pourtant,*

velle aberrante, qui dépassant l'idéalisme, l'immanentisme et le pragmatisme, s'est nommée existentialisme, parce que, négligeant les essences immuables des choses, elle n'a souci que de l'existence de chacun.

A cela s'ajoute un faux historicisme qui, ne s'attachant qu'aux événements de la vie humaine, renverse les fondements de toute vérité et de toute loi absolue dans le domaine de la philosophie et plus encore dans celui des dogmes chrétiens.”

Saint Pie X Pascendi

“Il nous reste à dire quelques mots du réformateur.

Déjà, par tout ce que nous avons exposé jusqu'ici, on a pu se faire une idée de la manie réformatrice qui possède les modernistes; rien, absolument rien, dans le catholicisme, à quoi elle ne s'attaque. - Réforme de la philosophie, surtout dans les Séminaires : que **l'on relègue la philosophie scolastique dans l'histoire de la philosophie, parmi les systèmes périmés, et que l'on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne, la seule vraie, la seule qui convienne à nos temps.** - Réforme de la théologie : que **la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne, la théologie positive pour fondement l'histoire des dogmes.** - Quant à l'histoire, qu'elle ne soit plus écrite ni enseignée que selon leurs méthodes et leurs principes modernes. - Que les dogmes et la notion de leur évolution soient harmonisés avec la science et l'histoire. - Que dans les catéchismes on n'insère plus en fait de dogmes, que ceux qui auront été réformés et qui seront à la

alors que je vous encourage à poursuivre la mise en valeur de ces thématiques si actuelles, j'entends vous assurer que votre effort, fatigant et ardu, tournera certainement au bénéfice du peuple de Dieu tout entier. Il aura aussi pour effet la diffusion de l'Évangile et la nouvelle évangélisation qui engage toute l'Église."

Osservatore Romano

21.06.1991

**Document «Dialogue et Annonce»
du Conseil pontifical pour le
dialogue interreligieux.**

(Card. Arinze)

**Congrégation pour l'Évangélisation
des Peuples. (Card. Tomko)**

Introduction :

Le dialogue

*9. «Le dialogue peut être compris de plusieurs façons. En premier lieu, au niveau purement humain, il signifie la communication réciproque, pour rejoindre une fin commune ou, à un niveau plus profond, une communion entre les personnes. En second lieu, le dialogue peut être considéré comme une attitude de respect et d'amitié, qui pénètre ou devrait pénétrer dans toutes les activités qui constituent la mission évangélisatrice de l'Église. Ceci peut être raisonnablement appelé «l'esprit de dialogue». Troisième-ment, **dans un contexte de pluralisme religieux, le***

*portée du vulgaire. - En ce qui regarde le culte, que l'on diminue le nombre des dévotions extérieures, ou tout au moins qu'on en arrête l'accroissement. Il est vrai de dire que certains, par un bel amour du symbolisme, se montrent assez coulants sur cette matière. - **Que le gouvernement ecclésiastique** soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience, qui **tourne à la démocratie**; qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques; que l'autorité soit décentralisée.»*

Pie IX

A l'évêque anglais

(...) L'indifférentisme.

«Un motif de plus pour les fidèles, de se tenir à l'écart de la société de Londres, c'est que ses adeptes favorisent l'indifférentisme et sont une cause de scandale.

*Cette société, ou tout au moins ses fondateurs et directeurs, professent **que le photianisme et l'anglicanisme sont deux formes de la vraie religion chrétienne**, dans lesquelles on peut plaire à Dieu, comme dans l'Église catholique; que, si ces communions chrétiennes diverses sont en proie à des dissensions, c'est sans perte de la foi, car la foi reste unique et identique chez toutes. **Voilà complet le fléau de l'indifférence en matière de religion, qui, de nos jours surtout, prend de l'extension pour le plus grand détriment des âmes.** Il n'est donc pas besoin de démontrer que les catholiques s'affiliant à cette société, deviennent une*

*dialogue signifie «l'ensemble des rapports interreligieux, positifs et constructifs, avec des personnes et des communautés d'autres croyances religieuses, pour une mutuelle connaissance et un **enrichissement réciproque** » (DM 3), dans l'obéissance à la vérité et dans le respect de la liberté. Ceci inclut aussi bien le témoignage que la découverte des convictions religieuses respectives. C'est dans cette dernière acception que le présent document utilise le terme de dialogue comme un des éléments intégrants de la mission évangélisatrice de l'Eglise.(...)*

13. Le dialogue interreligieux devrait s'étendre à toutes les religions et à leurs adeptes."(...)

(1ère partie)

Le dialogue interreligieux. Les traditions religieuses sont considérées positivement par Vatican II

*14. "Une juste évaluation des autres traditions religieuses suppose normalement un étroit contact avec elles. Ceci implique, en plus des connaissances théoriques, une expérience pratique du dialogue interreligieux avec les adeptes de ces traditions. Mais il est aussi vrai qu'une correcte évaluation théologique de ces traditions, du moins en termes généraux, reste toujours un présupposé nécessaire au dialogue interreligieux. On doit s'approcher de ces traditions avec beaucoup de sensibilité car **elles renferment des valeurs spirituelles et humaines**. Elles exigent du respect de notre part, car au cours des siècles, elles ont donné un témoignage des efforts faits pour trouver les réponses «aux obscures énigmes*

occasion de ruine spirituelle et pour les catholiques et pour les non-catholiques, surtout si l'on considère que l'attente vaine de voir se réunir les trois communions, qui demeureront elles-mêmes et persistantes dans leurs idées, aboutira à ceci, que cette société détournera les conversions à la foi, et s'efforcera de les empêcher par les journaux qu'elle publie."

Pie XI

Mortalium animos. Erreurs sur la primauté romaine.

"Voilà, Vénérables Frères, ce que tous répètent. Il en est, cependant, qui déclarent et concèdent que le protestantisme a rejeté un peu trop inconsidérément certains dogmes ou certaines pratiques du culte extérieur, pourtant consolantes et utiles, tandis que l'Eglise romaine les garde encore. A vrai dire, ils se hâtent d'ajouter que cette Eglise elle-même s'est égarée et qu'elle a corrompu la religion primitive, en y ajoutant un certain nombre de doctrines moins étrangères que contraires à l'Évangile et en les imposant à la foi des fidèles; ils citent, parmi elles, en premier lieu, la primauté de juridiction attribuée à Pierre et à ses successeurs sur le siège romain. Dans ce nombre, quelques-uns, peu nombreux, il est vrai, consentent à accorder au Pontife

de la condition humaine» (NA 1); elles ont été et sont encore l'expression de l'expérience religieuse et de l'attente de millions de leurs adhérents.»

...qui découvre en elles les effets de la grâce divine

16. *«Le Concile va plus loin. Faisant sienne la vision - et la terminologie - de quelques Pères de l'Eglise primitive, «Nostra Ætate» parle de la présence dans ces traditions d' «un rayon de cette vérité qui illumine tous les hommes» (NA 2). «Ad gentes» reconnaît la présence de «germes du Verbe» et signale «les richesses que Dieu dans sa magnificence a données aux peuples» (AG 11). «Lumen gentium» fait référence au bien «semé» non seulement «dans le cœur et dans l'esprit des hommes», mais aussi «dans les rites et dans les cultures propres des peuples».»(LG 17).*

et l'action du Saint-Esprit

17. *«Ces quelques références suffisent pour démontrer que le Concile a reconnu ouvertement la présence de valeurs positives, non seulement dans la vie religieuse des simples croyants des autres religions mais également dans les traditions religieuses auxquelles ils appartiennent.»(...)*

...Le Pape Jean-Paul II

27. *«Dans son allocution à la Curie romaine, après la journée de prière à Assise, le Pape Jean-Paul II a souligné une fois de plus, la présence universelle de l'Esprit-Saint, en affirmant que «chaque prière authentique est suscitée par l'Esprit-Saint, qui est mystérieusement présent dans les*

romain soit une primauté d'honneur, soit un certain pouvoir de juridiction ou d'autorité; toutefois, cette primauté ne serait pas de droit divin, mais résulterait en une certaine manière du consentement des fidèles; d'autres vont même jusqu'à souhaiter que leurs congrès, qu'on peut qualifier de bariolés, soient présidés par le Souverain Pontife en personne.

Pourtant, si on rencontre bon nombre de ces acatholiques prêchant à pleine bouche une communion fraternelle dans le Christ Jésus, pas un d'entre eux ne songe à se soumettre au Vicaire de Jésus-Christ quand il enseigne, ou à lui obéir quand il commande. Néanmoins, ils affirment qu'ils traiteront volontiers avec l'Eglise romaine, mais sur un même pied, d'égal à égal; en réalité, s'ils le faisaient, sans aucun doute ils ne concluraient le pacte éventuel qu'avec la pensée de ne pas s'obliger à renoncer aux opinions qui précisément les maintiennent, aujourd'hui encore, dans leurs erreurs et leurs errements, hors de l'unique bercail du Christ.»

L'Eglise dépositaire de la Révélation.

«Dans ces conditions, il est évident que le Siège Apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès et que les catholiques n'ont, à aucun prix, le droit de les favoriser par leur suffrage ou leur action; ce faisant, ils attribueraient de l'autorité à une religion fausse, entièrement étrangère à la seule Eglise du Christ. Est-ce que Nous pouvons tolérer – ce qui serait le comble de l'iniquité – que la vérité, surtout la vérité révélée, soit ainsi mise en discussion ? En l'espè-

cœurs de chaque personne» qu'elle soit chrétienne ou non. Mais de nouveau, dans ce même discours, allant plus loin qu'une perspective individuelle, le Pape a évoqué les principaux éléments qui constituent ensemble la base théologique pour une approche positive des autres traditions religieuses et la pratique du dialogue interreligieux."

enseigne le mystère d'unité de toute l'Humanité

28. *"Avant tout, il est un fait que l'humanité forme une seule famille, fondée sur une origine commune; de plus tous les hommes et toutes les femmes sont créés par Dieu à son image. Parallèlement, tous sont appelés à un destin commun, qui est la plénitude de vie en Dieu. En outre, le plan divin de salut est unique et son centre est Jésus-Christ qui, par l'incarnation, «s'est uni d'une certaine façon à chaque homme» (cf. RH 13, GS 22,2). Et, enfin, on doit mentionner la présence active de l'Esprit-Saint dans la vie religieuse des membres des autres traditions religieuses. Le Pape conclut en parlant d'«un mystère d'unité», qui s'est clairement manifesté à Assise, «malgré les différences entre les professions religieuses». (10)..."*

35. *"Les membres des autres traditions religieuses sont ordonnés ou orientés (ordinantur) à l'Eglise, en tant qu'elle est le sacrement par lequel le Royaume de Dieu est «mystérieusement» présent, car, dans la mesure où ils répondent à l'appel de Dieu perçu dans leur conscience, ils sont sauvés en Jésus-Christ et partagent déjà, d'une certaine façon, la réalité signifiée par le Royaume de Dieu. La mission de l'Eglise est de faire grandir «le Règne de Notre*

*ce, en effet, il s'agit de défendre la vérité révélée. Puisque c'est à toutes les nations, pour les instruire de la foi évangélique, que le Christ Jésus envoya ses Apôtres et que, par crainte de la moindre erreur de leur part, il voulut que le Saint-Esprit leur enseignât auparavant toute vérité, est-il admissible que, dans l'Eglise ayant Dieu lui-même pour chef et pour gardien, cette doctrine des Apôtres ait jamais complètement disparu ou subi quelque modification profonde ? De plus si l'Evangile, d'après la déclaration explicite de notre Rédempteur, se rapporte non pas seulement aux temps apostoliques, mais encore à tous les âges, comment admettre que l'objet de la foi soit devenu, avec le temps, tellement obscur, tellement incertain que les opinions même contradictoires puissent être aujourd'hui tolérées ? S'il en était ainsi, il faudrait alors soutenir et que la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, et que la présence perpétuelle de ce même Esprit dans l'Eglise, et que la prédication de Jésus-Christ lui-même ont perdu, depuis bien des siècles, toute leur efficacité, toute leur bienfaisance – **affirmation évidemment blasphématoire.***

Mais il y a plus : le Fils unique de Dieu a, d'une part, commandé à ses envoyés d'enseigner toutes les nations et, d'autre part, imposé à tous les hommes l'obligation de croire aux «témoins préordonnés par Dieu». Ce commandement, il l'a sanctionné par cette parole : «Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croira pas sera condamné». Or, ce double précepte du Christ – celui d'enseigner et celui de croire, en vue de la possession du salut éternel – ne

Seigneur Jésus-Christ» (Ap 11, 15), dont elle est la servante. **Une partie de ce rôle consiste donc à reconnaître que le germe de ce Règne peut se trouver aussi au-delà des frontières de l'Eglise, par exemple dans les cœurs des adeptes des autres traditions religieuses, dans la mesure où ils vivent les valeurs évangéliques et restent ouverts à l'action du Saint-Esprit. On doit néanmoins se souvenir que cette réalité est en vérité à l'état de germe, elle trouvera son complément en étant ordonnée au Règne du Christ déjà présent dans l'Eglise mais qui se réalisera pleinement uniquement dans le monde à venir.**(...)

54. *“De plus, les obstacles, même réels, ne doivent pas conduire à sous-évaluer les possibilités de dialogue ou à oublier les résultats obtenus jusqu'ici. Il y a eu des progrès dans la compréhension réciproque et dans la coopération active. Le dialogue a eu aussi un impact positif sur l'Eglise elle-même. Même d'autres religions ont été conduites, à travers le dialogue, au renouveau et à une plus grande ouverture. Le dialogue inter-religieux a permis à l'Eglise de partager avec d'autres les valeurs évangéliques. C'est pour cela, que malgré les difficultés, l'engagement de l'Eglise dans le dialogue reste ferme et irréversible.”*

...L'annonce rencontre des difficultés auprès des chrétiens

“... c) Les chrétiens qui n'apprécient pas et manquent de respect pour les autres croyances et leurs traditions religieuses sont mal préparés à leur annoncer l'Evangile.

d) Chez certains chrétiens, une attitude de supériorité qui peut se manifester sur le plan culturel, pourrait faire supposer qu'une culture

peut s'observer et même se comprendre que si l'Eglise expose intégralement et publiquement la doctrine évangélique et si, dans cet exposé, elle est à l'abri de tout péril d'erreur. Aussi sont-ils encore des égarés ceux qui croient à l'existence, quelque part sur la terre, du dépôt de la vérité, mais qu'il faut dans sa recherche une telle somme de labeur, des études et des discussions si longues que pour la découvrir et s'en pénétrer la vie de l'homme y suffirait à peine. D'où cette conclusion que Dieu infiniment bon se serait fait entendre par les Prophètes et son Fils unique pour ne rendre sa révélation assimilable qu'à un petit nombre d'hommes d'un âge fort avancé, et nullement pour donner une doctrine de foi et un code de morale capables de diriger les hommes pendant tout le cours de leur vie mortelle.”

Pas de charité sans foi.

“Ces pan-chrétiens, par ailleurs, qui cherchent à fédérer les églises, semblent poursuivre le très noble dessein de développer la charité entre tous les chrétiens; mais comment imaginer que cet accroissement de la charité se fasse aux dépens de la foi ? Personne n'ignore assurément **que saint Jean lui-même, l'Apôtre de la charité, celui qui, en son Evangile, dévoile, en quelque sorte, les secrets du Cœur Sacré de Jésus, celui qui ne cessait de rappeler à ses fidèles le précepte nouveau : Aimez-vous les uns les autres, interdisait d'une façon absolue toute relation avec ceux qui ne professaient pas la doctrine du Christ entière et pure : Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine,**

particulière est liée au message chrétien, et qu'elle doit être imposée aux non convertis."

Et à l'extérieur de la communauté chrétienne

74. *"Difficultés externes :*

a) Le poids de l'histoire rend l'annonce de l'évangile plus difficile, car certaines méthodes d'évangélisation, dans le passé, ont parfois fait surgir des craintes et des soupçons de la part de disciples d'autres religions."(...)

L'amour désire partager

83. *"Dans cette approche du dialogue, comment ne peuvent-ils pas sentir l'espérance et le désir de partager avec les autres leur propre joie de connaître et de suivre Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur ? Nous sommes ici au centre du mystère d'amour. Dans la mesure où l'Eglise et les chrétiens ont un amour profond pour le Seigneur Jésus, le désir de partager avec d'autres est motivé non seulement par leur obéissance au commandement du Seigneur, mais par ce même amour. Il ne devrait pas être surprenant, mais absolument normal, que même les disciples des autres religions puissent désirer sincèrement partager leur foi. Tout dialogue implique la réciprocité et vise à éliminer la peur et l'agressivité."*

Osservatore Romano

21.06.1991

Présentation du document

«Dialogue et Annonce»

**Par le Card. Francis Arinze,
Président du Conseil pontifical
pour le Dialogue interreligieux**

5. "Après l'introduction (1-13), dans laquelle les termes ont été définis, la première partie s'occupe du

ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez même pas. Ainsi donc, puisque la charité a pour fondement une foi sincère et intègre, l'unité de foi doit être, par suite, le lien primordial unissant les disciples du Christ.

Comment, dès lors, concevoir la possibilité d'un pacte chrétien, dont les adhérents, même dans les questions de foi, auraient le droit de conserver leurs manières de voir et de penser, alors même qu'elles seraient en contradiction avec les opinions des autres ? Par quelle formule, Nous vous le demandons, des hommes d'opinions contradictoires pourraient-ils se grouper dans une même et unique fédération chrétienne ? Et, par exemple, les uns affirment que la Tradition sacrée est la source authentique de la Révélation, tandis que les autres le nient. Les uns pensent que la hiérarchie ecclésiastique est, par la volonté divine, formée d'évêques, de prêtres et de ministres, les autres affirment qu'elle fut introduite peu à peu selon les circonstances et les époques. Les uns adorent dans la Très Sainte Eucharistie, grâce à cette merveilleuse transformation du pain et du vin qu'on appelle la transsubstantiation, le Christ réellement présent, les autres déclarent que le corps du Christ ne s'y trouve présent que par la foi ou par un signe et la vertu du sacrement. Ceux-là reconnaissent à l'Eucharistie à la fois la nature de sacrifice aussi bien que de sacrement, ceux-ci n'y voient rien d'autre qu'un souvenir ou une commémoration de la dernière Cène. Certains jugent qu'il est bon et utile de croire que les Saints, et en particulier la Vierge Mère, règnent avec le Christ et qu'il faut donc les

dialogue interreligieux. Elle souligne l'attitude de l'Eglise envers les autres religions, en montrant que le Concile Vatican II a reconnu la présence de valeurs positives non seulement dans la vie religieuse des simples croyants, mais aussi dans les traditions religieuses auxquelles ils appartiennent (14-32). Ceci fournit une base solide au dialogue, et explique alors comment l'Eglise qui est toujours une Eglise pèlerine, avance vers la plénitude de la vérité divine, alors qu'elle est impliquée dans le dialogue de salut avec les personnes d'autres religions (34-41). Enfin, elle décrit les formes du dialogue, les dispositions requises et les obstacles que l'on peut rencontrer (42-54). La première partie s'achève sur une forte affirmation : «malgré les difficultés, l'engagement de l'Eglise dans le dialogue reste ferme et irréversible» (n. 54).

Card. Jozef Tomko, Préfet de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples

(...)«Il a un style plus didactique et il utilise abondamment les textes conciliaires et pontificaux. Il focalise et développe seulement deux aspects de la mission évangélisatrice, c'est-à-dire le Dialogue et l'Annonce. Le présent document a un long développement organique sur la valeur des religions (cf. Da 14-41). Même «Redemptoris missio» traite ce thème, mais dans un contexte plus large »(cf. Rm 5-11, 28-29, 45-46, 55)...

«Le grand défi pour les chrétiens est de vivre leur propre foi et d'en témoigner avec authenticité, courage et respect dans un monde pluraliste (cf. Da 4) et en grande partie ignorant du Christ, de sa Bonne Nouvelle

invoquer, les prier et entourer leurs images de notre vénération, d'autres prétendent que ce culte est illégitime, parce que contraire à l'honneur dû à Jésus-Christ, seul médiateur entre Dieu et les hommes.»

L'absolu de la règle de foi

«En présence de ces profondes divergences d'opinions, Nous n'apercevons guère l'unité de l'Eglise, quand cette unité ne peut résulter que d'une règle unique de foi et d'une même croyance de tous les chrétiens. Par contre, Nous savons très bien qu'on aboutit par là à la négligence de la religion, c'est-à-dire à l'indifférentisme et à ce qu'on dénomme le modernisme. Les malheureux qu'infectent ces erreurs soutiennent que la vérité dogmatique n'est pas absolue, mais relative, c'est-à-dire qu'elle doit s'adapter aux exigences variables des temps et des lieux et aux divers besoins des âmes, puisqu'elle n'est pas contenue dans une révélation immuable, mais doit, de par sa nature, s'accommoder à la vie des hommes.»

et du changement qu'elle apporte à la vie."

"La journée de prière d'Assise le 27 octobre 1986, est un exemple significatif de ces convictions et de ces attitudes (cf. Da 5, Rm 29)."

Osservatore Romano

7.10.1991

Le Pape durant la rencontre œcuménique à Saint-Pierre de Rome

"J'adresse à tous un cordial et respectueux bonjour, et je vous remercie pour votre présence significative à cette solennelle célébration œcuménique."(...)

"Nous pouvons bien le dire : la méfiance séculaire que les uns nourrissaient envers les autres s'est éteinte, alors que la confiance et l'espérance surgissent et se font plus tangibles."(...)

4. "Depuis maintenant vingt-cinq ans, Luthériens et Catholiques s'emploient à retrouver la voie commune. Un regard vers le passé permet de voir comment les chemins parcourus séparément pendant plusieurs siècles sont en train de se rapprocher progressivement. Comme l'a affirmé le Concile Vatican II, nous avons en commun «le lien sacramentel» de ceux qui sont «régénérés» dans le baptême; «l'amour et la vénération pour les Ecritures Saintes» nous unit (cf. Unitatis redintegratio, n. 2s).

Le dialogue théologique a remis en lumière le vaste patrimoine de foi qui nous unit : nous confessons ensemble le même Dieu, Un et Trine, le Fils de Dieu, incarné et mort sur la croix pour notre salut; nous proclamons ensemble le même Credo apostolique. Personne n'ignore que la

Pie XI

Mortalium animos

"Pour ce qui regarde les dogmes de foi, il est encore une distinction absolument illicite : celle qu'on a jugé bon d'introduire entre les articles appelés fondamentaux et non fondamentaux de la foi, les uns devant être admis par tous et les autres pouvant être laissés au libre assentiment des fidèles. Or, la vertu surnaturelle de foi a pour objet formel l'autorité de Dieu révélant, autorité qui ne souffre aucune distinction de ce genre. C'est pourquoi tous les véritables disciples du Christ croient, par exemple, au mystère de l'Auguste Trinité de la même foi qu'au dogme de l'Immaculée Conception, à celui de l'Incarnation de Notre-Seigneur et à celui du magistère infaillible du Pontife Romain, au sens, bien entendu, où l'a défini le Concile œcuménique du Vatican. Et, pour avoir été solennellement décrétées et sanctionnées par l'Eglise à des époques diverses et même toutes récentes, ces vérités n'en sont ni moins certaines, ni moins dignes de foi; n'est-ce pas Dieu qui les a toutes révélées ?"

Saint Pie X

Déc. Lamentabili

3.07.1907

"[Pour éviter la diffusion des erreurs modernistes parmi les fidèles, Pie X fait réprover par la Sainte Inquisition les erreurs suivantes :]

Réforme protestante a débuté par la doctrine de la justification et qu'elle a brisé l'unité des Chrétiens d'Occident. Une compréhension commune de la Réforme - et nous pensons être très près de ce but - nous aidera, nous en sommes sûrs, à résoudre les autres controverses qui directement ou indirectement lui sont jointes.

Comme je l'ai affirmé le 9 juin 1989 durant la délibération œcuménique à Uppsala : «Tout ne peut pas être fait tout de suite, mais nous devons faire aujourd'hui ce qui est possible, en ayant foi en ce que nous pourrons faire demain». Même la commission mixte de dialogue entre Catholiques et Luthériens œuvre dans ce sens; dans l'espoir de contribuer à lever les obstacles qui empêchent encore l'unité des chrétiens.

Le groupe mixte de travail qui a à peine terminé sa session annuelle à Venise, continue à réfléchir afin de parvenir à une commune compréhension du mystère de l'Eglise. Je vous encourage tous à poursuivre avec constance votre œuvre difficile, mais importante. Nous sommes appelés, Catholiques et Luthériens, à rendre toujours plus profitables à tous les niveaux, les progrès et les acquis du dialogue.

La recherche de l'unité a, en fait, besoin d'actes concrets. Et la célébration œcuménique qui nous réunit ce soir dans la Basilique Vaticane en représente certainement un.

«Seigneur montre-moi la voie et dispose-moi à la suivre». Cette invocation peut constituer le programme du mouvement œcuménique. L'œcuménisme est un voyage qui se fait ensemble et dont il n'est pas possible

IV. - Le magistère de l'Eglise ne peut, même par des définitions dogmatiques, déterminer le vrai sens des Saintes Ecritures.

LIV. - Les dogmes, les sacrements, la hiérarchie, tant dans leur notion que dans la réalité, ne sont que des interprétations et des évolutions de la pensée chrétienne, qui ont accru et perfectionné par des développements extérieurs le petit germe latent dans l'Évangile."

Pie XI

Mortalium animos

"Le magistère de l'Eglise, établie ici-bas d'après le dessein de Dieu pour garder perpétuellement intact le dépôt des vérités révélées et en assurer la connaissance aux hommes, s'exerce chaque jour par le Pontife romain et les évêques en communion avec lui; mais il comporte encore, toutes les fois qu'il est nécessaire pour s'opposer plus efficacement aux erreurs et aux attaques des hérétiques ou développer avec plus de clarté ou de détails certains points de la doctrine sacrée, afin de les faire mieux pénétrer dans l'esprit des fidèles, la mission de procéder par décrets à des définitions opportunes et solennelles. Cet usage du magistère extraordinaire n'introduit aucune invention ni n'ajoute rien de nouveau à la somme des vérités contenues, au moins implicitement, dans la Révélation que Dieu a confiée en dépôt à l'Eglise; mais ou bien il proclame ce qui jusque-là pouvait paraître obscur à quelques esprits, ou bien il crée l'obligation de la foi sur un point qui, antérieurement, pouvait être pour certains l'objet de quelque discussion."

de fixer le parcours ou la durée. Nous ne savons pas si la voie sera aisée ou au contraire difficile. Nous savons seulement qu'il est de notre devoir de poursuivre ensemble ce voyage.

Osservatore Romano
20.10.1991

Le Pape à la rencontre œcuménique de Florianopolis

«Mes bien chers frères dans le Seigneur !

*1. J'éprouve une joie intense de pouvoir évoquer, au début de cette rencontre, ces paroles de l'Evangile qui nous assurent la présence inef-fable du Seigneur en ce moment : «Là où deux ou trois se trouvent rassem-blés en mon nom, je suis au milieu d'eux» (Mt.18, 20). Nous nous sommes réunis en son nom, et **pour cela nous pouvons dire avec joie que Jésus se trouve au milieu de nous.** Les paroles qui m'ont été adressées par son Excellence Mgr Grégoire Warmeling en sa qualité de Président du Conseil des Eglises pour l'éduca-tion religieuse, et par le Pasteur Meinrad Piske, de l'Eglise Evan-gélique de Confession Luthérienne du Brésil, nous confirme que le Seigneur veut se trouver au milieu de nous avec sa lumière, la Lumière de «l'Esprit de Vérité» (Jn 16,13).*

2. Par l'impulsion de l'Esprit du Christ (cf Rm 8,9), l'engagement de développer de façon infatigable le dialogue œcuménique nous meut tous, «jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu» (Eph 4, 13).

Ce dialogue œcuménique, qui depuis des années, avec la grâce du Seigneur, est en train de grandir et de

Pie XI

Mortalium animos

Les Congrès pour l'unité

«Ainsi comprend-on pourquoi, Vénérables Frères, ce Siège Apostolique n'a jamais permis à ses fidèles d'assister aux Congrès des acatholiques; l'union des chrétiens ne peut être procurée autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule et véritable Eglise du Christ, qu'ils ont eu jadis le malheur d'aban-donner. Le retour, disons-Nous, à la seule véritable Eglise du Christ, bien visible à tous les regards, destinée, par la volonté de son Auteur, à demeurer telle qu'il l'a lui-même ins-tituée pour le salut commun des hommes. Car, jamais au cours des siècles, l'Epouse mystique du Christ n'a été souillée; elle ne le sera jamais non plus au témoignage de saint Cyprien : "L'Epouse du Christ ne peut être déshonorée; elle est incor-ruptible et pure. Elle ne connaît qu'une seule demeure et, par sa chas-te réserve, conserve intacte la sainteté d'un seul foyer". Le saint martyr s'étonnait encore vivement, et à bon droit, qu'on pût s'imaginer "que cette unité, fruit de la stabilité divine, consolidée par les sacrements célestes, fût exposée à se briser sous le choc de volontés discordantes". Le Corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise, est unique, homogène et par-faitement articulé, à l'instar d'un corps physique; **il est donc illogique et ridicule de prétendre que le**

*produire des fruits tellement prometteurs, représente notre sincère réponse à l'ardente supplique que Jésus éleva vers son Père dans la nuit de la dernière Cène : «Afin que tous soient un. Comme Toi, Père tu es en moi, et moi en toi, qu'ils soient un nous eux aussi, pour que le monde croie que c'est toi qui m'as envoyé» (Jn 17, 21). Ces paroles du Christ brûlent dans notre cœur, elles constituent pour tous un programme et un devoir auquel on ne peut se soustraire. **On peut dire que le dialogue est le battement de cœur de l'œcuménisme.** Toujours durant la Cène, quand Notre Seigneur priait pour l'unité tant désirée, Il nous a laissé comme testament et signe distinctif son commandement nouveau : «que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés.(...) En cela tous connaissons que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres» (Jn 13, 34-35).*

Efforçons-nous de souligner ce qui nous unit, et de comprendre avec humilité et lucidité, fidèles aux trésors de la vérité divine, ce qui nous sépare, sachant que, pour nous qui suivons le Christ, ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise.

Osservatore Romano

5.07.1991

Le Pape à la Conférence mondiale pour la religion et la paix

*«Je rappelle la **Journée Mondiale pour la Paix à Assise en 1986**, qui insuffla l'espoir d'une paix durable. Durant cette journée nous avons réfléchi à l'harmonie désirée par Dieu Créateur pour l'humanité, ainsi qu'à l'amour que les peuples du monde doivent apprendre à nourrir*

Corps mystique puisse être formé de membres épars, isolés les uns des autres; par suite, quiconque ne lui est pas uni ne peut être un de ses membres, ni soudé à sa tête, qui est le Christ.»

les uns

«C'est mon grand espoir que les religions du monde s'engagent toujours plus dans un dialogue de compréhension et de paix sur la base des nombreuses valeurs qu'elles ont en commun». (...)

Osservatore Romano

1.07.1991

Le Pape à la délégation orthodoxe de Constantinople

*“Mais il est évident que tous les nouveaux Cardinaux, par fidélité au désir profond du Christ et à ce que demande l'Eglise, auront à cœur de favoriser une réconciliation et une **fraternité croissantes** entre tous les chrétiens, et principalement, dans les circonstances actuelles, avec leurs frères orthodoxes. La **discipline récente** de l'Eglise catholique indique clairement notre devoir : «il appartient en premier lieu au Collège des évêques tout entier et au Siège apostolique d'encourager et de diriger chez les catholiques le mouvement œcuménique dont le but est de rétablir l'unité entre tous les chrétiens, unité que l'Eglise est tenue de promouvoir de par la volonté du Christ» (Code de Droit canonique can. 755; cf. également le Code des canons des Eglises orientales, can. 902).”*

Osservatore Romano

19.08.1991

**Le Pape
aux représentants de la communauté juive à Budapest**

“Je me réjouis de votre présence active qui témoigne de la nouvelle vitalité de votre peuple. Mais avec vous, je me souviens de tous et de chacun des juifs - femmes et enfants,

Limites de la tolérance

*“En définitive, c'est au Siège Apostolique fondé en cette ville, consacré par le sang des princes des Apôtres, Pierre et Paul, c'est à ce Siège, disons-Nous, «fondement et générateur de l'Eglise catholique», que doivent revenir les fils séparés. **Qu'ils y reviennent, non avec la pensée et pas même avec l'espoir***

vieux et jeunes - qui, bien qu'ils perdirent la vie, conservèrent leur confiance dans les promesses du Seigneur.

Je crois en fait fermement que même dans leur personne se réalise la parole de Dieu écrite dans le livre de Daniel : «Beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront... Les sages resplendiront comme la splendeur du firmament...» (Dan 12, 2-3)..."

"Tel fut justement le grand enseignement du Concile Vatican II, qui a exhorté toute l'Eglise à méditer sur l'ample trésor constitué par le «patrimoine spirituel commun» (Nostra Aetate, 4) qui nous unit à la descendance d'Abraham, pour tirer de ce patrimoine rénové un élan de foi et d'action. Et de cette conviction surgit un engagement commun pour les chrétiens et les juifs, à mieux se connaître, à dialoguer, à coopérer intensément dans le domaine des droits de l'homme, de l'éducation religieuse, de la lutte contre l'antisémitisme, selon le programme défini à Prague en 1990 par le comité mixte judéo-catholique, dans un esprit d'estime fraternelle.

Confrontés au risque que resurgissent et se répandent des sentiments, attitudes et initiatives antisémites, dont on voit malheureusement aujourd'hui quelques signes inquiétants et dont nous avons expérimenté les fruits les plus terribles dans le passé, il nous incombe d'éduquer les consciences à considérer l'antisémitisme, et toutes les formes de racisme, comme des péchés envers Dieu et contre l'humanité. Pour cette éducation des consciences et en général pour une collaboration efficace, il faut souhaiter que des comités locaux puissent être institués conjointement."

que l'Eglise de Dieu vivant, colonne et soutien de la vérité, sacrifiera l'intégrité de la foi et tolérera les erreurs, mais, bien au contraire, avec l'intention de se soumettre à son magistère et à son gouvernement. Plaise à Dieu que cet heureux événement, que tant de nos prédécesseurs n'ont pu voir, Nous en soyons favorisé, et que ces enfants, dont Nous pleurons l'éloignement par suite de funestes conflits, Nous puissions les accueillir d'un cœur paternel; que le Sauveur notre Dieu, dont la volonté est que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, daigne Nous entendre quand Nous le supplions de toutes nos forces de bien vouloir ramener à l'unité de l'Eglise toutes ces âmes errantes. En cette question, on ne peut plus grave, Nous faisons appel et Nous voulons qu'on recoure à l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de la divine grâce, triomphatrice de toutes les hérésies, auxiliaresse des chrétiens, afin qu'elle Nous obtienne de voir briller au plus tôt ce jour si désiré où tous les hommes entendront la voix de son divin Fils en demeurant fidèles à l'unité de l'Esprit dans les liens de la paix."

Le Pape
au Conseil œcuménique
polonais dans l'église
luthérienne de Varsovie

4. *“Tout au long des siècles notre Patrie fut une maison hospitalière pour tous ses habitants. Diverses nationalités et religions ainsi que de nombreuses confessions vivaient ici les unes près des autres. La Pologne se distinguait par la tolérance, rare en Europe, ce qui fut justement noté par les historiographes.*

*Dans mon «Message pour la Célébration de la XXIV Journée pour la paix» j'ai parlé plus amplement de la question des minorités religieuses et confessionnelles à l'échelle mondiale. L'intolérance, une maladie de l'humanité et la honte des Eglises, peut se manifester soit de la part du plus fort soit de la part des plus faibles. Le manque de tolérance apparaîtrait là où est appliquée, par exemple, la pression et la **contrainte** de la «**conversion**», mais aussi là où prévalait la mentalité fondamentaliste. Pensant avant tout aux communautés «plus fortes», j'ai écrit : «Bien que l'on puisse avoir à cœur la vérité de sa propre religion, cela ne donne à aucune personne ou groupe le droit de tenter de réprimer la liberté de conscience de ceux qui ont d'autres convictions religieuses ou de les pousser à fausser leur conscience en leur offrant ou en leur ôtant des privilèges et droits sociaux s'ils changent de religion» (IV)...”*

*“**«Mais au contraire, est reconnu et garanti, le droit inaliénable de suivre sa propre conscience, de professer et de pratiquer seul ou en communauté sa propre foi, dans la mesure où les exigences de l'ordre***

Pie XII
10.11.1940

Aux jeunes de l'A.C. italienne

“Ayez enfin une foi courageuse et militante, comme celle de quelqu'un qui a confiance dans le Christ vainqueur du monde. **L'heure présente a besoin de pareils jeunes gens, de pareils athlètes. Il fut un temps où le jeune catholique pouvait vivre sa foi presque sans opposition et sans péril**, en se laissant pour ainsi dire bercer et porter par tout ce qui l'entourait et où il se mouvait, fleur flexible sur la berge du fleuve du christianisme : les institutions politiques et sociales, les mœurs publiques elles-mêmes, malgré les faiblesses et les égarements individuels bien réels, agissaient comme imprégnées de l'esprit évangélique; une poussée de quasi mimétisme religieux était suffisante pour assurer, sinon la paix de la conscience, du moins la tranquillité de la conduite extérieure.

Aujourd'hui le vent du «laïcisme» a couru le monde, a pénétré en toute région et il a commencé à s'insinuer si profondément dans l'âme des peuples, même des plus traditionnellement catholiques, **que le jeune homme chrétien**, au sein de la société, **a besoin pour** conserver sa foi bien vivante, **d'avoir assez d'audace pour naviguer contre un formidable torrent de matérialisme, d'indifférence religieuse, de sensualisme païen, de frénésie du plaisir.** Mais où une telle audace qui n'est autre chose qu'une **sainte ardeur**, prendrait-elle de vigoureuses racines, sinon dans la jeunesse fière de pensée et d'espoir, dans une **jeunesse forte et sage**, noble et pure, comme la vôtre ? Tu ne cede malis, sed contra auden-

public ne sont pas violées» (ibid.). Il me semble que ceci devait être dit dans un Message de paix.

6. Frères et Sœurs en Jésus-Christ ! Si nous rappelons au monde la nécessité de la tolérance entre les Eglises, cela ne veut pas dire que la tolérance seule suffit. Décidément c'est trop peu. Une simple tolérance ne peut suffire aux chrétiens et à l'Eglise du Christ. Parfois on tolère le mal au nom d'un plus grand bien. Je ne voudrais pas que vous me tolériez seulement. Et moi je ne veux pas uniquement vous tolérer, Frères et Sœurs. Que sont des frères et des sœurs s'ils se tolèrent uniquement ? Quels frères et sœurs sont dans le Christ s'ils se tolèrent seulement ?! Nous sommes vraiment les fils aimés du Père, les fils aimés dans le Fils, nous sommes la demeure du Saint-Esprit, nous aimons l'Evangile, nous sommes greffés sur le Christ, désaltérés en son Esprit. Chacun de la façon qui lui est propre, dans la mesure du don du Christ et de ses propres voies, parfois difficiles à discerner et à évaluer.

Nous lisons dans la lettre aux Ephésiens : «...Dans le Christ-Jésus, vous qui jadis étiez loin, vous êtes devenus proches par le sang du Christ... Car c'est par lui que les uns et les autres nous avons accès en un seul Esprit auprès du Père» (Eph. 2, 13. 18). Nous appartenons à différentes Eglises, pourtant nous ne sommes pas des «étrangers et des hôtes»; nous sommes concitoyens des saints et familiers de Dieu, établis sur la fondation des apôtres et des prophètes, et «avec comme pierre angulaire Jésus-Christ lui-même» (Eph 2, 19-20). Même si nous sommes encore différents dans la foi, nous

*tior ito. Regardez autour de vous et dites si vous, qui êtes élevés jusqu'aux choses célestes, vous n'osez pas pour le service et l'amour de Jésus-Christ ce que d'autres jeunes osent et endurent par attachement passionné à un idéal terrestre et périssable. Regardez autour de vous et dites si ce ne serait pas un spectacle honteux de voir la «jeunesse athée» penser plus souvent et avec plus d'ardeur à Dieu pour le nier et le faire nier, pour le haïr et le faire haïr, que vous, jeunes catholiques, pour l'aimer et le servir, pour le faire aimer et servir. **Laissez-Nous, chers fils, répéter à chacun de vous ce qui fut dit à un jeune archer vainqueur : Macte nova virtute, puer, sic itur ad astra.**»*

Pie IX

Jam Vos omnes

(...) «aucune de ces sociétés même dans leur ensemble et d'aucune façon ne constituent et sont cette Eglise Une et Catholique que Notre Seigneur a fondée et a voulu créer. On ne peut non plus dire d'aucune façon que ces sociétés soient un membre ou une partie de cette unique Eglise, parce qu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique.»

Pie XII

Mystici Corporis

«S'éloignent de la vérité divine ceux qui s'imaginent l'Eglise comme quelque chose qui ne se puisse atteindre ni voir, comme si c'était une chose «pneumatique», comme ils disent, par laquelle les nombreuses communautés chrétiennes, bien que séparées par la foi, seraient cependant unies entre elles par un lien invisible»

sommes toutefois, par la grâce de Dieu, d'accord sur les fondements mêmes de notre foi. Nous croyons tous en Jésus-Christ Fils de Dieu, qui est notre Sauveur crucifié et ressuscité; nous avons tous été baptisés au nom du même Père et du Fils et du Saint-Esprit."

Léon XIII
Satis Cognitum

“Jésus-Christ n’a pas conçu ni institué une Eglise formée de plusieurs communautés, semblables par quelques traits généraux, mais distinctes et non liées entre elles par ces liens qui forment une seule et indivisible Eglise, de telle façon que, en récitant le symbole de la foi, nous disons : “Je crois dans l’unique Eglise.”

Boniface VIII
Unam Sanctam

“La Foi nous oblige à croire et à professer une Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique (...). Hors d’Elle il n’y a pas de salut et pas de pardon des péchés.”

Osservatore Romano
15.04.1991

Le Pape au Symposium du Conseil des Conférences épiscopales d’Europe

(...)“Dans l’édification de l’Europe, le cheminement œcuménique prend une grande importance. Même l’enseignement de la religion, tournée avec attention et ouverture vers les thématiques œcuméniques, peut offrir à la jeunesse européenne une contribution valable à la connaissance réciproque, au dépassement des préjugés, à l’engagement pour la recherche sincère de l’unité voulue par le Seigneur.”

Osservatore Romano
7.03.1991
Le Pape

“J’espère vivement, qu’un jour les circonstances me permettront de me rendre comme pèlerin en cette Ville

Pie XII
Humani Generis

“Il y a plus. Nous observons un autre danger qui est, lui d’autant plus grave qu’il est plus caché sous les voiles de la vertu. De fait, parmi ceux qui déplorent la mésentente entre les hommes et la confusion des esprits, il en est plusieurs qui se montrent remués par un zèle imprudent des âmes : **dans leur ardeur, ils brûlent d’un désir pressant d’abattre les enceintes qui séparent d’honnêtes gens : on les voit adopter alors un «irénisme» tel que, laissant de côté tout ce qui divise, il ne se contentent pas d’envisager l’attaque contre un athéisme envahissant par l’union de toutes les forces, mais ils vont jusqu’à envisager une conciliation des contraires, seraient-ils même des dogmes.”**

unique au monde, pour relancer de là avec les croyants juifs, chrétiens et musulmans, ce message et cette imploration de paix, déjà adressés à l'entière famille humaine le 27 octobre 1986 à Assise.»

Osservatore Romano

6.12.1991

**Commission mixte internationale :
Eglise catholique et Confession
anglicane**

(...)“Le choix effectué dans le contexte spécifique des relations entre catholiques et anglicans était illustré par une lettre du Cardinal Willebrands du 13 juillet 1985, c'est-à-dire au moment où le Rapport Final de l'ARCIC-I procédait déjà à son appréciation. Se référant à la Lettre Apostolique de Léon XIII, Apostolica Curæ qui affirmait la non-validité des ordinations anglicanes, le Cardinal Willebrands écrivait :

«La décision de Léon XIII était fondée sur une base doctrinale; elle exprimait un jugement selon lequel la doctrine relative à l'eucharistie et au ministère (doctrine à la base de l'élaboration de l'Ordinal anglican de 1552) était telle qu'elle conduisait à des erreurs aussi bien dans la forme sacramentale que dans l'intention exprimée par le rite même».

Le Cardinal Willebrands indiquait clairement, dans cette lettre à peine citée, comment il fallait structurer le dialogue sur ces questions et de quelle façon on devait en orienter l'appréciation.

«Si à la fin du processus d'évaluation, la Confession anglicane en tant que telle est apte à affirmer formellement qu'elle professe la même foi sur ces questions essentielles rela-

Leon XIII

**Apostolicae Curæ
septembre 1896**

Sur les Ordinations anglicanes.

*(...) “L'autorité de Jules III et de Paul IV, que Nous avons invoquée, fait clairement ressortir l'origine de cette discipline observée sans interruption déjà depuis plus de trois siècles, **qui tient pour invalides et nulles les ordinations célébrées dans le rite d'Edouard**; cette discipline se trouve explicitement corroborée par le fait des nombreuses ordinations qui, à Rome même, ont été renouvelées *absolument* et selon le rite catholique.”(...)*

*“C'est en vain que, pour les **besoins de la cause, de nouvelles additions furent faites récemment, aux prières de ce même Ordinal**. Nous ne citerons qu'un seul des nombreux arguments qui montrent combien ces formules du rite anglican sont insuffisantes pour le but à atteindre : il tiendra lieu de tous les autres. Dans ces formules, on a retranché de propos délibéré tout ce qui, dans le rite catholique, fait nettement ressortir la dignité et les devoirs du sacerdoce, elle ne peut donc être la forme convenable et suffisante d'un sacrement, celle qui passe sous silence ce qui devrait y être spécifié expressément.”(...)*

“C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets de Nos prédécesseurs relatifs à la même cause, les

tives à l'Eucharistie et au Ministère de l'ordre, au sujet desquelles la doctrine n'admet pas de différences, dont l'Eglise catholique romaine elle-même affirme qu'elles sont objets de foi et doivent être professées comme telles, alors l'Eglise catholique romaine pourrait reconnaître comme possible, dans le contexte d'une telle profession de foi, que l'Ordinal anglican ne conserve plus cette «nativa indoles» qui est à la base du jugement prononcé par le Pape Léon XIII. Cela signifie que si les deux Confessions exprimaient une foi unanime sur l'Eucharistie et le Ministère, il faudrait alors changer le contexte de la discussion.

Dans ce cas, une telle profession de foi pourrait donner l'envoi d'une nouvelle façon de considérer l'Ordinal (et les rites relatifs aux ordinations introduits dans les Eglises anglicanes), et par conséquent il pourrait y avoir une nouvelle appréciation de la part de l'Eglise catholique dans l'intention d'établir si les rites anglicans sont suffisants dans le cas de futures ordinations. L'étude devrait traiter des rites eux mêmes, en faisant abstraction, à ce stade de la recherche, de la question de la continuité dans la succession apostolique de l'évêque ordinant».

«Apostolicæ curæ» a, en ce sens, établi le programme de la Commission mixte internationale catholico-anglicane. Le verdict négatif prononcé sur les Ordres anglicans se basait sur le jugement selon lequel à l'époque des premières ordinations anglicanes il existait une différence entre la foi de l'Eglise catholique et la foi exprimée dans les rites utilisés pour ces ordinations. Il était pourtant

confirmant pleinement et les renouvelant **par Notre autorité, de Notre propre mouvement et de science certaine, Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles.**”(…)

“Nous décrétons que cette Lettre et tout ce qu'elle renferme ne pourra jamais être taxé ou accusé d'addition, de suppression, de défaut d'intention de Notre part ou de tout autre défaut; mais **qu'elle est et sera toujours valide** et dans toute sa force, qu'elle devra être inviolablement observée par tous, de quelque grade ou prééminence qu'on soit revêtu, soit en jugement soit hors jugement; déclarant vain et nul tout ce qui pourrait y être ajouté de différent par n'importe qui, quelle que soit son autorité et **sous n'importe quel prétexte**, sciemment ou par ignorance, et rien de contraire ne devra y faire obstacle.”

évident que le premier pas à entreprendre dans le processus de réconciliation était celui de déterminer si entre catholiques et anglicans du vingtième siècle il existait ou non une unité de foi sur ces arguments cruciaux. La réconciliation au sujet du ministère ordonné est fondamentale pour la recomposition de la communion ecclésiale, et une issue positive du dialogue sur cet argument particulier aurait pu rendre plus proche le but à atteindre.”

Osservatore Romano

9.12.1991

Le discours du Pape à Saint-Pierre de Rome à l’occasion du synode

“Forts de son mandat, nous ne nous laisserons jamais, chers frères et sœurs, d’annoncer l’Evangile et ses conditions exigeantes; confiants en son aide nous ne craignons en aucun cas les difficultés et les persécutions. Le divin Maître nous rassure : «Je suis avec vous tous les jours jusqu’à la fin du monde » (Mt 28,20).

4. Comment ne pas souligner, dans le contexte de pareilles considérations, l’urgence de la recherche œcuménique ? Pour affronter la tâche missionnaire que la Providence nous confie, il est indispensable que notre engagement apostolique soit mû par une foi unique proclamée par des esprits réconciliés.”(...)

(...)“L’Eglise catholique entend rechercher cette unité, en poursuivant son engagement œcuménique sans trêve. Avec l’aide de Dieu, elle ne cèdera pas aux difficultés et aux insuccès. Elle est consciente de devoir répondre à l’invitation «h73 «ut omnes unum sint» (Jn 17,20) laissée par Jésus aux croyants comme

dernière consigne avant sa mort sur la croix.

5. Pendant de nombreuses années, de vastes régions d'Europe centrale et orientale ont connu la persécution religieuse. Durant ce long et rigoureux hiver de la foi, on a vu dans ces pays un œcuménisme que l'on pouvait définir comme «l'œcuménisme de la souffrance». Mais finalement Jahvé a libéré son peuple et le temps de pratiquer «l'œcuménisme de la liberté» est arrivé. Du désir de réaliser «l'œcuménisme de la liberté» a jailli la décision de célébrer l'actuel «Synode des Evêques pour l'Europe», à l'intérieur duquel l'actuelle rencontre de prières revêt une valeur significative. Une célébration œcuménique à laquelle nous avons voulu que vous soyez présents, vous aussi, nos frères en Christ, représentants des diverses Eglises et Communautés qui vivent et opèrent dans la partie orientale et occidentale du continent européen. Une prière qu'ensemble nous entendons adresser au Père céleste, et qui revêt une singulière importance dans notre service synodal.»

Osservatore Romano

8.12.1991

Rapport du Cardinal Ruini au synode

5. «La voie vers la complète unité des chrétiens et l'évangélisation de l'Europe.

***L'œcuménisme doit être promu non seulement pour des motifs de pastorale, mais surtout parce qu'il répond à la volonté du Seigneur.** L'unité est une condition «pour que le monde croie» (Jn 17,21). Même si l'on n'a pas encore obtenu une unité totale, il est nécessaire de donner au*

monde un fort témoignage de vraie fraternité et charité chrétienne.”

6. Dialogue avec les Juifs et les autres religions

“Le dialogue avec les Juifs a aussi sa valeur théologique à cause des racines communes. Leur contribution à la construction de l’Europe est très importante. Dans le dialogue avec les autres religions il faut signaler le dialogue avec la communauté islamique, présente en Europe, notamment à cause de l’immigration.”

**Osservatore Romano
20.11.1991**

Discours d’ouverture du Cardinal Ruini au synode

(...)“Pour maintenir la pleine dimension théologique et ecclésiale du cheminement œcuménique, il est en outre nécessaire que l’engagement précieux de chaque Eglise particulière et des conférences Episcopales à développer les rapports avec les Eglises non-catholiques spécialement présentes sur leur territoire, soit toujours exercé en unité totale avec le Siège Apostolique, garant de la foi unique et de la communion.

Sur le plan éthico-social et pratique, il est nécessaire de favoriser chaque occasion de collaboration entre les chrétiens des différentes Eglises. Les résultats obtenus à l’Assemblée œcuménique de Bâle (1989) montrent qu’un engagement commun en faveur des grandes questions européennes et planétaires de la paix, de la justice et de la sauvegarde du créé est possible, bien qu’ils n’aient pas manqué de faire apparaître les divergences, même graves, qui découlent d’une conception

anthropologique et éthique différente”
(...)

(...)“*Les mouvements d’immigration, en fait, regardent non seulement les populations musulmanes, mais aussi les adeptes des autres religions, particulièrement ceux des grandes religions orientales. Du reste, la voie sans cesse plus rapide vers un type de civilisation planétaire rend urgent le devoir de la connaissance et du dialogue interreligieux. La journée de prière promue par le Saint-Père à Assise s’avère, dans ce contexte, un élément de portée prophétique en tant que réalisation de l’enseignement conciliaire. La solidarité dans la prière entre les croyants des grandes religions devient un signe de témoignage du mystère de Dieu dans un contexte culturel comme celui de l’Europe profondément imprégné d’athéisme. L’engagement commun pour la paix, pour les droits des hommes et des peuples, et en premier lieu, pour l’affirmation et la défense du principe de la liberté religieuse, trouve ainsi son fondement spirituel et la première racine de sa fécondité.*”

Osservatore Romano

16.12.1991

Synode - Document final

«Declaratio»

7 (...)“*Une fois de plus, nous avons constaté la richesse de l’Europe grâce à ses traditions chrétiennes complémentaires, identiques en ce qui est essentiel, la tradition occidentale et la tradition orientale, avec leurs particularités théologiques, liturgiques, spirituelles et canoniques respectives.*”

Chapitre IV

Droits de l'homme

Osservatore Romano

20.03.1991

Discours du Pape à l'occasion du centenaire de
Rerum Novarum

8) *“Dans un cadre si riche d'éléments, à composer en synthèse avec la contribution de tous les peuples et cultures, quelle sera l'orientation de l'Eglise ?*

C'est celle de toujours : à la lumière de Dieu affirmer la primauté de l'homme ! L'homme individuel, comme personne, c'est la réalité suprême du créé, par les valeurs dont Dieu créateur l'a doté pour la transcendante destinée qu'Il lui a assignée. A cette réalité on doit adapter la même culture, dans un fidèle respect de l'homme non seulement comme personne individuelle, mais en tant que collectivité et société.”(...)

9) *“Dans ce processus l'Eglise demande un espace à son action d'orientation et de promotion parce qu'elle a un message important à dire dans les nouvelles synthèses qui ne peuvent être différées pour le développement bien ordonné de la vie sociale. Elle ne se lassera pas «d'affirmer l'homme pour lui-même, et non pour d'autres raisons ou motifs : mais uniquement pour lui-même ! Elle continuera à répéter qu'il faut aimer l'homme parce qu'il est homme, il faut revendiquer l'amour pour l'homme en raison de la dignité singulière qu'il possède.»”*

Pie VI

La Déclaration des Droits de l'Homme

Encyclique *Adeo nota*, 23 avril 1791
- à l'évêque d'Aléria.

“Il est inutile de parler ici en détail de toutes les délibérations qui ont été prises par l'Assemblée du Comtat. Il Nous suffit de rappeler:

1. **les 17 articles sur les droits de l'homme** qui ne sont qu'une répétition fidèle de la déclaration faite par l'Assemblée Nationale de France de ces mêmes droits, **si contraires à la religion et à la société**, et que l'Assemblée du Comtat n'a adoptés que pour en faire la base de sa nouvelle Constitution;

2. 19 autres articles qui étaient les premiers éléments de cette nouvelle Constitution et qui avaient encore été puisés dans la Constitution de la France. Or, comme il était impossible que Nous consentissions à sanctionner de pareilles délibérations, et que Nos ministres, quels qu'ils fussent, les missent à exécution, l'Assemblée représentative du Comtat ne pensa plus dès lors à se contraindre.”

Benoît XV

Lettre *Anno Jam exeunte*

7.03.1917

“Jamais l'Eglise n'a souffert un **danger** plus grand que celui qui s'est manifesté vers la fin du XVIIIe siècle. (La Révolution française).”

(...) “Ils prétendent qu'entre les hommes l'égalité de nature implique

Osservatore Romano

12.01.1991

Le Pape au Congrès des juristes catholiques

“Vous avez choisi pour thème un sujet fondamental : «Droit naturel et droits de l’homme à l’aube du XXI^e siècle». Je me félicite de voir des spécialistes catholiques hautement qualifiés prendre le temps de clarifier ensemble des notions de première importance, qui intéressent directement la conception chrétienne de l’homme et de ses droits, aujourd’hui comme hier.”(...)

“En un mot, il s’agit de construire, et sur des bases solides, une unité harmonieuse. On pense aussitôt à la reconnaissance «universelle» des droits de l’homme. Mais, pour assurer la démarche, il est d’un grand intérêt que l’on mette en lumière le droit naturel, dont on pourrait dire qu’il est la vérité du droit.

***Le droit naturel** vous le savez mieux que quiconque, ne donne pas au législateur des normes particulières, lesquelles restent à parfaire sans cesse. Il ne prétend pas constituer par lui-même un code de comportement social éternel et délié de tout rapport avec l’histoire. Mais il demande que, dans les divers domaines de l’existence, la dignité humaine soit assurée. Plutôt que*

l’égalité des droits”(...)

(...)“ et ce qui dépasse tout, on autorise l’usage de la liberté de pensée en matière religieuse et aussi de publier sans restriction, sous prétexte qu’on ne cause de dommage à personne...combien de désastres peuvent porter ces éléments... jamais cela ne fut si clair qu’à l’époque où on en a fait la première proclamation.”

Léon XIII

Immortale Dei

(...) “Si l’intelligence adhère à des idées fausses, si la volonté choisit le mal et s’y attache, ni l’une ni l’autre n’atteint sa perfection, toutes deux déchoient de leur dignité native et se corrompent. **Il n’est donc pas permis de mettre au jour et d’exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vertu et à la vérité**, et bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle et la protection des lois. Il n’y a qu’une voie pour arriver au ciel, vers lequel nous tendons tous : c’est une bonne vie. L’Etat s’écarte donc des règles et des prescriptions de la nature s’il favorise à ce point la licence des opinions et des actions coupables, que l’on puisse impunément détourner les esprits de la vérité et les âmes de la vertu. Quant à l’Eglise, que Dieu Lui-même a établie, l’exclure de la vie publique, des lois, de l’éducation de la jeunesse, de la société domestique, **c’est une grande et pernicieuse erreur.**”

Pie XII

1.06.1941

(...) “Incontestable en revanche **est la compétence de l’Eglise dans cette part de l’ordre social qui entre en contact avec la morale, pour**

d'exercer un contrôle sur le droit positif, le droit naturel tend à s'exprimer concrètement en lui et à le vivifier. C'est pourquoi il demeure valide, là même où les plus honteuses violations blessent l'homme, comme en témoignent le courage et la grandeur de tant de héros que les pires tyrannies n'ont jamais pu avilir."

juger si les bases d'une organisation sociale donnée sont conformes à l'ordre immuable des choses que Dieu a manifesté par le droit naturel et la Révélation, double manifestation dont se réclame Léon XIII dans son encyclique. Et avec raison : les principes du droit naturel et les vérités révélées viennent, en effet, par des voies diverses, comme deux courants non contraires, mais convergents, de la même source divine; et l'Eglise gardienne de l'ordre surnaturel chrétien, dans lequel s'unissent nature et grâce, a la mission de former les consciences, les consciences donc aussi de ceux qui sont appelés à trouver des solutions pour les problèmes et les devoirs imposés par la vie sociale."

Pie VI

10.07.1791

(...)“**droit monstrueux** qui semble malgré tout être agréable à l'Assemblée d'égalité et de liberté naturelle pour tous les hommes.”

(...) “cette égalité, cette liberté tant vantées ne sont pour lui (l'homme) depuis qu'il vint à la lumière que **paroles vides de sens.**”

Chapitre V

La démocratie

Osservatore Romano

13.01.1991

Discours du Pape au Corps diplomatique

2. *« Cette année, nous avons la joie d'avoir parmi nous les ambassadeurs de pays qui ont récemment retrouvé la liberté, après un long « hiver », et dont les peuples découvrent ou retrouvent les règles de la vie démocratique et du pluralisme. »*

(...) *« Bref, nous voyons naître sous nos yeux une « Europe renouvelée », comme en témoignent les déclarations des participants à la rencontre de Paris que je viens de mentionner : « L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue. Nous déclarons que nos relations seront fondées désormais sur le respect et la coopération... Il nous appartient aujourd'hui de réaliser les espérances et les attentes que nos peuples ont nourries pendant des décennies : un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales; la prospérité par la liberté économique et par la justice sociale; et une sécurité égale pour tous » (Charte de Paris).*

Mais permettez-moi, Excellences, Mesdames, Messieurs, d'élever avant tout mon action de grâce vers le « Maître de l'Histoire ». Celui de qui nous tenons « la vie, l'existence et l'être » (Ac 17, 28), qui a voulu, peut-être pour la première fois, une transformation en profondeur de l'Europe

Pie IX

Quanta cura

8,12,1864

(...) **« sans tenir en rien compte des principes de la saine raison, ils se vantent de proclamer que la volonté du peuple, manifestée par ce qu'eux appellent l'opinion publique, ou de n'importe quelle autre manière, constitue la loi suprême, indépendamment de tout droit divin et humain, et que dans l'ordre politique les faits consommés, par le seul fait d'être consommés, gardent la valeur du droit... En conséquence toutes et chacune des différentes opinions et doctrines qui sont signalées en détail dans ces présentes (lettres), Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons et désirons et commandons que tous les fils de l'Eglise Catholique les tiennent pour réprouvées, prosrites et condamnées. »**

Saint Pie X

Pascendi

(...) **« Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion; elle emporterait tout, Eglise et**

qui ne soit pas l'issue d'une guerre.

Ces « temps nouveaux » advenus, chaque pays d'Europe est appelé à mettre en œuvre ce que l'évolution politique a permis : un engagement résolu en faveur de la démocratie, le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la prospérité par la liberté économique et la justice sociale, une sécurité égale pour chaque nation.... Si 1990 a été l'année de la liberté, 1991 devrait être l'année de la solidarité.» (...)

“Comme je le soulignais dans mon récent message pour la célébration de la Journée mondiale de la paix, l'intolérance est une menace pour la paix. Il ne peut y avoir de concorde et de coopération entre les peuples, si les hommes ne sont pas libres de penser et de croire, dans la fidélité à leur conscience, et bien évidemment dans le respect des règles de droit qui garantissent dans chaque société le bien commun et l'harmonie sociale.”

(...)“Enfin, le renouvellement institutionnel en cours en Afrique du Sud est prometteur pour la stabilité même de cette vaste région du continent. La légalisation des partis d'opposition, l'élargissement de leurs « leaders » après de trop longues années de réclusion; les rencontres multiples entre responsables gouvernementaux et autres constituent des germes de réconciliation et de fraternité, peut-être encore fragiles, mais qui sont à protéger et à faire grandir.”

(...)“Le Saint-Siège attend l'engagement de toute la communauté internationale pour que cessent ces cas de discrimination religieuse qui blessent l'humanité tout entière et qui sont en

religion. Telles sont, en cette matière, les idées modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Eglise et la liberté des croyants.” (...)

(...)“Que le gouvernement ecclésiastique soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience, qui tourne à la démocratie; qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques; que l'autorité soit décentralisée. - Réforme des Congrégations romaines, surtout de celle du Saint-Office et de l'Index. - Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique; se tenant en dehors des organisations politiques et sociales, qu'il s'y adapte néanmoins pour les pénétrer de son esprit.”

Pie XII 24.12.1944

(...)“Une saine démocratie fondée sur les principes immuables de la loi naturelle et des vérités révélées sera résolument **contraire à cette corruption qui attribue à la législation de l'Etat un pouvoir sans frein ni limites**, et qui, malgré de vaines apparences contraires, fait aussi du régime démocratique un pur et simple système d'absolutisme.

L'absolutisme d'Etat (qui ne saurait se confondre, comme tel, avec la monarchie absolue, dont il n'est pas question ici) consiste en effet dans le **principe erroné que l'autorité de l'Etat est illimitée**, et qu'en face d'elle, même quand elle donne libre

réalité un sérieux obstacle à la poursuite du dialogue interreligieux ainsi qu'à la fraternelle collaboration en vue d'une société authentiquement humaine, et donc pacifique.

**Osservatore Romano
11.11.1991**

**Le Pape aux évêques espagnols de
Tarragone-Oviedo**

4. "Les évêques espagnols dans le document collectif «La vérité vous rendra libres», ont traité à nouveau, selon les directives du concile Vatican II, du principe de la liberté religieuse et de l'autonomie des réalités temporelles; ils affirment que l'Eglise respecte la pluralité des opinions. et ne réclame pour elle-même que la liberté d'accomplir sa mission évangélicatrice, sans privilèges ni restrictions.

Cette liberté dans l'accomplisse-

cours à ses vues despotiques en dépassant les frontières du bien et du mal, **on n'admet aucun appel à une loi supérieure qui oblige moralement.**

Un homme pénétré d'idées justes sur l'Etat, l'autorité et le pouvoir dont il est revêtu en tant que gardien de l'ordre social, ne pensera jamais à léser la majesté de la loi positive dans les limites de sa compétence naturelle. **Mais cette majesté du droit positif humain n'est sans appel que s'il se conforme, ou du moins ne s'oppose pas, à l'ordre absolu établi par le Créateur et mis en une nouvelle lumière par la révélation de l'Evangile.** Elle ne peut subsister qu'autant qu'elle respecte le fondement sur lequel s'appuient également la personne humaine, l'Etat et le pouvoir public. C'est là le critère fondamental de toute forme saine de gouvernement, y compris la démocratie, critère qui doit servir à juger la valeur morale de toute loi particulière."(...)

**Léon XIII
Humanum Genus
20.04.1884**

Les francs-maçons

(...) "Viennent ensuite les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des naturalistes : les hommes sont égaux en droits, tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition. **Etant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un de ses semblables,** et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux-mêmes. **Tout pouvoir est dans le peuple libre; ceux qui exercent le**

ment de la mission qui lui est propre est un droit essentiel exigé par la nature même de l'Eglise. En tant que pasteurs des communautés chrétiennes que le Seigneur vous a confiées, insistez «à temps et à contre-temps», selon l'exhortation de saint Paul, pour prêcher l'Evangile, déployant et encourageant le témoignage des chrétiens dans la société actuelle démocratique et pluraliste, toujours dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

Dans l'encyclique «Centesimus annus» j'ai voulu rappeler que «l'Eglise apprécie le système démocratique dans la mesure où il assure la participation des citoyens aux options politiques et garantit aux gouvernés la possibilité d'élire et de contrôler leurs propres dirigeants.» (N° 46). A ce propos on ne peut qu'apprécier ses conquêtes sociales qui favorisent le progrès général, les droits des individus comme citoyens et fils de Dieu et une harmonieuse et pacifique cohabitation de tous les Espagnols. L'action éducative de l'Eglise insiste sur la primauté des valeurs morales et transcendantes et contribue ainsi de façon importante à réunir le sens de la justice, de l'honnêteté, du respect mutuel et de la tolérance, facteurs essentiels de cohésion sociale. Les principes chrétiens qui ont façonné la vie de la nation espagnole tout au long de son histoire doivent infuser une vive espérance et un dynamisme nouveau qui, surmontant divisions et antagonismes, concrétiseront les légitimes aspirations de progrès et susciteront une solidarité croissante entre tous.»

commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que, si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'Etat, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'Etat doit être athée. Il ne trouve, en effet, dans les diverses formes religieuses, aucune raison de préférer l'une à l'autre; donc, toutes doivent être mises sur un pied d'égalité.

Or, que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés, cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé."

Osservatore Romano

24.11.1991

Le Pape au forum de la démocratie chrétienne

“Excellences, Messieurs les présidents, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs,

1. *L'encyclique «Rerum Novarum» a provoqué et inspiré un engagement résolu des laïcs catholiques dans la société pour améliorer les conditions de vie du prolétariat industriel et, en général, des pauvres. A l'activité caritative intense qui a toujours été importante dans l'Eglise, s'ajouta, à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, un ensemble d'initiatives hardies dans le domaine social et politique, et cela conduisit à la fondation de syndicats et de partis prêts à travailler pour mettre en œuvre les principes chrétiens dans l'ordre social avec les méthodes de la démocratie. C'est dans ce contexte que se situent la naissance et le développement des partis démocrates chrétiens dans plusieurs pays européens et aussi dans d'autres continents, surtout en Amérique latine.”(...)*

2. *“Au cours des cent années qui nous séparent de «Rerum Novarum», le lien entre la démocratie et le christianisme a été approfondi. L'Eglise considère que l'Etat de droit et les méthodes démocratiques de solution des conflits par la négociation, par le dialogue et par la participation de tous, représentent des éléments importants pour la sauvegarde et l'exercice des droits de l'homme dans le monde actuel...”*

“Les chrétiens engagés en politique ont précisément le devoir de lutter pour sauvegarder le respect de la personne humaine, créée et aimée par

Saint Pie X

Lettre, Notre charge Apostolique, à l'épiscopat français.

25.08.1910

Le mirage de la Fausse Démocratie

“Notre charge apostolique Nous fait un devoir de veiller à la pureté de la foi et à l'intégrité de la discipline catholique, de préserver les fidèles des dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal leur sont présentés dans un langage entraînant, qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour des causes séduisantes, mais funestes. **Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du XVIIIe siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées;** telles sont encore aujourd'hui les théories du Sillon, qui, sous leurs apparences brillantes et généreuses, manquent trop souvent de clarté, de logique et de vérité, et, sous ce rapport, ne relèvent pas du génie catholique et français.

Nous avons hésité longtemps, Vénérables Frères, à dire publiquement et solennellement Notre pensée sur le Sillon. Il a fallu que vos préoccupations vinssent s'ajouter aux Nôtres pour Nous décider à le faire. Car Nous aimons la vaillante jeunesse enrôlée sous le drapeau du Sillon, et Nous la croyons digne, à bien des égards, d'éloge et d'admiration. Nous aimons ses chefs en qui Nous Nous plaçons à reconnaître des âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires et animées du plus noble enthousiasme pour le bien. Vous les avez vus, Vénérables Frères, pénétrés d'un sentiment très vif de la fraternité

Dieu. Contrairement à ce que l'on entend affirmer parfois, **une foi sincère ne conduit pas nécessairement au fanatisme ou au mépris des convictions opposées.** Nous considérons que l'homme parvient à la vérité et au bien par l'activité de son intelligence et de sa volonté, aidé par la grâce divine. C'est dans cette approche que réside le fondement assuré de la démocratie."

Osservatore Romano

12.10.1991

Le Pape à la Commission des Episcopats de la Communauté européenne

"Chers frères dans l'Episcopat, chers amis,

1. En cette année du centenaire de «Rerum Novarum», que j'ai consacrée à la doctrine sociale de l'Eglise, vous vous réunissez au nom des Commissions sociales des Episcopats des pays de la Communauté économique européenne. Vos réflexions communes portent sur le thème : «Economie de marché et solidarité en Europe dans la perspective de 1993».

Tous les peuples, dans l'une et l'autre partie de l'Europe, ont besoin d'une organisation politique et économique qui suive les lignes directrices de la démocratie et de ce que j'ai décrit comme «une société du travail libre, de l'entreprise et de la participation»."

Osservatore Romano

14.11.1991

Lettre pastorale des évêques du Ruanda

"Chers chrétiens

1. En ce moment, le Ruanda se prépare à adopter le système démocratique.

humaine, aller au-devant de ceux qui travaillent et qui souffrent pour les relever, soutenus dans leur dévouement par leur amour pour Jésus-Christ et la pratique exemplaire de la religion." (...)

Saint Pie X

Notre charge Apostolique

"(...)Notre prédécesseur, ...a flétri «une certaine démocratie qui va jusqu'à ce degré de perversité que d'attribuer dans la société la souveraineté au peuple et à poursuivre la suppression et le nivellement des classes». En même temps, Léon XIII imposait aux catholiques un programme d'action, le seul programme capable de replacer et de maintenir la société sur ses bases chrétiennes séculaires. Or, qu'ont fait les chefs du Sillon ? Non seulement ils ont adopté un programme et un enseignement différents de ceux de Léon XIII (ce qui serait déjà singulièrement audacieux de la part de laïques se posant ainsi, concurremment avec le Souverain Pontife, en directeurs de l'activité sociale dans l'Eglise), mais ils ont ouvertement rejeté le programme tracé par Léon XIII et en ont adopté un diamétralement opposé; de plus, ils repoussent la doctrine rappelée par Léon XIII sur les principes essentiels de la société, placent l'autorité dans le peuple ou la suppriment à peu près et prennent comme idéal à réaliser le nivellement des classes. Ils vont donc, au rebours de la doctrine catholique, vers un idéal condamné.

cratique, basé sur le pluripartisme. Certains s'en réjouissent, d'autres le craignent.

Notre message a pour unique but de vous rassurer, de vous éclairer sur la pensée de l'Eglise en ce qui concerne la démocratie et d'illustrer les attitudes conformes au système du pluralisme."(...)

4. *"Ce n'est pas la première fois que le Ruanda s'engage dans le système du pluripartisme. Si certains la craignent, nous au contraire, nous faisons confiance à la démocratie pour résoudre les problèmes que nous devons affronter et pour maintenir le cap du développement dans lequel nous sommes engagés. Afin que, sur la scène de la démocratie, il n'y ait pas un seul Ruandais qui soit tenu ou qui se tienne à l'écart !"(...)*

Assumons un comportement démocratique.

8. *"Dans le sens courant du terme, la démocratie est le gouvernement du peuple, créé par le peuple et au service des citoyens. La caractéristique fondamentale de ce système est la participation de chaque individu. Voici les types de comportements démocratiques : le respect de la liberté individuelle, la défense du bien commun, l'élection des dirigeants, la séparation des trois pouvoirs, la liberté de pensée et d'expression pour chacun."(...)*

"Le Ruanda par conséquent vivra vraiment en démocratie quant ses fils jouiront d'une liberté pleine et entière et participeront à la gestion de l'économie, quand ils éliront leurs délégués aux institutions politiques, quand, sans devoir se taire, ils s'épanouiront dans la liberté de pensée et

Ce rapide exposé, Vénérables Frères, vous montre déjà clairement combien Nous avons raison de dire que le Sillon oppose doctrine à doctrine, qu'il bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vérité catholique et qu'il fausse les notions essentielles et fondamentales qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine. Cette opposition ressortira davantage encore des considérations suivantes."(...)

"Le Sillon, qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté et l'obéissance. Il n'en est pas autrement de la justice et de l'égalité. Il travaille, dit-il, à réaliser une ère d'égalité, qui serait par là même une ère de meilleure justice. Ainsi, pour lui, toute inégalité de condition est une injustice ou, au moins, une moindre justice ! Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social. Ainsi la démocratie seule inaugurerait le règne de la parfaite justice ! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouvernement, qu'on ravale, de la sorte, au rang de gouvernements de pis-aller impuisants ?

Au reste, le Sillon se heurte encore sur ce point à l'enseignement de Léon XIII. Il aurait pu lire dans l'Encyclique déjà citée du Principat politique que «la justice sauvegardée, il n'est pas interdit aux peuples de se donner le gouvernement qui répond le mieux à leur caractère ou aux institutions et coutumes qu'ils ont reçues de

d'expression et qu'ils auront compris que ne doit subsister aucune discrimination «en raison du sexe, de l'origine, de la couleur, de la condition sociale, de la langue ou de la religion»(...)

La démocratie : notre guide

*11. "Dans le système du multipartisme, les **Ruandais se laisseront guider par les comportements démocratiques**, entre autres : promouvoir le libre choix dans les élections et, pour le parti vaincu, accepter la défaite sans chercher à provoquer des hostilités ou des intrigues. Les membres de partis adverses tâcheront de ne pas se haïr; ils s'efforceront de soutenir l'autorité des élus plutôt que de la détruire. Les vainqueurs n'écraseront pas leurs adversaires, ni ne les priveront du pouvoir; au contraire, ils en partageront les fonctions.*

Même si l'on pense et agit de façon divergente, il est indispensable d'être tolérant pour se reconnaître complémentaire."

Osservatore Romano

14.11.1991

"Chers chrétiens

14. En ce moment où nous nous préparons au système du pluripartisme, nous estimons opportun de vous communiquer la doctrine sociale de l'Eglise dans le domaine socio-politique et de mettre en lumière l'importance du rôle des laïcs dans la politique.

*Une politique efficace basée sur la pluralité des partis n'est ni pour demain, ni pour après-demain. **Le Rwanda parviendra à une vraie démocratie petit à petit, en s'adaptant aux circonstances.**"*

leurs ancêtres», et l'Encyclique fait allusion à la triple forme de gouvernement bien connue. Elle suppose donc que la justice est compatible avec chacune d'elles. Et l'Encyclique sur la condition des ouvriers n'affirme-t-elle pas clairement la possibilité de restaurer la justice dans les organisations actuelles de la société, puisqu'elle en indique les moyens ? Or, sans aucun doute, Léon XIII entendait parler non pas d'une justice quelconque, mais de la justice parfaite. En enseignant donc que la justice est compatible avec les trois formes de gouvernement qu'on sait, **il enseignait que, sous ce rapport, la démocratie ne jouit pas d'un privilège spécial.** Les sillonnistes, qui prétendent le contraire, ou bien refusent d'écouter l'Eglise, ou se **forment de la justice et de l'égalité, un concept qui n'est pas catholique.**"(...)

"Dans ces habitudes démocratiques et les théories sur la cité idéale qui les inspirent, vous reconnaissez, Vénérables Frères, la cause secrète des manquements disciplinaires que vous avez dû si souvent reprocher au Sillon. Il n'est pas étonnant que vous ne trouviez pas chez les chefs et chez leurs camarades ainsi formés, fussent-ils séminaristes ou prêtres, le respect, la docilité et l'obéissance qui sont dus à vos personnes et à votre autorité; que vous sentiez de leur part une sourde opposition, et que vous ayez le regret de les voir se soustraire totalement ou, quand ils y sont forcés par l'obéissance, se livrer avec dégoût à des œuvres non sillonnistes. Vous êtes le passé, eux sont les pionniers de la civilisation future. Vous représentez la hiérarchie, les inégalités sociales, l'auto-

Osservatore Romano

16.12.1991

Synode - Document final

«Declaratio»

11. "A ce cri, il convient de répondre par des choix concrets concernant, par exemple, l'abolition du commerce des armes, l'ouverture de nos marchés, une gestion plus équitable de la dette internationale, le soutien de tout ce qui peut favoriser dans ces régions le développement de la culture et de l'économie uni à la promotion de gouvernements démocratiques. Du reste, l'Europe elle-même peut puiser des richesses dans les trésors des autres peuples et des autres cultures.

rité et l'obéissance : institutions vieilles auxquelles leurs âmes, éprises d'un autre idéal, ne peuvent plus se plier. Nous avons sur cet état d'esprit le témoignage de faits douloureux, capables d'arracher des larmes, et Nous ne pouvons, malgré Notre longanimité, Nous défendre d'un juste sentiment d'indignation. Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique **la défiance envers l'Eglise**, leur mère; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; **qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur**, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon !

Le souffle de la Révolution a passé par là, et Nous pouvons conclure que si les doctrines sociales du Sillon sont erronées, **son esprit est dangereux et son éducation funeste.**"

(...) "Eh bien ! devant les paroles et les faits, Nous sommes obligé de dire que, dans son action comme dans sa doctrine, le Sillon ne donne pas satisfaction à l'Eglise."

Eglise et Démocratie

"D'abord son catholicisme ne s'accommode que de la forme du gouvernement démocratique, qu'il estime être la plus favorable à l'Eglise, et se conforme pour ainsi dire avec elle; il inféode donc sa reli-

gion à un parti politique.”(...)

“Ce que Nous voulons affirmer encore une fois après Notre prédécesseur, c’est qu’il y a erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement; **erreur et danger qui sont d’autant plus grands lorsqu’on synthétise la religion avec un genre de démocratie dont les doctrines sont erronées.**”(…)

Condamnation du Sillon

“**Oui, hélas ! l’équivoque est brisée; l’action sociale du Sillon n’est plus catholique;** le sillonniste, comme tel, ne travaille pas pour une coterie, et «l’Eglise, il le dit, ne saurait à aucun titre être bénéficiaire des sympathies que son action pourra susciter». Etrange insinuation, vraiment ! On craint que l’Eglise ne profite de l’action sociale du Sillon dans un but égoïste et intéressé, comme si tout ce qui profite à l’Eglise ne profitait pas à l’humanité !”

Chapitre VI

Contre le prosélytisme

Osservatore Romano
7.12.1991

Synode - Le secrétaire d'Etat
Monseigneur Angelo Sodano

*“J’ai senti le devoir de répéter cette mise au point déjà fournie au Patriarcat de Moscou en diverses occasions par des représentants qualifiés du Saint-Siège, **uniquement pour réaffirmer au sein de cette Assemblée synodale que la réorganisation de l’Eglise catholique en Europe de l’Est n’a eu aucune intention de prosélytisme. Elle a été inspirée uniquement par le souci pastoral. Personnellement, je m’attendais à une plus grande compréhension envers la sollicitude pastorale du Pape. C’était son devoir, en tant que Pasteur de l’Eglise catholique universelle, de pourvoir aux besoins spirituels de ces communautés, qui ont, même par le martyre, témoigné de leur fidélité au Christ et à son Eglise.**”*

Osservatore Romano
12.12.1991

Synode - Monseigneur Jean Vilnet,
rapporteur de la Sous-Commission

*“Le rôle spécifique de l’Eglise est de proposer à la société, au nom de Jésus-Christ, le message de liberté et de salut, mais **dans le respect de la juste autonomie des pouvoirs publics et en distinguant soigneusement l’évangélisation du prosélytisme.**”*

Evangéliser, cela présuppose la

Pie XII
6.12.1953

(...)“Dans celui-ci, la communauté juridique avec sa fin universelle, sa constitution, ses pouvoirs et ceux qui en sont revêtus, est déjà depuis le début établie par la volonté et l’institution du Christ lui-même. La fonction de cette communauté universelle est depuis le début de s’incorporer autant que possible tous les hommes et toutes les nations, **et par là de les gagner entièrement à la vérité et à la grâce de Jésus-Christ.**”

(...)“peuples qui n’ont jamais appartenu à l’Eglise et peuples qui se sont détachés de sa communion. L’Eglise doit vivre parmi eux et avec eux; **elle ne peut jamais en face d’aucun se déclarer «non intéressée».** Le mandat qui lui a été imposé par son Fondateur lui rend impossible de suivre la règle du «laisser faire, laisser passer». **Elle a le devoir d’enseigner et d’éduquer avec toute l’inflexibilité du vrai et du bien** et, avec cette **obligation absolue**, elle doit demeurer et travailler parmi des hommes et des communautés qui pensent de manières complètement différentes.”(...)

Pie XII
4.11.1953

“Aujourd’hui, Nous voudrions profiter de cette brève rencontre pour vous dire combien Nous désirerions que vous et tous les jeunes gens d’Action catholique, en possession de

communion ecclésiale ainsi qu'une étroite collaboration entre les églises particulières et un travail d'unité avec les églises chrétiennes, protestantes et orthodoxes dans la vérité et la volonté de dialogue.

Ce sont les points formulés par le "Circulus Gallicus A", et sur lesquels il faut insister."

la vérité, vous sentiez le besoin d'être les propagateurs assidus. Nous voudrions qu'au moment de recevoir de Nos mains le «fanion», vous preniez l'engagement de multiplier vos efforts pour ramener la certitude et la lumière dans toutes les âmes qui sont prises dans les tourbillons du doute et vacillent dans les ténèbres."

Pie XI

3.05.1922

“Le principal objet des sollicitudes des Pontifes romains doit être, de toute évidence, de travailler au salut éternel des âmes en étendant par le monde entier le royaume de Jésus-Christ, conformément à l'ordre donné à ses apôtres par le divin Fondateur de l'Eglise : «Allez, enseignez toutes les nations. - Prêchez l'Evangile à toute créature.» A cette mission ni Pierre ni ses successeurs n'ont jamais failli. Pour y être fidèle, à l'époque où des génies entreprenants, habiles et courageux, venaient, en explorant les mers, de découvrir des régions inconnues et d'ouvrir aux missionnaires la route vers des peuples nouveaux, Notre illustre prédécesseur Grégoire XV, estimant avec raison, ainsi qu'il est rapporté en ses Actes, que **«le premier devoir du Pasteur est la diffusion de la foi chrétienne»**, fonda la S. Congrégation de la Propagation de la foi en vue de promouvoir plus efficacement l'œuvre immense de l'apostolat parmi les infidèles.”

Pie XI

4.06.1922

(...)“Simple et grande dans ses lignes fondamentales, la S. Congrégation de la Propagation de la Foi n'est

pas sortie d'une improvisation; elle **est au contraire le fruit mûr de cette expérience d'apostolat qui avait conduit l'Eglise à la conquête du monde depuis** les premiers siècles de l'évangélisation jusqu'à ce jour. La Congrégation de la Propagation de la Foi concentrait, coordonnait, disciplinait et par là rendait plus efficaces toutes les forces vives dressées pour la défense et les conquêtes de la foi, contre l'envahissement menaçant de la Réforme : défense qui retint et préservât des atteintes de cette dernière les trésors de vie chrétienne, **conquête qui réussît à porter partout la lumière de l'Evangile, la sainteté de la loi, et engendrât à l'Eglise de nouveaux fils.** Magnifique armée qui combattit sur deux fronts ! D'une part, c'est Fidèle de Sigmaringen et mille autres après lui qui défendent la vérité de la foi catholique contre les erreurs de la Réforme; de l'autre, c'est François Xavier avec, on peut bien le dire, des millions d'apôtres nouveaux venus de tous les pays **pour porter aux quatre coins du monde la lumière de l'Evangile de Jésus-Christ,** jetant en même temps partout les premières assises de la vraie civilisation.

Des hauteurs de ce tricentenaire, où Nous a conduit la main de Dieu, s'offre à Nos regards un spectacle d'une beauté grandiose et merveilleuse. Ce sont ces légions de confesseurs, sacrifiant leur vie dans l'apostolat, le confirmant par les exemples de leurs vertus; ce sont ces légions de martyrs, tombés à même le sillon, qu'ils ont arrosé de leur sang, donnant à la vérité divine le témoignage le plus solennel qui se puisse donner, le témoignage du sang; ce sont ces

innombrables religieux, portant au sein des peuples barbares les lis et les épines de leur vie consacrée à Dieu; ce sont ces milliers et ces milliers de vierges vouées à Dieu, **s'en allant à la suite des missionnaires pour coopérer, elles aussi, à la diffusion de l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre.**

Et par suite, ce sont des millions d'âmes, **arrachées aux ténèbres de l'erreur, aux aberrations de la barbarie**, des millions d'âmes dans lesquelles l'image de Dieu, presque effacée, a resplendi de nouveau; des millions d'âmes pour lesquelles le Cœur du Sauveur ne devra plus souffrir, car, pour elles, le fruit de la Rédemption n'a pas été perdu."

Osservatore Romano

7.12.1991

**Synode - Monseigneur Sofrom
Dmyterko à la neuvième Assemblée
générale**

*"Peut-être avez-vous senti de l'intolérance de part et d'autre. Ne soyez pas étonnés, car l'intolérance est un résidu de l'idéologie marxiste, laissé dans l'esprit de ses partisans. **Pour guérir ce mal** il faudra non seulement une **longue thérapie spirituelle chrétienne**, mais aussi un dialogue purement humain.*

Les dirigeants de l'Ukraine l'ont compris. Les 19 et 20 novembre derniers, à l'initiative de l'actuel président de l'Ukraine, Monsieur Léonid Kravchuk et avec l'assentiment de toutes les confessions, s'est déroulé à Kiev le premier forum interreligieux ukrainien au cours duquel les représentants des 27 confessions de l'Ukraine se sont entendus pour éviter dans les interventions publiques

Léon XIII

20.11.1890

"Mais, outre le souci de protéger la liberté, un autre souci plus grave touche de plus près à Notre ministère apostolique, qui Nous ordonne de **veiller à ce que la doctrine évangélique soit propagée** dans les régions de l'Afrique, **où elle illuminera** des clartés de la vérité divine, pour qu'ils deviennent avec Nous participants du royaume de Dieu, **les habitants de ces terres assis dans les ténèbres, entourés qu'ils sont d'épaisses superstitions.** A ce soin, Nous Nous donnons avec d'autant plus d'énergie qu'ayant une fois reçu cette lumière, ils secoueront aussi loin d'eux le joug de la servitude humaine.(...)

Nous souhaitons, en effet, que tous y participent, fût-ce par la plus légère aumône, afin que, répartie entre plus de monde, la charge soit moins lourde à porter pour chacun; **afin aussi que la grâce de Jésus-**

tout ce qui nous sépare, et souligner les éléments qui nous unissent. L'Eglise gréco-catholique d'Ukraine a pris une part active à ce forum, en soulignant que dans la nouvelle République ukrainienne doit être défendu le principe du pluralisme religieux, une séparation nette entre Etat et Eglise, et que toutes les confessions doivent recevoir un égal traitement. Nous avons mis en évidence que chaque confession a le droit à son propre lieu de culte, soulignant en même temps la revendication historique des lieux de culte.

Nous avons condamné le prosélytisme et une proposition a été lancée en vue de créer une commission liturgique commune entre les Eglises orthodoxes et l'Eglise gréco-catholique, ainsi qu'une Société biblique ukrainienne laquelle comprendrait les représentants des communautés protestantes. La prochaine réunion se tiendra à Kiev le 21 décembre prochain. Nous espérons vivement que ce forum sera le début d'une approche œcuménique nouvelle en Ukraine indépendante."

Christ, qu'il s'agit de propager se répande sur tous et qu'à tous elle accorde la paix, le pardon des péchés et tous les dons de choix."

Pie XI 21.11.1929

“L'Eglise, qui a reçu mandat de son divin Fondateur : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie moi aussi. Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature,* continue la mission du Christ sur la terre, **ne cherchant pas autre chose que d'amener à la connaissance de Jésus-Christ tout le genre humain** et de le conduire, par l'observation de la loi évangélique, à la gloire céleste.

Pour accomplir ce mandat divin, l'Eglise a coutume, avant tout, pour les régions encore infidèles, de s'adjoindre comme auxiliaires des instituts, soit de religieux, soit de missionnaires, à qui elle confie une région déterminée à évangéliser. Mais l'institut qui accepte de participer ainsi aux labeurs de l'Eglise, adopte strictement la mission même de l'Eglise et la fait sienne complètement. En fait donc, après s'être chargé d'évangéliser une région, l'institut ne doit pas poursuivre d'autre but que celui que la mission de l'Eglise comporte, **c'est-à-dire annoncer Jésus-Christ, amener les peuples à la connaissance de la vérité, enseigner la voie vers l'éternelle béatitude, propager le royaume de Dieu. Celui qui s'écarterait, ne fût-ce que partiellement, de ce but divin, s'appliquerait à réaliser des desseins terrestres et se proposerait d'obtenir n'importe quelle autre chose, si honorable serait-elle en elle-même, celui-là ne verrait pas clairement la**

sublime excellence de la mission et ne remplirait pas le mandat qu'on lui a confié et qu'il a accepté.”

Pie XII

7.09.1947

“Ne vous renfermez pas en vous-même, mais pénétrez dans les rangs étrangers pour ouvrir les yeux des gens égarés et trompés aux richesses de la foi catholique. Parfois des malentendus seulement, plus souvent encore une complète ignorance, les séparent de vous. Nombreux sont ceux qui parmi eux attendent peut-être de votre part un cœur aimant, une franche explication, une parole libératrice. Dans l’art de gagner les hommes, vous pouvez apprendre quelque chose même de vos adversaires. Mieux encore : faites comme les chrétiens des premiers siècles ! **Ainsi seulement, par une action et une pénétration toujours nouvelles dans le monde païen, l’Eglise après d’humbles commencements peut croître et progresser,** souvent au milieu d’indicibles souffrances et martyres, alternant avec des périodes de plus ou moins grande tranquillité, de plus ou moins larges moments de souffle, jusqu’à ce que, au bout de trois siècles, le puissant Empire se vît contraint de s’avouer vaincu et de conclure la paix avec l’Eglise.”

Chapitre VII

Nouvel ordre mondial

Osservatore Romano

11.10.1991

Message du Pape pour la rencontre œcuménique de Malte

“Donc, la rencontre de Malte a voulu opportunément s’arrêter sur la responsabilité des croyants face à un nouvel ordre mondial; elle a offert, dans un climat de méditation et de dialogue, quelques points opportuns pour suggérer les voies d’une nouvelle organisation des rapports entre les Etats et les peuples, fondée sur la conscience morale, les valeurs humaines et sur le droit.”

Pie XI

Ubi arcano

21.12.1922

“Le jour où Etats et Gouvernements se feront un devoir sacré de se régler, dans leur vie politique, au dedans et au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais alors seulement, ils jouiront à l’intérieur d’une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir.

En cet ordre d’idées, certains efforts ont bien été tentés jusqu’ici; mais, on le sait, ils n’ont abouti à rien ou presque rien, principalement sur les points où les divergences internationales sont les plus vives.

C’est qu’il n’est point d’institution humaine en mesure d’imposer à toutes les nations une sorte de Code international, adapté à notre époque, analogue à celui qui régissait au moyen âge cette véritable Société des Nations qui s’appelait la chrétienté.

(...) Mais il est une institution divine capable de garantir l’inviolabilité du droit des gens; une institution qui, embrassant toutes les nations, les dépasse toutes, qui jouit d’une autorité souveraine et du glorieux privilège de la plénitude du magistère, c’est l’Eglise du Christ : seule elle se montre à la hauteur d’une si grande tâche grâce à sa mission divine, à sa nature, à sa constitution même, et au prestige que lui confèrent les siècles;

Osservatore Romano

16.12.1991

Synode - Document final

«Declaratio»

**8. Rapports particuliers
avec les juifs**

“Dans la construction du nouvel ordre européen et mondial, le dialogue entre les diverses religions est très important, mais en premier lieu avec nos «frères aînés» les juifs, dont la foi et la culture sont un élément constitutif du développement et de la civilisation européenne.”

Osservatore Romano

9.12.1991

Message des présidents délégués. Message du synode à tous les gouvernants d'Europe sur le Nouvel Ordre Mondial. (N.O.M.)

“Plus que jamais les peuples d'Europe désirent l'unité et aspirent à se rassembler en des structures politiques nouvelles auxquelles en ces jours, certains d'entre vous, poursuivant une construction depuis longtemps commencée, vont travailler. Nous vous assurons que les chrétiens, plus que jamais, veulent être serviteurs et témoins d'unité.”

*Jean-Marie Card. Lustiger,
Archevêque de Paris.*

Jozef Card. Glemp, Primat de Pologne.

*Eduardo Card. Martinez-Somalo.
Les présidents délégués.*

et les vicissitudes mêmes des guerres, loin de l'amoinrir, lui apportent de merveilleux développements.”

(...)“Aussi, lorsqu'il s'efforçait de tout restaurer dans le Christ, Pie X, comme par une inspiration divine, préparait cette grande œuvre du rétablissement de la paix, qui devait être le programme de Benoît XV.”

Pie XI

Quas primas

11.12.1925

“C'est à Notre tour de pourvoir aux nécessités des temps présents, d'apporter un remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine. Nous le faisons en prescrivant à l'univers catholique le culte du Christ-Roi. **La peste de notre époque, c'est le laïcisme**, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles.

Comme vous le savez, Vénérables Frères, ce fléau n'est pas arrivé à sa maturité en un jour; depuis longtemps, il couvait au sein des Etats. **On commença, en effet, par nier la souveraineté du Christ sur toutes les nations; on refusa à l'Eglise le droit - conséquence du droit même du Christ - d'enseigner le genre humain, de porter des lois, de gouverner les peuples, en vue de leur béatitude éternelle. Puis, peu à peu, on assimila la religion du Christ aux fausses religions et, sans la moindre honte, on la plaça au même niveau.** On la soumit, ensuite, à l'autorité civile et on la livra pour ainsi dire au bon plaisir des princes et des gouvernants. Certains allèrent jusqu'à vouloir substituer à la religion divine une religion naturelle ou un simple sentiment de religiosité. Il se

trouva même des Etats qui crurent pouvoir se passer de Dieu et firent consister leur religion dans l'irréligion et l'oubli conscient et volontaire de Dieu.

Les fruits très amers qu'a portés, si souvent et d'une manière si persistante, cette apostasie des individus et des Etats désertant le Christ, Nous les avons déplorés dans l'encyclique *Ubi arcano*. Nous les déplorons de nouveau aujourd'hui"(...)

(...)“Mais il y a plus. Une fête célébrée chaque année chez tous les peuples en l'honneur du Christ-Roi sera souverainement efficace pour incriminer et réparer en quelque manière cette apostasie publique, si désastreuse pour la société, qu'a engendrée le laïcisme. **Dans les conférences internationales et dans les Parlements, on couvre d'un lourd silence le nom très suave de notre Rédempteur;** plus cette conduite est indigne et plus haut doivent monter nos acclamations, plus doit être propagée la déclaration des droits que confèrent au Christ sa dignité et son autorité royales.”

Chapitre VIII

Divers

Importance du Concile Vatican II. Osservatore Romano 16.2.1991

Le Pape au clergé romain

*“En retournant ensuite aux problèmes, nous ne pouvons faire abstraction du **Concile Vatican II**. Personnellement, je renvoie souvent à cet événement, qui est **certainement un événement-clé de notre époque et de notre siècle**. Vatican II fut un Concile dans lequel l’Eglise s’est exprimée avec toute son expérience : l’Eglise, comme cette barque de Pierre, tourmentée de diverses façons et à diverses époques, même dans notre siècle, s’est exprimée à travers sa douleur; bien que l’époque dans laquelle se déroulait le Concile fut assez pacifique. Mais la situation était tendue, très tendue : la soi-disant « guerre froide » a accompagné l’œuvre du Concile Vatican II depuis le début. Toutefois, grâce à la Providence divine, on a pu faire cette **grande réflexion, ce grand acte du Magistère de l’Eglise**, dans lequel furent résumées l’expérience et la tradition de presque deux mille ans et où se dessina un projet pour l’avenir. Le Concile Vatican II, comme document global composé de plusieurs documents à caractère divers, est **un grand projet doctrinal et pastoral pour l’Eglise du futur**. Je porte en moi cette profonde conviction et certitude qu’il a été l’œuvre du Saint-Esprit, qui nous a assistés, nous a*

Concile Vatican I Session IV

“L’Esprit Saint n’a pas été promis aux successeurs de Pierre pour que par Sa révélation ils fassent une nouvelle doctrine, mais pour qu’avec Son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c’est-à-dire, le dépôt de la Foi.”

Saint Gélase I 492-496 (Dz. 161)

“De ce que l’on ne doit pas reconsidérer les erreurs qui ont déjà été condamnées.”

(...)“Peut-on oser penser qu’il nous soit permis de défaire ce qui fut condamné par nos vénérables pères et traiter à nouveau les dogmes criminels qui ont été arrachés par eux ? **Quel sens y a-t-il donc, à ce que nous prenions tant de précautions pour qu’aucune hérésie pernicieuse, une fois qu’elle a été rejetée, ne prétende être examinée à nouveau**, si ce qui fut jadis connu, discuté, réfuté par nos aînés, nous nous obstinons à le rétablir ?

N’est-ce pas ainsi que nous-même nous donnons l’exemple à tous les ennemis de la vérité afin qu’ils se soulèvent contre nous ? Que Dieu ne permette pas que l’Eglise ait jamais à le souffrir

Où se trouve ce qui est écrit : « ne dépasse pas les limites de tes parents » (Prov. 22,28) et : « demande à tes

aidés à faire ce Concile, à nous exprimer ainsi à ce moment-là.

Notre Synode est différent, il ne peut pas l'égaliser. Il doit être différent de Vatican II, car le Concile nous a donné une nouvelle vision de l'Eglise, une vision plus adéquate, plus ouverte vers l'universalité du Peuple de Dieu : universalité catholique qui se réalise dans l'Eglise catholique et aussi universalité humaine qui se réalise dans un certain sens dans toute l'humanité, parce que tous les hommes ont le même Créateur et le même Rédempteur : tous sont créés par Dieu Créateur, tous sont rachetés par le Christ Rédempteur. Ainsi l'ecclésiologie du Concile Vatican II trouve finalement la clé de son interprétation dans cette vérité principale de la foi. Ceci pose de nombreux problèmes de type œcuménique, en ce qui concerne le dialogue avec les autres religions, avec les autres traditions spirituelles et avec tous les milieux humains ainsi qu'avec tout le monde contemporain à des degrés différents."

Osservatore Romano

27.01.1991

Discours du Pape à l'Assemblée plénière de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements.

"Il s'agit pourtant de collaborer afin que le rite romain, en maintenant sa propre identité, puisse accueillir les adaptations opportunes, afin de permettre aux fidèles de ces communautés chrétiennes, dans lesquelles à cause de la culture certains aspects rituels ne parviennent pas à trouver des expressions

parents et ils te l'annonceront, à tes anciens et ils te le raconteront » (Deut. 32,7) ?

Pourquoi donc allons-nous au-delà de ce qui a été défini par nos parents ou pourquoi ne nous suffisent-ils pas ? Si en raison de notre ignorance nous voulons connaître un point déterminé, comment chaque chose fut ordonnée par les pères orthodoxes et les anciens, soit pour l'éviter soit pour l'adapter à la vérité catholique, pourquoi n'approuve-t-on pas que cela fut décrété pour ces fins ? **Serions-nous par hasard plus savants qu'eux** ou pourrions-nous nous maintenir dans une ferme stabilité, si nous jetons par terre tout ce qu'ils ont constitué ?"(...)

Pie XII

Mediator Dei

20.11.1947

"Ce droit indiscutable de la hiérarchie ecclésiastique est corroboré encore par le fait que la liturgie sacrée est en connexion intime avec les principes doctrinaux qui sont enseignés par l'Eglise comme points de vérité certaine, et par le fait qu'elle doit être mise en conformité avec les préceptes de la foi catholique édictés par le magistère suprême pour assurer l'intégrité de la religion révélée de Dieu.

adéquates, de se sentir pleinement participants des célébrations liturgiques.

*Une telle collaboration est nécessaire, et la non observance d'une procédure correcte en cette matière créerait un sérieux malaise. **Le processus de réalisation de la réforme liturgique conciliaire est, en fait, encore en cours, et elle ne peut être compromise par des interventions soudaines ou peu attentives à la sensibilité religieuse des fidèles. La possibilité et la garantie de prendre part authentiquement au culte de l'Eglise doivent être offertes au peuple chrétien.*** »

Osservatore Romano
6.01.1991

Message du Pape aux ministres des Affaires étrangères de l'Europe

(...)«Dans ces sentiments, je prie Votre Excellence de bien vouloir assurer ses Collègues de ma prière fervente pour que Dieu les inspire dans leur tâche si délicate et qu'Il leur donne de savoir traduire de façon concrète leur noble volonté de conserver, par des

A ce sujet, Nous avons jugé devoir mettre en exacte lumière ceci, que **vous n'ignorez sans doute point, Vénérables Frères : à savoir, l'erreur de ceux qui ont considéré la liturgie comme une sorte d'expérience des vérités à retenir comme de foi**; de façon que si une doctrine avait produit, par le moyen des rites liturgiques, des fruits de piété et de sanctification, l'Eglise l'approuverait, et qu'elle la réprouverait dans le cas contraire. D'où proviendrait l'axiome : *Lex orandi, lex credenti*; «la règle de la prière est la règle de la croyance».”

(...)“C'est pourquoi Nous vous exhortons, Vénérables Frères, à vouloir bien ordonner et régler, chacun dans votre diocèse ou votre territoire ecclésiastique, la manière et la méthode selon lesquelles le peuple participera à l'action liturgique en conformité avec les règles établies par le Missel et avec les préceptes qu'ont édictés la Sacrée Congrégation des Rites et le Code de Droit canon; de manière que tout se fasse avec l'ordre et la dignité nécessaires, **et qu'il ne soit pas permis à n'importe qui, fût-il prêtre, de se servir des édifices sacrés pour y faire en quelque sorte des expériences.**”

Pie XII
6.12.1953

(...)“Seulement elle (l'Eglise) les sent d'une manière encore plus aiguë parce qu'elle est liée à l'objet de sa mission, déterminé par son Fondateur lui-même, objet qui pénètre jusque dans les profondeurs de l'esprit et du cœur humains. Dans ces conditions, **les conflits sont inévitables** et l'histoire montre qu'il y en a toujours eu,

*moyens dignes de l'homme, en collaboration avec toute la communauté internationale, le **bien suprême de la Paix** et les exigences de la Justice."*

*Du Vatican, le 4 janvier 1991
Ioannes Paulus PP. II*

Osservatore Romano
11.10.1991
Message du Pape pour la
rencontre œcuménique
de Malte

*"**Illustres Représentants des Eglises chrétiennes et des grandes religions mondiales, à vous qui êtes réunis à Malte parvient mon salut et mon fraternel encouragement. Je désire aussi exprimer ma solidarité***

qu'il y en a encore, **et que selon la parole du Seigneur, il y en aura jusqu'à la fin des temps**"(...)

"Revenons cependant maintenant en arrière aux deux propositions que Nous avons mentionnées plus haut : et en premier lieu à celle de la négation inconditionnée de tout ce qui est religieusement faux et moralement mauvais. Sur ce point il n'y a jamais eu et il n'y a pour l'Eglise aucune hésitation, **aucun pacte, ni en théorie ni en pratique**. Son attitude n'a pas changé durant le cours de l'histoire, et elle ne peut changer quelles que soient les circonstances de temps et de lieu qui la mettent en face de **l'alternative : l'encens aux idoles ou le sang pour le Christ**. Le lieu où vous vous trouvez actuellement, la *Roma Æterna*, par les restes d'une grandeur passée et par les souvenirs glorieux de ses martyrs, est le témoin le plus éloquent de la réponse de l'Eglise. **L'encens ne fut pas brûlé devant les idoles, et le sang chrétien baigna le sol devenu sacré**. Mais les temples des dieux dans leurs restes majestueux ne sont plus que ruines sans vie; tandis que près des tombes des martyrs, des fidèles de tous les peuples et de toutes les langues répètent avec ferveur l'antique Credo des Apôtres."

Code de droit canonique préparé
par St-Pie X et promulgué par
Benoît XV en 1917

Canon 1258, §1

"Il n'est pas permis aux fidèles d'assister activement ou de prendre part sous quelque forme que ce soit aux rites sacrés des non-catholiques."

envers vous tous dans cette importante occasion de rencontre entre représentants des grandes religions du monde. Comme j'ai eu l'occasion de le souligner depuis octobre 1986, durant la journée mondiale de prière à Assise, la prière et le témoignage des croyants, quelle que soit la tradition religieuse à laquelle ils appartiennent, peut beaucoup pour la paix du monde (cf. Insegnamenti, IX 1986, p. 1252)."

Osservatore Romano

2.09.1991

Le Pape

"Dans la nouvelle situation actuelle, caractérisée par l'interdépendance des peuples, et favorisée par un tissu de rapports et de communications toujours croissants, le problème d'une équitable répartition des ressources matérielles, intellectuelles et spirituelles, qui constituent le patrimoine «humain» de l'entière communauté mondiale, et qui sont à la base de son développement intégral, doit être abordé à la lumière d'une justice sociale attentive, tournée vers la réalisation d'une coparticipation réelle de tous aux biens qui doivent servir à tous. Comme je l'ai rappelé dans la récente encyclique «Centesimus Annus», «l'Eglise n'a pas de modèle à proposer. Les modèles réels et vraiment efficaces peuvent naître seulement dans le cadre des diverses

Canon 2314, §1

"Tous les apostats de la foi catholique et tous et chacun des hérétiques ou schismatiques :

1) encourent par le fait même une excommunication;

2) si, après monition, ils ne viennent pas à résipiscence, qu'on les prive de tout bénéfice, dignité, pension, office ou autre charge s'ils en avaient dans l'Eglise, et qu'on les déclare infâmes; après deux monitions, ceux qui sont clercs doivent être déposés;

3) s'ils ont donné leur nom à une secte non catholique **ou y ont publiquement adhéré, ils sont infâmes par le fait même**, en tenant compte de la prescription du **canon 188 §4**, que les clercs, après une monition inefficace, soient dégradés."

Pie XII

1.06.1941

"De la forme donnée à la société, en harmonie ou non avec les lois divines, dépend et s'infiltré le bien ou le mal des âmes, c'est-à-dire si les hommes, appelés tous à être vivifiés par la grâce du Christ, respireront dans les contingences terrestres du cours de leur vie l'air sain et vivifiant de la vérité et des vertus morales, ou le microbe morbide et souvent mortel de l'erreur et de la dépravation. Devant de telles considérations et prévisions, comment pourrait-il être permis à l'Eglise, Mère si aimante et si soucieuse du bien de ses fils, de rester indifférente à la vue de leurs dangers, de se taire, ou de faire comme si elle ne voyait pas et ne comprenait pas des conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue ou pratiquement impossible une conduite

situations historiques, grâce à l'effort de tous les responsables qui affrontent les problèmes concrets, avec tous leurs aspects sociaux, économiques, politiques et culturels entrecroisés. Pour un tel engagement, l'Eglise offre, comme orientation idéale et indispensable, sa propre doctrine sociale» (n. 43).

Osservatore Romano

12.01.1991

Le Pape à l'ambassadeur du Danemark

2. «Il me plaît encore d'évoquer la célébration eucharistique dans le parc des Bénédictines de Copenhague, le service de prière dans la magnifique cathédrale de Roskilde, suivi d'une rencontre fraternelle avec les Evêques luthériens en la résidence du Révérend Ole Bertelsen, l'assemblée œcuménique au Palais Moltke, la réunion du Corps diplomatique à la Nonciature. Tous ces moments forts de mon séjour au Danemark ont favorisé une nouvelle et réciproque ouverture des esprits et des cœurs, dont je continue de rendre grâce à Dieu.

«Il importe aujourd'hui que tous les pays, quelle que soit leur puissance, unissent leurs efforts, non seulement pour aplanir les différends qui surgissent, mais aussi pour assurer au plus grand nombre une qualité de vie en harmonie avec les principes éthiques d'un humanisme plénier qui, à nos yeux, correspond au dessein de Dieu sur le monde.»

chrétienne, conforme aux commandements du souverain Législateur ?”

Pie XII

20.04.1941

“Le cerveau dans la vie d'un peuple, on peut dire que ce sont ceux qui ont reçu une formation universitaire, semblables à ces *maiores* ou *superiores*, que saint Thomas à propos de la foi distinguait des *minores* ou *inférieures*, lesquels leur donnent leur adhésion, les écoutent, les suivent et en reçoivent la vérité et la direction : (Somme théol. IIa IIac q. 2 à 6).

C'est dans une opposition très pénible avec cette lumière d'une science et d'une expérience aux multiples formes qui, bien dirigée, vient par les universités et les athénées, que se trouvent les ténèbres qui apparaissent comme une des causes principales de l'abîme moral dans lequel se débat le monde d'aujourd'hui : **Nous voulons parler du divorce qui éloigne un nombre considérable d'hommes de haute culture de la pensée chrétienne.** Les universités et les athénées ne sont ni d'aujourd'hui ni d'hier : ils sont nés au moyen âge, au sein de l'Eglise, et ont vécu sous sa protection. Alors aussi on trouvait parfois des erreurs, des hérésies, des théories antisociales; toutefois, à cette époque aujourd'hui si fréquemment et tant dénigrée, grâce aux universités

qui formaient et qui dirigeaient les esprits, l'idée des concepts chrétiens planait dans l'atmosphère générale; le visage de cette foi qui n'humilie pas les talents resplendissait; si elle les fait s'agenouiller, elle les fait plus grands, face à la vérité et à la véracité de Dieu qui a parlé et dans l'accord admirable de la science de la raison avec la science divine et elle rend angélique une intelligence humaine. **Mais avec le lent travail de désagrégation spirituelle qui naquit de l'humanisme paganisant, du libre examen, du philosophisme fumeux du XVIIIe siècle, de l'idéalisme et du positivisme du XIXe,** contre lesquels proteste la réalité du monde et de l'homme, qu'est-il arrivé ? Quels avantages et quels progrès la société, la famille, la personne humaine en ont-ils retirés ? Jetez un regard sur la culture universitaire, vous qui fréquentez ou en avez fréquenté les amphithéâtres. **Combien de champs d'études et de recherches scientifiques se sont ouverts et développés hors de tout contact avec la pensée catholique, sans tenir aucun compte du grand fait de la Révélation surnaturelle,** en se développant dans une sphère, sinon toujours antireligieuse, du moins n'ayant aucun souci de la religion. De là, une funeste déchristianisation de l'esprit chez tant de *ces maiores*, appelés à conduire leurs frères, à éclairer les autres, à penser pour eux, à les guider dans la vie, et ces fruits amers que nous fait goûter le temps présent."

Osservatore Romano

5.12.1991

Monseigneur Norbert Werbs
(Allemagne). Sixième Assemblée
générale

“Les peuples d’Europe se sentent de plus en plus démocratiques. Notre Eglise au contraire a une structure hiérarchique. Nous sommes convaincus que celle-ci est irréductible. Toutefois, nous devons nous demander comment rendre possible une authentique collaboration des fidèles et leur participation aux décisions.

Vatican II a souligné à juste titre que l’avortement est un crime abominable. Mais le concile affirme aussi que les parents sont responsables devant Dieu et devant l’Eglise du nombre et de la date des naissances. Ne serait-il pas alors nécessaire de rendre plus claires que par le passé les affirmations du Magistère quant à la différence entre l’avortement, condamnable et le contrôle des naissances, acceptable ?

Ne serait-il pas opportun de décharger les parents du poids de la distinction entre formes naturelles et artificielles de contrôle des naissances ?”

Pie XI

Casti connubii

31.12.1930

“En conséquence, comme certains, s’écartant manifestement de la doctrine chrétienne telle qu’elle a été transmise depuis le commencement, et toujours fidèlement gardée, ont jugé bon récemment de prêcher d’une façon retentissante, sur ces pratiques, une autre doctrine, l’Eglise catholique, investie par Dieu même de la mission d’enseigner et de défendre l’intégrité des mœurs et l’honnêteté, l’Eglise catholique, **debout au milieu de ces ruines morales**, élève bien haut la voix par Notre bouche, en signe de sa divine mission, pour garder la chasteté du lien nuptial à l’abri de cette souillure, et elle promulgue de nouveau : que **tout usage du mariage, quel qu’il soit, dans l’exercice duquel l’acte est privé, par l’artifice des hommes de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu** et la loi naturelle, et que ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d’une **faute grave**.

C’est pourquoi, en vertu de Notre suprême autorité et de la charge que Nous avons de toutes les âmes, Nous avertissons les prêtres qui sont attachés au ministère de la confession et tous ceux qui ont charge d’âmes, de ne point laisser dans l’erreur touchant cette très grave loi de Dieu les fidèles qui leur sont confiés, et bien plus encore de se prémunir eux-mêmes contre les fausses opinions de ce genre, et de ne pactiser en aucune façon avec elle. **Si d’ailleurs un confesseur, ou un pasteur des âmes - ce qu’à Dieu ne plaise ! - induisait en ces erreurs les fidèles qui lui**

sont confiés, ou si du moins, soit par une approbation, soit par un silence calculé, il les y confirmait, **qu'il sache qu'il aura à rendre à Dieu**, le Juge suprême, un compte sévère de sa prévarication; qu'il considère comme lui étant adressées ces paroles du Christ : *Ce sont des aveugles, et ils sont les chefs des aveugles; or, si un aveugle conduit un aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.*"

Osservatore Romano
2.12.1991

Synode - Quatrième Assemblée générale.

Rév. Rein Öunapuu, curé de Tallinn (Estonie)

"Je suis un prêtre catholique d'Estonie et je suis très reconnaissant au Saint Père de l'honneur d'être ici. J'éprouve une grande joie de pouvoir parler devant le Saint Père et tous les membres du Synode de la situation de l'Eglise catholique en Estonie, petit pays d'environ 1 million et demi d'habitants."(...)

(...) "Nous sommes surtout reconnaissants à l'Eglise de Lettonie pour le grand soutien accordé durant l'occupation soviétique. En Estonie, nous avons en ce moment quatre paroisses. Nous sommes trois prêtres dont un est marié et a été ordonné dans la clandestinité. Depuis deux ans nous avons un mensuel tiré à 150 exemplaires qui est lu même par les protestants. La situation juridique de l'Eglise pose actuellement un problème particulier, auquel se rattache aussi la restitution des biens d'autrefois."

Concile de Trente,
Session XXIV Canon 9

"Si quelqu'un dit que les clercs constitués dans les ordres sacrés ou les séculiers qui ont fait vœu solennel de chasteté peuvent contracter mariage et que celui-ci est valide, malgré la loi ecclésiastique ou le vœu, et que soutenir le contraire n'est pas autre chose que condamner le mariage ; et que peuvent contracter mariage tous ceux qui, même s'ils avaient fait le voeu de chasteté, se sentent incapables de le tenir, **qu'il soit anathème**, car Dieu ne refuse pas ce don à ceux qui le demandent d'une façon droite et ne consent pas que nous soyons tentés au-delà de nos forces (1 Cor. 10,13)."

Osservatore Romano

8.12.1991

Synode - Dixième Assemblée générale. Rapport, synthèse du cardinal Ruini.

“L'évangélisation doit atteindre non seulement les personnes mais les cultures. Une nouvelle inculturation évangélique de l'Europe post-moderne est un devoir. Il faut en outre prêcher l'Évangile à l'aide des nouveaux moyens de communication de masses; d'où l'exigence de former des personnes vraiment expertes dans l'usage de ces médias. Il faut aussi veiller à ce que les laïcs, bien préparés, s'engagent dans l'activité politique, considérée comme une forme d'amour du prochain. Il ne s'agit pas, bien sûr, de proposer à nouveau une forme de «confessionnalisme» dans une Europe pluraliste; au contraire, il faut veiller à ne pas confondre religion et politique, mais à ne pas les séparer non plus. Pour garantir la liberté de l'Église et des citoyens dans l'expression de leur religion.

Le problème de la liberté a deux aspects : la liberté, circonstance irremplaçable de la vie sociale, et la liberté comprise comme négation de tout lien moral. Cette dernière ne peut être divisée. Une juste conception de la liberté permettra à l'Europe de surmonter les problèmes causés par la renaissance des nationalismes. De plus, la solution de ses problèmes revêt pour l'Europe un caractère d'«exemplarité» qui lui impose de s'ouvrir à la solidarité universelle”

Léon XIII

Immortale Dei

1.11.1885

“La société politique étant fondée sur ces principes, il est évident qu'elle doit sans faillir **accomplir par un culte public** les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu. - Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, parce que nous dépendons de sa puissance et que, issus de lui, nous devons retourner à lui, **elles astreignent à la même loi la société civile.** Les hommes, en effet, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu, que pris isolément; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la religion, non pas celle que chacun préfère, mais celle que Dieu a prescrite et que des preuves certaines et indubitables établissent comme la seule vraie entre toutes, **ainsi les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière,** ou se passer de la religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indifféremment selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lesquels Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré - **Les chefs d'État** doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de **leurs principaux devoirs**

celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et cela ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs. Tous, tant que nous sommes, en effet, nous sommes nés et élevés en vue d'un bien suprême et final auquel il faut tout rapporter, placé qu'il est aux cieux, au delà de cette fragile et courte existence. Puisque c'est de cela que dépend la complète et parfaite félicité des hommes, il est de l'intérêt suprême de chacun d'atteindre cette fin. Comme donc la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens de façon non seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assurer toutes les facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de ce bien suprême et immuable auquel ils aspirent eux-mêmes. La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion. dont les devoirs unissent l'homme à Dieu."

Osservatore Romano

27.05.1991

Monseigneur Piero Marini, maître des célébrations liturgiques pontificales

“Comparé au texte traditionnel, le Chemin de Croix de 1991 présentera quelques variantes dans les «sujets» des stations. A la lumière de l'histoire, de telles variantes ne peuvent être considérées comme des nouveautés, il s'agit plutôt de récupération.

Dans le Chemin de Croix de 1991, les stations qui n'ont pas de

Concile Vatican I

Session III

Chap. 2. - De la Révélation

“Donc **cette Révélation** surnaturelle, selon la Foi de l'Eglise universelle déclarée par le Saint Concile de Trente **«est contenue dans les Livres écrits et dans les Traditions non écrites qui, reçues** par les Apôtres de la bouche même du Christ, ou par les mêmes Apôtres sous l'inspiration de l'Esprit Saint, transmises, comme de mains en mains, sont arrivées jusqu'à nous»” (Concile de Trente, Sess. IV).

*référence biblique précise ne figure-
ront pas; ce sont les trois chutes du
Seigneur (III, VII IX), la rencontre de
Jésus et de sa Mère (IV), celle de
Véronique (VI). Au contraire, on
trouve des stations comme l'agonie
de Jésus au jardin des oliviers (I), le
jugement inique de Pilate (V), la pro-
messe du paradis au bon larron (XI),
la présence de sa Mère et du disciple
auprès de la Croix (XII)”*

Osservatore Romano

30.11.1991

Monseigneur Paul Verschuren

Evêque d'Eilsinki

*“Le synode limiterait injustement
le problème de la liberté si elle était
vue comme une question qui regarde
l'Eglise uniquement du dehors. Cela
la regarde également de l'intérieur.
Ayant comme base Vatican II, **notre
conférence épiscopale voit une solu-
tion au problème dans une subsidia-
rité plus effective de la part de
l'Eglise, selon les paroles prophé-
tiques de Pie XII, c'est à dire : que ce
principe est valable pour la vie de
l'Eglise, avec les considérations que
l'on doit à la structure hiérarchique
de cette même Eglise. Il est nécessai-
re que l'unicité soit incorporée à la
diversité. Il ne doit pas y avoir de
doutes; la foi de l'Evangile
n'implique pas une perte de liberté
humaine, mais au contraire, elle la
purifie et l'enrichit.***

*“Les évêques luthériens du nord
ont exprimé à notre conférence leur
désir de voir plus clairement com-
ment la vie de l'Eglise s'est enrichie
par la contribution venant de
fidèles.”*

Pie VI

Super soliditate

“Ce langage ne fait que rendre
plus sensible la déplorable témérité
d'un écrivain qui, jouet d'une précipi-
tation aveugle, s'est appliqué à faire
revivre dans son libelle les erreurs
condamnées par tant de décrets; un
homme qui n'a pas craint de dire ou
d'insinuer en plusieurs endroits, et à
travers mille détours : **“Que tout
évêque est appelé de Dieu aussi
bien que le Pape au gouvernement
de l'Eglise,** et qu'il n'a pas reçu une
moindre puissance que la sienne; que
Jésus-Christ avait donné par lui-
même à tous ses Apôtres la même
puissance; que tout ce que quelques-
uns croient ne pouvoir être obtenu
que du Souverain Pontife, accordé
que par lui, que cela dépende de la
consécration ou de la juridiction
ecclésiastique, pouvait être également
obtenu de tout évêque; que **Jésus-
Christ a voulu que son Eglise fût
administrée à la façon d'une
République;** que son gouvernement a
besoin, à la vérité, d'un président
pour le bien de l'unité mais que ce
président ne doit pas se permettre de
s'immiscer dans les affaires des
autres qui gouvernent comme lui.”

Grégoire XVI Cum in Ecclesia

“Ce n’est pas en cachette ou secrètement, ni avec des périphrases, mais de la manière la plus ouverte, oralement, par écrit et même en chaire, qu’ils affirment à maintes reprises et prétendent audacieusement que **«tous les évêques, en tant que successeurs des Apôtres, ont reçu du Christ un pouvoir égal et souverain de gouverner l’Eglise, et qu’il ne réside pas seulement dans le Pontife romain, mais dans l’épiscopat entier; bien plus, le Christ aurait voulu que l’Eglise soit administrée à la manière d’une république, en sorte que tous, non pas seulement les clercs de rang inférieur mais même les laïcs, jouissent du droit de suffrage»**”

Osservatore Romano La foi "vive" des catholiques coréens, selon une statistique de l’Osservatore Romano

“La majorité écrasante des réponses (92,9 %) reconnaît que la Sainte Communion est essentielle à la vie spirituelle.

La plus grande partie (66 %) croit fermement que l’Eucharistie est le Corps du Christ, alors que le 29%, tout en le croyant, en doute parfois.

Mais en ce qui concerne la préparation à la Sainte Communion, le 49 % seulement observe le jeûne eucharistique avant de recevoir la Communion. Quant à l’état de péché mortel, pas plus du 63 % se confesse toujours avant de recevoir la Communion.”

Concile de Trente Session XIII

“Avant tout le saint Concile enseigne, ouvertement et simplement que **dans l’auguste Sacrement de l’Eucharistie**, après la consécration du pain et du vin, **est vraiment** contenu d’une façon réelle et substantielle **Notre Seigneur Jésus Christ**”(…)

“L’Eglise déclare que **personne ne doit s’approcher de la Sainte Eucharistie avec sur la conscience un péché mortel**, bien qu’il lui semble avoir la contrition, sans procéder à la confession sacramentelle. Le Concile a décrété que cela doit être respecté à perpétuité même pour les prêtres qui ont l’obligation de célébrer, à condition que ne leur manque pas la possibilité de se confesser.”

Table des matières

Sommaire	1 à 15
Chapitre I – Rupture avec le passé	17
Chapitre II – Liberté Religieuse	32
Chapitre III – Œcuménisme	48
Chapitre IV – Les droits de l'homme	75
Chapitre V – La Démocratie	78
Chapitre VI – Contre le prosélitisme.....	88
Chapitre VII – Nouvel ordre mondial	94
Chapitre VIII – Divers	97

